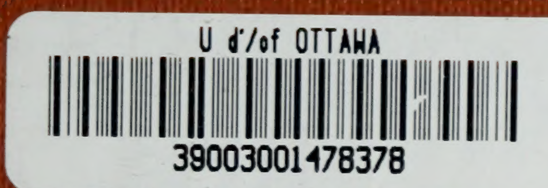

U d'/of OTTAWA
39003001478378



SAINTE
JEANNE D'ARC

ÉVREUX

IMPRIMERIE CHARLES HÉRISSEY

LES ÉTAPES D'UNE GLOIRE RELIGIEUSE

SAINTE
JEANNE D'ARC

PAR

GEORGES GOYAU

SEIZE PLANCHES HORS TEXTE

Ornements typographiques de Joseph GIRARD



PARIS
HENRI LAURENS, ÉDITEUR
6, RUE DE TOURNON, 6

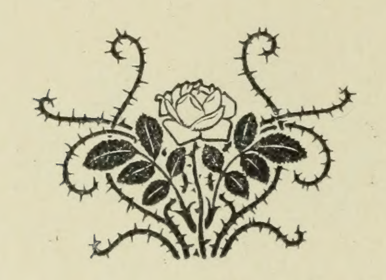
1920





Comme on voit quelquefois entre un faisceau d'espines,
Une rose rougir en ses feuilles crespines...
A la veüe de tous on a veu parmy l'air
Une blanche colombe hors du feu s'envoler ;
Et battant doulcement ses aisles esmaillées
S'envoler de droict fil aux voultes estoilées.

(P. Fronton du Duc. *Histoire tragique de la Pucelle de Domremy.*)



A mon Ami

VICTOR GIRAUD





« Jeanne la Pucelle sera désormais la sainte de France. »

SHAKESPEARE, *Henri VI*. 1re partie.

Une fille de France, qui jadis, au nom d'une prédestination religieuse, réalisa comme une mission religieuse le salut de sa patrie, est désormais qualifiée de sainte par l'autorité romaine. Un saint Canut en Danemark, un saint Etienne en Hongrie, en Castille un saint Ferdinand, furent des héros nationaux qui tout en même temps dévouèrent leur vie aux intérêts de l'Eglise ; les honneurs qu'ensuite elle leur décerna mirent en lumière, non pas les services qu'ils rendaient à leur peuple, mais les services qu'elle-même leur devait. Tout autre est la « charité » de Jeanne d'Arc, pour reprendre ici le mot de Charles Péguy. La grande obligée de cette « charité », la puissance que servit cette jeune fille en vue de servir Dieu, ce fut la France ; et de ses déclarations l'Eglise a conclu que son devoir même d'état, imposé par ses « voix », l'amenait à se comporter en héroïne nationale.

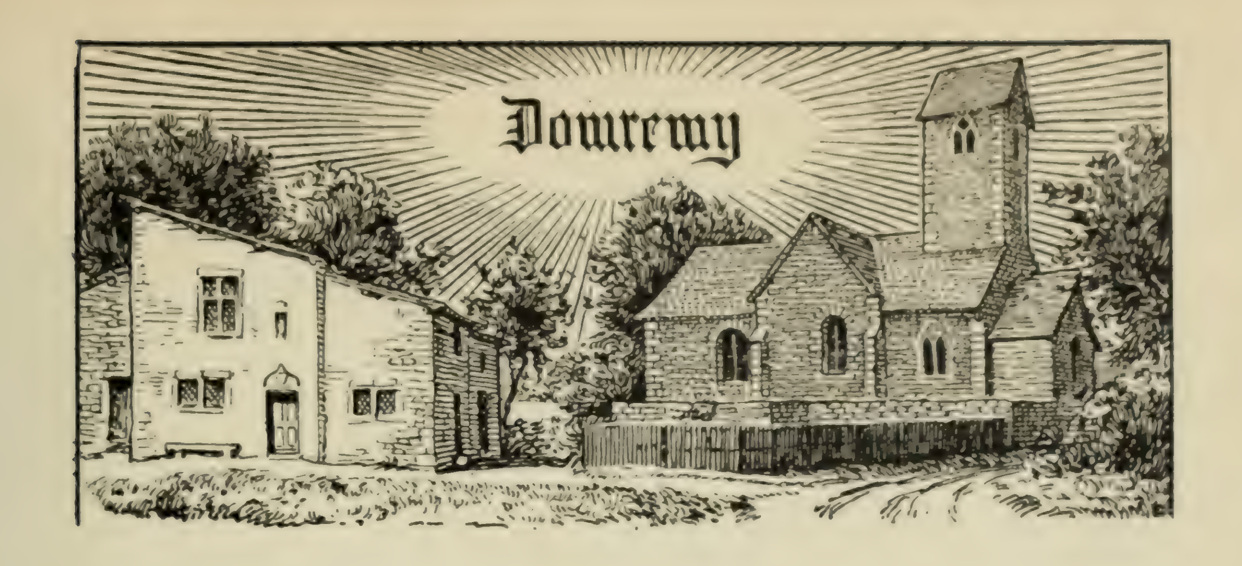
Le verdict du pape Benoît XV achève et couronne un

travail de près de cinq siècles, presque aussitôt interrompu par une abominable tragédie, et souvent retardé par de longues périodes de lenteur, mais qui ne fut jamais complètement déserté, et qui s'opéra, simultanément, dans l'opinion des hommes d'Église et dans la conscience du peuple chrétien. Assister aux divers épisodes de ce travail, écouter parler l'Église, écouter prier le peuple, surprendre les manifestations de piété qui préparaient les décisions ecclésiastiques, et suivre ainsi la genèse d'une gloire religieuse à laquelle ni dans la vie des saints ni dans l'histoire des peuples, aucune autre ne peut être comparée : tel est l'objet de cette étude. Une première rédaction, naguère, en fut publiée par la Revue des Deux Mondes : *des recherches nouvelles, d'obligeantes communications, nous ont permis de la compléter; et lorsqu'on verra chacun de nos chapitres s'encadrer entre deux dessins de M. Joseph Girard, on remerciera l'art d'être venu au secours de l'histoire, pour ramasser en de symboliques visions la lumière diffuse des documents.*



PREMIÈRE PARTIE

L'Église du XVe siècle et la Mission de Jeanne



I

LES PREMIERS TÉMOINS DE JEANNE : LES CURÉS DES MARCHES DE L'EST

La gloire religieuse de Jeanne commence à Domrémy. En ce village, en 1425, Jeanne dite Jeannette avait pour curé Monsieur Guillaume Front, qui souvent l'entendait en confession. Un peu plus tard, quand elle fut célèbre, Monsieur Front disait d'elle : « C'était une fille bonne et simple, dévote, bien à ses devoirs, craignant Dieu, si bien qu'elle n'avait pas sa pareille dans le village... » Il ajoutait ce détail : « Si elle avait eu de l'argent, elle me l'aurait donné pour en faire célébrer des messes ; du moins toutes les fois que je célébrais, elle y assistait toujours. »

Voilà le souvenir que laissa Jeanne au premier personnage qui pour elle représenta l'Église : son curé. Et d'autres prêtres du cru, les « discrètes personnes Henri Arnolin et Dominique Jacob, »

devaient, eux aussi, se rappeler sa piété, sa sagesse, sa vertu, et plus tard les attester. L'Église à Domrémy estimait donc en Jeanne une petite paroissienne fort édifiante : de ses voix, de sa mission, ces divers prêtres ne nous ont rien dit, soit qu'ils n'en aient rien su, soit qu'informés en confession, ils aient eu le devoir de se taire.

La madone souterraine de la collégiale de Vaucouleurs eut souvent pour visiteuse, en Janvier et Février 1429, une enfant de seize ans qui vivait sous le toit du ménage Le Royer, et qui, de semaine en semaine, s'y attardait mystérieusement. Le petit monde ecclésiastique de l'endroit eut tôt fait de remarquer Jeanne, et « discrète personne Jean Colin, » qui la confessa, trouvait en elle — il en témoignera plus tard — les « signes d'une bonne catholique et chrétienne parfaite. » Il est à supposer qu'avant ce diagnostic Jean Colin avait dû regarder de très près, car les propos tenus par la fillette à Robert de Baudricourt, capitaine de la ville, induisaient Baudricourt à se demander s'il n'y avait pas en elle quelque chose de diabolique.

Voire même, Monsieur Jean Fournier, curé de céans, à qui Jeanne s'était également confessée, fut mobilisé par le capitaine pour tenter une expérience. Ils firent irruption l'un et l'autre, le représentant de Dieu et le représentant du dauphin, chez Madame Le Royer ; et Monsieur Fournier, qui portait l'étole, dit à Jeanne : « Si vous êtes chose mauvaise, éloignez-vous ; si vous êtes bonne, approchez-vous. » Baudricourt, alors, vit Jeanne se traîner près de Monsieur Fournier, jusqu'à ses genoux. Elle ne



Maison de Jeanne d'Arc à Domrémy.



Photos Neurdein.

Église de Domrémy.

s'enfuyait pas, comme le diable l'eût fait, devant les signes sacrés faits avec l'étole. Les audacieux desseins de Dieu sur Jeanne et sur la France, tels qu'elle les avait confiés au gouverneur de Vaucouleurs, n'étaient donc pas des inspirations du Malin ; et l'intuition qu'elle avait, au moment même où il se produisait, d'un échec militaire subi par les troupes de Charles VII, n'était donc pas une révélation démoniaque. Monsieur Fournier, curé, pouvait en donner à Baudricourt l'assurance ; et c'est à l'abri de ce premier verdict que Jeanne s'éloigna vers les rives de Loire.

Le chroniqueur qui dans la ville de Cahors inscrivait en son livre consulaire — le *Livre Tanné* — les nouvelles lointaines du royaume, écoutait alors prier, chaque jour, à Rocamadour, les innombrables pèlerins — parfois vingt mille, trente mille — qui depuis avril 1428 venaient chercher aux pieds de la Vierge l' « indulgence » du « grand pardon », et le chroniqueur ajoutait : « Environ mi-carême de 1429, vint au roi de France notre seigneur une pucelle qui disait lui être envoyée par le Dieu du Ciel, pour jeter les Anglais hors du royaume de France[1]. » Et les pèlerins de Rocamadour continuaient de prier.

1. Voir dans la somptueuse et attachante publication : *A la sainte de la Patrie, Jeanne d'Arc, pieux hommage de l'épiscopat français*, due à l'initiative de M. Richardet (Paris, 1920), les pages de Mgr Cézerac : *Jeanne d'Arc et Notre-Dame de Rocamadour*, p. 127-130.





II

LES PREMIERS JUGES DE JEANNE : LES EXAMINATEURS DE POITIERS

Charles VII avait grand besoin qu'on priât. La situation du royaume était désespérée. Réglementant au Puy les fêtes du jubilé, les consuls gémissaient : « Sauf correction de ceux qui mieux savent, temps ne fut jamais si plein de périls ni d'alarmes[1]. » Et voilà qu'une pucelle survenait, avec cette consigne, avec cette certitude, de sauver la France : elle parlait à Charles VII de certains secrets que lui seul et Dieu savaient. Dieu m'envoie, insistait-elle ; et Charles, troublé, se tournait vers les théologiens, leur demandait : Est-ce vrai ?

Une curieuse tapisserie du quinzième siècle, conservée au *Musée Johannique* d'Orléans, représente Jeanne chevauchant avec ses compagnons vers le château de Chinon : Charles VII, à pied, sort pour l'accueillir. Un des pages de Jeanne tient une banderole, sur laquelle se lisent en vieil allemand ces mots triom-

1. Sur la coïncidence entre ce jubilé de la vierge angélique du Puy, où la mère de Jeanne se rendit, et le voyage de Chinon, voir Gabriel Hanotaux. *Jeanne d'Arc*, p. 48 et suiv. (Paris, 1911).

phants : « Ici vient la vierge envoyée de Dieu au dauphin dans sa cour. » Sur le fond de la tapisserie, semé de fleurs, vingt-cinq soleils resplendissent, dont seize sont comme concentrés sur la tête de Jeanne. L'artiste, peut-être, voulait ainsi marquer que c'était par Jeanne, et après l'avoir elle-même inondée, que les lumières célestes parvenaient au roi[1]. Mais étaient-ce bien d'authentiques lumières célestes ? La parole était aux théologiens. Il fut arrêté, nous dit la *Chronique de la Pucelle*, « *que quelques docteurs en théologie l'entretiendraient et l'examineraient, et qu'il y aurait avec eux des canonistes et des légistes, et ainsi il fut fait... Quand elle parlait de ce dont elle était chargée de par Dieu, c'était chose merveilleuse comme elle parlait grandement et notablement, vu qu'en autres choses elle était la plus simple bergère qu'on vît jamais.* »

On l'observait dans toute sa vie : on la constatait sobre, dévote, tempérante. Et les théologiens flottaient entre la peur de refuser une aide divine et la peur d'encourager une illusion. L'écho de leurs perplexités parvint au loin, jusqu'à l'archevêché d'Embrun, qui avait alors pour titulaire Jacques Gelu.

C'était un personnage fort écouté. Depuis longtemps, la cour et l'Église lui confiaient des missions illustres. S'agissait-il d'avoir pour la France l'alliance de la Castille, ou de négocier de la part d'un concile l'abdication d'un pape : on expédiait

1. Mantellier. *Notice sur une tapisserie et une peinture du quinzième siècle dans lesquelles on représente la Pucelle* (Orléans, 1860). Le musée Johannique et sa bibliothèque nous ont été d'un grand secours pour la préparation de ce travail, et nous tenons à remercier pour l'hospitalité que nous y avons trouvée M. le Dr Garsonnin et M. Larcanger.

Gelu. Le professorat du droit canon, la carrière de magistrat, l'avaient acheminé vers les plus hautes cimes d'Église et jusqu'en vue du faîte souverain, la chaire même de Pierre : car à Constance, lorsqu'on avait créé un pape, huit voix s'étaient portées sur Gelu. En ce printemps de 1429, il regardait d'Embrun vers Chinon, vers le pauvre morceau de France qui restait au roi de France ; et ce qu'on lui écrivait de là-bas l'embarrassait fort.

Car il savait qu'une fille, une paysanne, nourrie dans la solitude, est susceptible d'illusions ; et puis il avait lu, dans les histoires, qu'une femme avait voulu empoisonner Alexandre. Gelu tremblait pour le prestige du roi, pour son orthodoxie, pour sa vie. Charles VII, en écoutant cette pucelle, n'allait-il pas se rendre ridicule aux nations étrangères ? Ou se laisser leurrer par la messagère de quelque hérésie nouvelle ? Gelu suppliait que le roi ne conversât pas seul avec elle. Mais ces précautions une fois conseillées, Gelu disait : « Il est autant aisé à Dieu de vous mettre en mains la victoire avec peu qu'avec beaucoup de forces, par le bras et l'exploit des filles et des femmes, non moins que par celui des hommes. » Trop bon théologien pour s'offusquer de ce qu'il peut y avoir d'imprévu dans les conseils divins et de paradoxal dans les miracles qui s'y concertent, Gelu concluait qu'il fallait que le roi jeûnât, et vaquât à ses exercices de piété, pour être éclairé du ciel et préservé d'erreurs. C'était un sage que l'archevêque d'Embrun, oh ! combien sage ! Mais sans doute, sous la mitre, avait-il assez médité sur la « folie de la croix, » pour admettre que Dieu pût ici-bas faire d'autres « folies. »



Photo Buloz.

Tapisserie du XVe siècle représentant l'arrivée de Jeanne d'Arc au château de Chinon.

(Musée Johannique d'Orléans.)

Embrun, questionné, avait finalement répondu par un point d'interrogation[1]. Les théologiens de Chinon furent d'avis qu'on menât Jeanne à Poitiers, où avaient émigré les universitaires parisiens demeurés fidèles à Charles, et que, là, on l'examinât encore. « J'aimerais bien mieux être auprès de ma pauvre mère, disait-elle, car ce n'est pas mon état ; mais il faut que j'aille parce que Messire veut que je fasse ainsi. » Messire, c'était le Christ, dont elle allait dire aux théologiens la volonté.

Regnault de Chartres, archevêque de Reims et chancelier de France, les convoqua. C'était un politique : transplantée dans un monde supérieur à celui des intrigues humaines, son intelligence vacillait. Il y avait autour de lui, entre autres docteurs, les évêques de Poitiers et de Maguelonne ; Gérard Machet, confesseur du roi, futur évêque de Castres, et qui sera l'un des défenseurs de la Pragmatique Sanction ; le bénédictin Pierre de Versailles, futur évêque de Meaux, qui plus tard représentera le pape Eugène IV auprès des Grecs et du roi de France[2]. Curieuse destinée que celle de Pierre de Versailles ! En 1412 ou 1413, séjournant à l'abbaye orléanaise de Micy, il avait, « pour remplir, disait-il, son devoir envers la patrie et le royaume, *erga patriam et regnum*, » prié l'ancien prévôt Juvénal des Ursins de faire comprendre au dauphin que Dieu sauverait un jour son peuple comme jadis, par l'envoi de Moïse, il avait sauvé Israël.

1. Ayroles. *La vraie Jeanne d'Arc*, I, p. 2-5 (Paris, 1890) (d'après le Manuscrit de l'*Histoire générale des Alpes Maritimes et Cottiennes*, du P. Marcellin Fournier).

2. De Launay. *Jehanne la Pucelle*, janvier-mars 1913, p. 8-9.

Et voici qu'allait comparaître devant lui celle qui se déclarait envoyée pour l'œuvre du salut : allait-il reconnaître en elle cet autre Moïse, que depuis dix-sept ans son espérance attendait ? Deux inquisiteurs, les Frères Prêcheurs Aimeri et Turelure, étaient mandés également : on avait besoin de tout leur flair[1].

Le docte aréopage s'en fut chez maître Rabateau, avocat général au parlement, dont la « bonne femme » avait la garde de Jeanne. Deux heures durant, sise au bout d'un banc, Jeanne écouta les « belles et douces raisons » par lesquelles on lui remontra qu'on ne la devait point croire. « Elle répondait avec beaucoup de sagesse, comme l'aurait fait un bon clerc, » déclarera plus tard l'avocat Barbin ; et les docteurs étaient « grandement ébahis, comme si une simple bergère, jeune fille, pouvait ainsi prudemment répondre. » Le dialogue dura trois semaines : un registre en fut tenu, que les juges de Rouen auront un jour entre les mains, et que nous voudrions tant, nous, tenir dans les nôtres ; il est, hélas ! disparu.

De ces colloques quelques réponses surnagent, dans les dépositions que firent, au tribunal de réhabilitation, vingt-sept ans après, certains examinateurs de Poitiers. Un d'eux, le Frère Prêcheur Seguin de Seguin, un « bien aigre homme, » ne garda cependant aucune aigreur d'une réponse que lui fit Jeanne. Dans son parler de Limousin, où les mots provençaux devaient se

1. Mercier. *Jeanne d'Arc à Poitiers : reconnaissance officielle de sa mission divine* (*Etudes*, janvier et février 1896). — Ducoudray. *Jeanne d'Arc et les Dominicains de Poitiers* ; et : *Le Père Guillaume Aimeri, note complémentaire* (Ligugé, 1899 et 1900).

mêler aux mots français, il demandait à Jeanne en quelle langue s'exprimaient ses voix. Et la Pucelle de s'écrier : « Une langue meilleure que la vôtre. » Un autre examinateur lui disait : « Qu'avez-vous besoin de gens d'armes ? Le seul plaisir de Dieu peut déconfire les Anglais et les faire aller en leur pays. » — « Les gens d'armes combattront, expliquait-elle, et Dieu donnera la victoire. » Et l'on était déconcerté par tout ce qu'il y avait de bon sens chez cette illuminée. On savait par ailleurs — des enquêtes faites à Domrémy l'avaient appris — combien elle était pure et combien pieuse. Alors parmi ces juges qui d'abord, pour la tâter, avaient voulu la faire douter d'elle-même, il s'en trouva pour rechercher des prophéties qui d'avance la justifiassent, et ils en découvrirent. Maître Jean Erault révélait qu'une certaine recluse d'Avignon, Marie Robine, avait, à la fin du quatorzième siècle, prophétisé les exploits d'une Pucelle[1]. Et d'autres gens doctes remontaient plus haut encore, jusqu'au prophétisme breton[2]. Ainsi se dessinait une sorte de préhistoire surnaturelle, faisant avenue vers la vocation de Jeanne.

Mais enfin, cette vocation, qu'était-elle et que valait-elle ? D'heure en heure le péril de la France s'aggravait ; les théologiens devaient conclure. Ils conclurent qu' « attendue la nécessité de lui et de son royaume, » Charles VII ne devait point « débouter

1. Voir Noël Valois, *Jeanne d'Arc et les prophéties de Marie Robine* (*Mélanges Paul Fabre*, p. 452-463, Paris, 1902).

2. Sur la thèse de M. Anatole France, induisant de ces évocations de prophéties, que Jeanne aurait été comme « suggestionnée » par des clercs, voir l'article de M. Doumic dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 avril 1908, et les discussions historiques d'Achille Luchaire (*Grande Revue*, 25 mars 1908).

ni déjeter la Pucelle. » L'Écriture ordonnait qu'elle fût éprouvée par deux méthodes : que « par prudence humaine » on s'enquît de sa vie, et que « par dévote oraison » on requît des signes. Or il résultait des enquêtes, qu' « en elle, on ne trouvait point de mal, fors que bien, humilité, virginité, dévotion, honnêteté, simplesse : et de sa naissance et de sa vie, plusieurs choses merveilleuses étaient citées comme vraies[1]. » Quant aux signes, on lui en avait demandé, à elle ; et elle avait répondu qu'elle « démontrerait signe divin devant Orléans. » En conséquence, les théologiens décidaient : « Le roi ne la doit point empêcher d'aller à Orléans avec ses gens d'armes, mais la doit faire conduire honnêtement, en espérant en Dieu. Car le douter ou délaisser sans apparence de mal serait répugner au Saint-Esprit et se rendre indigne de l'aide de Dieu. »

Pour la troisième fois en mille ans, la cité de Poitiers venait de jouer un rôle décisif dans l'histoire universelle. Au quatrième siècle, Poitiers, ville épiscopale de saint Hilaire, avait été le quartier général de l'orthodoxie occidentale contre l'arianisme ; et c'est parce que la croyance poitevine avait vaincu, que le monde chrétien avait continué de croire que Jésus était Dieu. Au huitième siècle, les campagnes avoisinant Poitiers avaient vu, devant le Martel, l'Arabe reculer ; et c'est grâce à la victoire de Poitiers que l'Europe, barricadée contre l'Islam, avait pu s'ap-

1. Il s'agissait ici, non des légendes qu'allait bientôt raconter Perceval de Boulainvilliers (voir ci-dessous, chapitre IV), mais des prophéties annonçant la naissance d'une vierge libératrice près d'un Bois Chenu (Petitot. *Revue pratique d'apologétique*, 15 mai 1920, p. 155).

peler la chrétienté. Au quinzième siècle le tête à tête entre une paysanne et quelques hommes d'Église, dans une maison de Poitiers, authentiquait la mission de la Pucelle : avec l'assentiment des théologiens, elle allait agir pour le roi de France, « de par le roi du Ciel ; » et ce fut en vertu de la décision ecclésiastique de Poitiers que Charles VII chargea Jeanne du salut de la France. Après la notion d'un Homme-Dieu, après la notion de chrétienté et l'existence même de la chrétienté, Poitiers, à la suite du témoignage rendu par quelques docteurs à la Pucelle, allait sauver la notion même de France et l'existence de la France.

« D'azur à la colombe d'argent, tenant en son bec une banderole où étaient écrits ces mots : *De par le roi du Ciel* : » telles furent, d'après les informations consignées en son *Livre noir* par le greffier municipal de La Rochelle, les armes personnelles adoptées par Jeanne [1] : elles exprimaient la merveilleuse investiture à laquelle venait d'adhérer la commission poitevine. Puisqu'elle marchait de par Dieu, elle voulait que devant elle Dieu marchât : tisserands et peintres, à Tours, furent vite au travail. Sur son pennon, qui ralliait l'état-major, l'Annonciation figura. Sur sa bannière, autour de laquelle accouraient, pour les exercices religieux, prêtres et soldats, apparaissait Jésus crucifié. Quant à l'étendard destiné à rallier l'armée tout entière, et dont Jeanne concerta les détails d'après les indications de ses voix, nous en avons désormais au *Musée johannique* d'Orléans, grâce aux

1. Quicherat. *Revue Historique*, juillet-août 1877, p. 327-344.

scrupuleuses recherches de M. le docteur Garsonnin, une reconstitution sérieuse ; sur un fond de toile blanche, brodée de soie et décorée d'un semis de fleurs de lis, Jésus trône dans l'attitude de majesté ; à ses côtés des anges s'agenouillent ; à droite on lit l'inscription : *Jhésus Maria* : au revers, un semis de fleurs de lis[1].

Jésus annoncé, Jésus en croix, Jésus triomphant, conduisait ainsi la petite armée. Et dès le début de la chevauchée, pour se confesser presque chaque jour, pour communier souvent et se faire chanter la messe, Jeanne eut près d'elle un Hermite de Saint-Augustin, Jean Paquerel ; il ne devait plus la quitter jusqu'au jour où elle tomba captive. Spectateur quotidien, il put lire, à l'œil nu, le beau livre qu'était son âme ; confesseur, elle l'aidait elle-même à lire plus avant, entre les lignes. Or, il déclarera plus tard, devant les juges de la réhabilitation, qu'elle pratiquait les bonnes œuvres et était pleine de toutes les vertus ; que, blessée à l'épaule, elle refusait, de crainte que ce ne fût une offense à Dieu, d'être guérie par incantation ; qu'elle avait une profonde compassion pour tous les hommes d'armes, fussent-ils Anglais ; et qu'elle était à ses yeux « envoyée de Dieu. » Ainsi déposera cet aumônier militaire, et sa parole justifiera les enquêteurs de Poitiers.

1. Garsonnin. *Essai de reconstitution de l'étendard de Jeanne d'Arc* (Orléans, 1909).





Photo Neurdein.

BOUTET DE MONVEL. — L'armée de Jeanne d'Arc allant délivrer Orléans.

(Salon de 1913.)



III

COMMENTAIRES D'ÉGLISE SUR LA DÉLIVRANCE D'ORLÉANS

Jeanne donna, devant Orléans, le signe qu'elle avait promis : le 8 mai 1429, la ville fut délivrée. Gelu, dans son archevêché des Alpes, conclut tout de suite que cette « chétive bergère » était l'instrument de la sagesse divine, et que le dauphin devait l'écouter. Des interpellateurs surgissaient, demandant à Dieu pourquoi il se servait d'une femme, et non point d'un ange, et pourquoi, au lieu d'agir tout d'un coup, il agissait progressivement. Gelu remettait ces curieux à leur place, dans un traité latin qu'il dédiait à Charles VII. A ses yeux plus de doute possible : la justice de la cause du roi, la foi de ses prédécesseurs, toujours libérée de toute hérésie, les sanglots des opprimés, l'iniquité de la cause anglaise, la cruauté de la nation anglaise, expliquaient le geste de Dieu, qui, pour sauver la France, dépê-

chait Jeanne. La carrière de cette Pucelle, observait Gelu, « est celle d'une guerrière, et cependant rien de cruel ; elle est miséricordieuse envers tous ceux qui ont recours au roi, envers les ennemis qui veulent rentrer dans leur pays. » Et l'archevêque d'Embrun, reprenant la vieille théorie canonique de la juste guerre, montrait comment les actes de Jeanne s'y conformaient. Donc Charles devait la suivre, ce qui ne voulait pas dire que pour le détail des opérations il ne dût pas consulter la prudence humaine ; mais « c'est le conseil de la Pucelle qui devait être demandé et cherché principalement[1]. »

De Lyon, une voix faisait écho, qui trente années durant avait enfiévré la chrétienté : c'était la voix de Gerson. Il mettait alors un intervalle entre ses joutes conciliaires et la mort, en étudiant le *Cantique des Cantiques* : dans ces versets d'amour il aimait à aimer Dieu, et rêvait d'être un jour interrompu, dans sa lecture, par une convocation du Maître, qui l'appellerait à venir achever là-haut la phrase ici-bas ébauchée. Mais lorsqu'il apprit à Lyon, six jours après l'événement, la prise d'Orléans, ce mystique qui déjà vivait entre ciel et terre redescendit sur terre ; et n'ayant plus que deux mois à vivre, il prit congé du Cantique qui parlait d'éternité, pour écrire sur la personnalité du jour, sur la Pucelle. Des sphères célestes où déjà planait sa pensée, ce vieillard, tout d'un coup, retombait dans l'actualité. Mais c'était

1. Le traité de Gelu est publié au t. III de la précieuse collection de Jules Quicherat. *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc*. D'une façon générale, tous les textes ou détails pour lesquels nous jugeons inutiles des références, sont empruntés à ce recueil.

pour conclure : « Cela a été fait par le Seigneur : il est pieux, salutaire, dans l'ordre de la foi et de la bonne dévotion, de se déclarer pour cette Pucelle. » Il la justifiait contre ceux que ses vêtements d'homme faisaient grimacer, et il redisait : « Voilà l'éclatante, la prodigieuse inauguration d'une aide divine. » Jusqu'où irait cette aide ? Gerson détaillait les avertissements d'ordre religieux et politique apportés à la France par la Pucelle : il fallait que la France les suivît, de peur que « l'ingratitude, les blasphèmes ou quelque autre cause n'arrêtassent le cours des bienfaits divins. » L'approbation théologique dont Gerson sanctionnait la mission de Jeanne se complétait ainsi par une sorte de leçon morale adressée au roi et à son peuple : il les engageait l'un et l'autre à écouter cette messagère de Dieu[1].

Hors de France, aussi, les hauts faits de Jeanne occupèrent tout de suite la science d'Église. Était-ce une envoyée divine ? ou bien une fausse prophétesse ? Un jeune universitaire de Cologne, qui devait plus tard se faire un nom, Henri de Gorkum, entendait soutenir les deux thèses ; il alignait, de part et d'autre, les arguments qu'elles alléguaient. Modeste encore, il prétendait ne rien décider et voulait uniquement « provoquer de plus doctes à une intelligence plus approfondie de la matière. » On sentait cependant qu'il inclinait à penser que Dieu était là[2].

Les populations rhénanes, très excitées, obsédaient les prêtres, pour savoir ce qu'était cette Jeanne, qui prédisait l'avenir.

1. Dom J.-B. Monnoyeur. *Traité de Jean Gerson sur la Pucelle* (Paris. 1910).
2. Ayroles. *La vraie Jeanne d'Arc*, I, p. 60-68.

Un clerc de Spire, de juin à septembre 1429, publiait en deux cahiers successifs les réponses qu'il faisait à l'importunité des questionneurs. Son information manquait évidemment de sûreté : ne racontait-il pas qu'un Prémontré, un an plus tôt, lui avait parlé de Jeanne comme d'une assidue contemplatrice des astres ? Or, un an plus tôt, hors de Domrémy, qui donc parlait d'elle ? Mais les jugements du clerc valaient mieux que ses racontars : il estimait que Jeanne avait trop de vertus pour être magicienne ; qu'elle faisait bien de se vêtir en homme, et qu'il était convenable que le royaume de France, perdu par une femme — l'Allemande Isabeau — fût relevé par une femme[1].

Jusque dans Rome, les esprits étaient en branle. Au début de 1429, un clerc français de l'entourage du pape Martin V avait achevé la rédaction d'une chronique intitulée le *Bréviaire historique* ; et dans les dernières pages, tenace en ses patriotiques espérances, il avait écrit :

« *Le très chrétien prince, le roi Charles, a beau être abandonné par les siens ; le ciel remettra entre ses mains l'étendard de la victoire, pourvu cependant qu'il s'humilie et qu'il l'implore avec un cœur pur.* »

Au cours de l'été, dans l'un des manuscrits de son *Bréviaire* — celui que conserve la Bibliothèque Vaticane[2] — ce clerc

1. Ayroles. *La vraie Jeanne d'Arc*, I, p. 69-75.

2. Léopold Delisle. *Nouveau témoignage relatif à la mission de Jeanne d'Arc* *Bibliothèque de l'École des Chartes*, XLVI, 1885, p. 649-668).

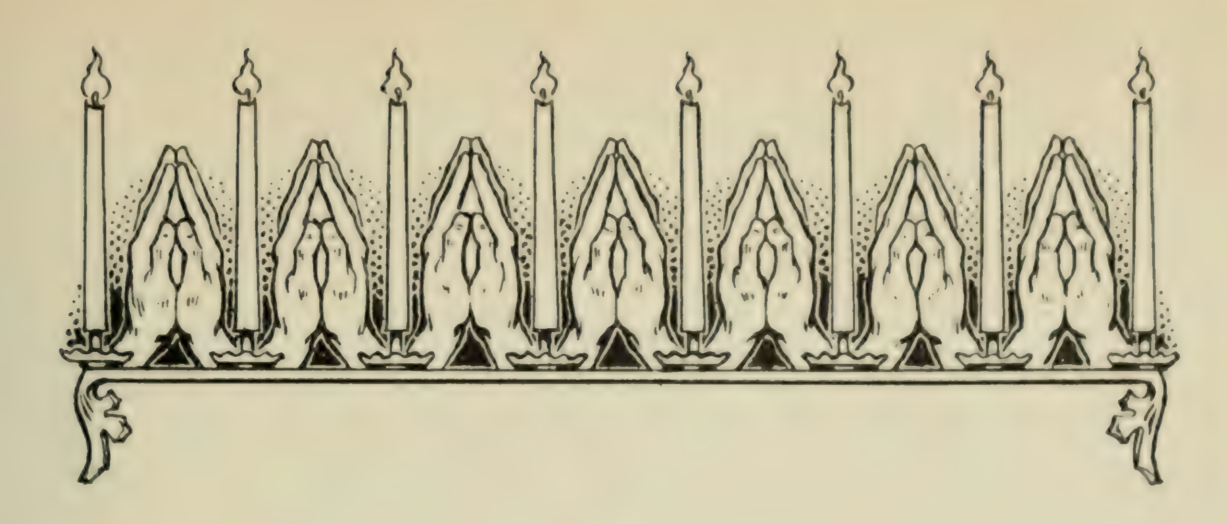
ajoutait un post-scriptum sur « un événement grave et considérable, et inouï, qui n'avait pas eu son pareil depuis l'origine du monde : » la délivrance d'Orléans par une Pucelle, qui égalait ou même dépassait Debora, Judith et Penthésilée, et qui accomplissait « des actes plus divins qu'humains. » Silence aux jaloux qui parlaient ici de superstitions, de sortilèges ! Notre clerc savait la différence entre les « miracles opérés par les bons » et les « prodiges dus au Malin. » Cette Jeanne était vertueuse, pieuse ; et puis « elle combat, continuait-il, pour une cause utile et juste, puisque c'est pour pacifier le royaume de France, ce qui entraînera le relèvement de la foi, qui, à en juger par l'expérience des siècles passés, n'aurait pas tant souffert si la France n'avait pas été entraînée dans un tourbillon de guerres désastreuses. »

Cette âme de prêtre émigré, qui sur les bords du Tibre avait tremblé pour la France, se blottissait dans une double certitude : il savait que Dieu, pour régner dans le monde, avait besoin de la France, et que la France, pour cesser d'être esclave, avait besoin de Dieu : Jeanne lui apparaissait, au loin, comme la servante providentielle de ces deux nécessités. Il s'engageait dans un curieux récit, où l'on voyait Jeanne demander à Charles VII son royaume, se le faire attribuer, solennellement, devant quatre notaires, et puis, ces mêmes notaires étant présents, donner le royaume à Dieu, et finalement, agissant au nom de Dieu, en réinvestir Charles VII. Ce clerc écrivait, semble-t-il, avant le sacre de Reims ; mais il savait, évidemment, les propos qu'à

Chinon la Pucelle avait tenus au roi. Il semblait qu'à la faveur de cet apologue il mît en relief, sous une forme dramatique, la portée que Jeanne attachait au sacre et la réinvestiture que Dieu lui-même, en conclusion des victoires de Jeanne, allait consentir à la dynastie capétienne[1]. A l'arrière des notaires qui tour à tour enregistraient ces étranges translations de propriété du royaume de France, son imagination, soyons-en sûrs, entrevoyait d'autres témoins, un Hincmar, un saint Remi, artisans de la gloire de Reims — gloire unique, où s'étaient peu à peu mêlés, comme au principe la conséquence se mêle, le souvenir du baptême de la France et le souvenir des sacres royaux, renouveau périodique du vœu baptismal.

1. Voir Marius Sepet, *Jeanne d'Arc*, p. 292-293 (Tours, 1896).





IV

LA PIÉTÉ POPULAIRE DEVANT LA LIBÉRATRICE D'ORLÉANS

Le 5 mai 1430, le chanoine angevin Jean Boucher, guéri par sainte Catherine d'une maladie importune, allait la remercier dans son église de Fierbois, où Jeanne naguère avait envoyé chercher une épée ; et Jean Boucher notait, dans les archives mêmes du sanctuaire : « Dans la présente chapelle, j'ai célébré la messe à haute voix, priant pour le roi, pour la Pucelle digne de Dieu (*Puella Deo digna*) [1]. » Les foules chrétiennes, en France, pensaient comme ce chanoine : derrière la Pucelle, elles voyaient Dieu.

A son sujet, des légendes se formaient : on les sent éclore, dès le 21 juin 1429, dans une lettre écrite au duc de Milan, Philippe-Marie Visconti, par le sénéchal de Berri, Perceval de Boulain-

1. *Les Miracles de Madame Sainte-Katherine de Fierboys en Touraine*, édit. Bourassé, p. 52-53 (Tours, 1858). — Abbé Fourault. *Sainte Catherine de Fierbois* (Tours, 1887).

villiers. Ces légendes disaient que dans la nuit d'Épiphanie où Jeanne était née, tous les habitants de Domrémy s'étaient sentis transportés d'une joie inconcevable, et que, deux heures durant, les coqs avaient chanté[1].

« Pucelle ordonnée de Dieu en qui le Saint-Esprit versa sa grâce : » ainsi parlait Christine de Pisan, la grande féministe du moyen âge, toute joyeuse de célébrer l'honneur fait à son sexe par Jeanne d'Arc ; et s'adressant aux Anglais, Christine leur disait : « Gent aveugle, voulez-vous combattre contre Dieu ? » La Pucelle « ne semble pas venir de la terre, mais être descendue du ciel, » reprenait Alain Chartier, secrétaire du roi. Une ballade populaire retrouvée à Valence signifiait aux Anglais que leur bannière était renversée

Par le vouloir du roy Jésus
Et Jeanne la douce pucelle,
De quoi vous êtes confondus,
Dont c'est pour vous dure novelle[2].

Et les populations toulousaines invectivaient contre ces messieurs du Capitole, coupables de n'avoir pas envoyé vers le roi « pour savoir les miracles et les faveurs nouvelles qui se

1. Marius Sepet, *Bibliothèque de l'École des Chartes*, LXXVII, 1916, p. 439-447. Sur le souci que montre Perceval de donner, d'après les récits évangéliques eux-mêmes, une interprétation mystique de la naissance et de la vocation de Jeanne, voir les très pénétrantes réflexions du P. Petitot, *Revue pratique d'apologétique*, 15 mai 1920, p. 153-160.

2. Paul Meyer. *Romania*, XXXI (1891), p. 39 et suiv.



BOUTET DE MONVEL. — *« Venaient à moi très volontiers les pauvres gens. pour ce que je ne leur faisais point déplaisir... »*

Aquarelle extraite de l'album *Jeanne d'Arc* (1897). — Plon-Nourrit, édit.

multipliaient de jour en jour par le moyen de cette pucelle[1]. »

On avait su, à travers la France et même au dehors, les colloques avec les théologiens. « Elle discute si bien, qu'il semble qu'elle soit une autre sainte Catherine venue sur terre, » écrivait de Bruges, dès le 10 mai 1429, un de ces marchands vénitiens qui parcouraient l'Europe, guettant les denrées et les échos[2]. Et puis, au jour le jour, on avait su que les « signes » demandés par les théologiens étaient apportés par des victoires. En fallait-il davantage pour que parfois, avec une naïveté fiévreuse, la piété populaire s'abandonnât à certaines manifestations qui risquaient de desservir Jeanne plutôt que de l'honorer ? Car les ennemis guettaient..... La gloire de Jeanne, dès 1429, s'éleva tout de suite à ce périlleux apogée : Noël Valois en a retrouvé la preuve, en 1906, dans un manuscrit de Vienne, contenant la réponse faite à l'écrit de Gerson par un clerc parisien[3].

Ce clerc, qui, comme tous les universitaires demeurés à Paris, appartenait au parti anglais, accuse Jeanne d'idolâtrie et de sortilèges ; et la raison qu'il en donne, c'est qu' « en plusieurs villes notables, elle acceptait, comme une sorte d'offrande, des cierges allumés que des enfants lui offraient à genoux, et elle faisait tomber sur leurs têtes trois gouttes de cire ardente en

1. Ayroles. *La vraie Jeanne d'Arc*. IV, p. 397.

2. *Chronique Morosini*, édit. Lefèvre-Pontalis et Dorez, III, p. 50-52 (Paris, 1898-1902). — C'est au P. Ayroles que revient l'honneur d'avoir, dans les *Études*, à la fin de 1895, publié le premier les textes de la *Chronique Morosini* relatifs à la Pucelle.

3. Noël Valois. *Un nouveau témoignage sur Jeanne d'Arc* (*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1906, 2e partie, p. 161-179). — Georges Dubosc. *Autour de la Vie de Jeanne d'Arc : études documentaires* (Rouen, 1920).

pronostiquant qu'à cause de la vertu d'un tel acte ils ne pouvaient être que bons. » Ainsi se dessinait dès 1429 la prochaine tactique des ennemis de Jeanne : témoins d'une certaine ferveur populaire, ils induisaient qu'elle en était complice. Induction venimeuse, induction mensongère, comme le prouve l'attitude de Jeanne quand au cours de ses chevauchées nous la voyons en contact avec certaines intempérances d'enthousiasme ou certaines craintes superstitieuses. A Troyes, les habitants n'osaient pas approcher d'elle ; à Bourges, ils la pressaient de bénir des chapelets. Elle disait à ceux-ci : « Touchez-les vous-mêmes, mes braves gens ; ils en vaudront tout autant ; » et à ceux-là : « Approchez, approchez hardiment, je ne m'envolerai point ! » Elle avait des saillies de bon sens, à demi malicieuses, pour faire s'éteindre dans un sourire ces dévotes ferveurs dont elle se sentait, malgré elle, devenir l'objet, et dont elle eût voulu restituer tout l'honneur à « Dieu premier servi. » Pierre Vaillant, bourgeois d'Orléans, la voyait faire effort pour se soustraire aux ovations populaires, afin que Dieu seul eût la gloire.

Mais les juges de Rouen, bientôt, exploiteront contre Jeanne ces effervescences de la foule : ils l'en rendront responsable, et dans l'article 52 de l'acte d'accusation ils oseront affirmer :

« *Item, la dite Jeanne par ses inventions a séduit le peuple catholique ; beaucoup en sa présence l'ont adorée comme sainte et l'adorent encore en son absence, commandant par révérence pour elle messes et collectes dans les églises ; bien plus, ils la*

déclarent la plus grande parmi les saintes après la Sainte Vierge, ils élèvent des images et des représentations de sa personne dans les basiliques des saints, et ils portent sur eux son effigie en plomb ou en tout autre métal, ainsi qu'il est accoutumé de faire pour les saints canonisés par l'Église, et ils prêchent publiquement que c'est l'envoyée de Dieu, qu'elle est moins une femme qu'un ange. »

Les juges de Rouen seront portés, par leur acharnement même, à ramasser les pièces à conviction, et parmi celles que dans cet article ils allèguent, quelques-unes encore existent pour nous. Ils parleront d'images de Jeanne ; à vrai dire, il ne nous en reste point[1] ; et tout au plus savons-nous, par un compte de dépenses de la ville de Ratisbonne, que dès 1430, on y montrait une peinture « représentant comment la Pucelle a combattu en France, »

1. On a longtemps fait état d'une certaine peinture sur bois du quinzième siècle représentant la Vierge et l'enfant, puis, à droite, saint Michel pesant une âme, et, à gauche, la silhouette nimbée d'un personnage tenant d'une main un étendard, et de l'autre un écu armorié. Dans ce personnage, on croyait reconnaître Jeanne d'Arc ; et le tableau, trouvé à Orléans par M. Antoine Auvray, entra glorieusement dans les galeries du Musée de Versailles, comme une effigie de notre héroïne (Nolhac et Pératé. *Le Musée de Versailles*, p. 45. Paris, 1896). Mais les recherches de M. Samaran, archiviste aux Archives Nationales, ont définitivement terni cette gloire usurpée. Complétant une communication qu'il avait faite en 1914 à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, M. Samaran a établi (*Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1920, p. 61-75), que l'inscription mutilée, encore visible sur le socle du trône de la Vierge, et où tous les paléographes s'étaient accordés à lire, entre autres mots, les mots : « Jehanne d'Arc », contient une simple invocation, rédigée en provençal ou en catalan, à la miséricorde et à la pitié de la Vierge Marie, invoquée sous le vocable de Notre-Dame d'Humilité ; que ni la bannière, ni l'écu du personnage de gauche n'offrent aucunes particularités qui rappellent les représentations de Jeanne d'Arc ; et que cette silhouette nimbée est sans doute celle de saint Georges. C'est ainsi que ce prétendu portrait de Jeanne, ce portrait contemporain de la Pucelle, dont Wallon donnait jadis une reproduction lumineuse, trop lumineuse, est relégué, désormais, dans les combles du Musée.

et puis, par la Pucelle elle-même, qu'elle avait vu dans Arras, entre les mains d'un Écossais, son propre portrait, la représentant armée, agenouillée devant le Roi. Mais les juges parleront aussi de médailles : et de fait, le musée de Cluny et une collection privée possèdent deux médailles de l'an 1430 : l'une porte sur une de ses deux faces les armes de Jeanne; et l'autre, avec ses armes, exhibe aussi son buste. Les juges, enfin, feront un grief à Jeanne des liturgies qui pour elle se célébraient dans les églises; et de ces liturgies, quelques textes depuis lors nous ont été révélés. Une antienne où l'on priait le Seigneur de briser la puissance des Anglais et de les faire trembler jusqu'au fond de leur être précédait une oraison dans laquelle le prêtre disait à Dieu : « Vous qui avez délivré votre peuple par la main d'une femme, faites que Charles notre roi lève par vous un bras victorieux [1]. »

Pour fêter les victoires de Jeanne, on fit des processions à Bourges, à Carcassonne, et jusqu'à Brignoles ; dans ces deux premières villes, elles se renouvelèrent, chaque année, durant tout l'ancien régime [2]. Le ponctuel comptable Guillaume Lambert, dans les registres municipaux de Périgueux, notait, le 13 décembre 1429, la dépense de deux cierges et de deux sols d'honoraires, faite par la ville pour une messe chantée, parce qu'un Frère Prêcheur, messire Hélie Bodant, « était venu dans cette ville et prêchait à tout le peuple les grands miracles accom-

1. Lanery d'Arc. *Le culte de Jeanne d'Arc au quinzième siècle* (Orléans, 1887). Lecoy de la Marche. *A la gloire de Jeanne d'Arc*, p. 172-180 (Paris, 1895). Voir aussi Vercoutre, *Une effigie inédite de Jeanne d'Arc* (Paris, 1910).

2. Ayroles. *La vraie Jeanne d'Arc*, IV, p. 400-401 et 408.

plis en France par l'intervention d'une pucelle[1]. » Sur ce même sujet, les Limousins, en 1430, entendaient prêcher un émigré normand, maître Robert Masselin, qui les exhortait « à la dilection du roi et de la Pucelle ; » et lorsque maître Masselin, coupable d'avoir fabriqué deux bulles pontificales, eut un urgent besoin de la clémence royale, son avocat Jean Barbin — celui-là même qui déposera sur Jeanne au procès de réhabilitation — rappelait à la décharge de Masselin ce « notable sermon[2]. »

1. Michel Hardy. *La mission de Jeanne d'Arc prêchée à Périgueux en 1429* (Périgueux, 1887). — Chapotin. *La guerre de cent ans. Jeanne d'Arc et les Dominicains*, p. 73-74 (Paris, 1889).

2. Ant. Thomas. *Un émigré normand au temps de Jeanne d'Arc*. Lecture faite à la séance publique de l'Académie des Inscriptions, du 18 novembre 1910.





V

DU SERVICE DE FRANCE AU SERVICE DE CHRÉTIENTÉ : L'ATTENTE D'UN « PLUS HAUT FAIT »

Au pied des chaires, au pied des autels, le peuple chrétien s'imprégnait de cette idée, exprimée par Jeanne elle-même au duc de Bourgogne : « Ceux qui font la guerre au saint royaume de France font la guerre au roi Jésus. » On comprenait la précision juridique que Jeanne mettait dans ces paroles ; on sentait que le droit qu'avait Jésus d'investir Charles de ce royaume était insulté par l'Anglais. Mais Jeanne, d'autre part, se retournant vers les Anglais, leur écrivait : « Si vous faites raison au roi de France, encore pourrez venir en sa compagnie, là où les Français feront le plus beau fait qui jamais fut fait pour la chrétienté. » Elle rêvait d'un

Charles VII menant les Français à la croisade, et puis, en même temps qu'eux, les Anglais. Et ce que Jeanne rêvait, déjà certaines imaginations chrétiennes l'entrevoyaient comme prochain.

C'est le moindre de son effort, écrivait Christine de Pisan, de détruire l'anglaiserie :

Car elle a d'ailleurs plus haut fait,
C'est que la foi ne soit périe.

On dirait même que Christine l'acheminait d'ores et déjà vers deux croisades.

Celle de Palestine, naturellement. Les marchands vénitiens écrivaient à leurs correspondants que Jeanne avait promis à Charles la conquête de la Terre Sainte, et que pendant un ou deux ans, les Français et les Anglais, avec leurs seigneurs, devraient se vêtir d'étoffe grise avec la petite croix cousue dessus[1]. Et d'avance Christine chantait :

Des Sarrasins fera essart
En conquérant la Sainte Terre.
Là mènera Charles, que Dieu garde !

Mais une autre croisade, peut-être, précéderait celle de Palestine ; et Christine encore versifiait :

Les mécréants dont on devise
Et les hérites de vie horde
Détruira...

1. *Chronique d'Antonio Morosini*, éd. Lefèvre-Pontalis et Dorez, III, p. 65. Voir les commentaires de M. Lefèvre-Pontalis, III, p. 64, n. 2 et p. 82, n. 2.

Ces hérétiques (hérites) c'étaient les Hussites ; et quelle que soit l'authenticité de la lettre de menaces adressée par Jeanne aux Hussites sous la signature de l'aumônier Paquerel, il est un fait certain, c'est qu'en 1434, dans une pièce qui se jouera à Ratisbonne et dont le sujet sera la guerre de Bohême, Jeanne d'Arc aura un rôle[1].

Au delà d'Orléans, au delà de Reims, on ouvrait à Jeanne la route de Prague, la route de Jérusalem. Elle est « la gloire, non pas seulement de la France, mais de la chrétienté tout entière, » disait Alain Chartier. Les Français du quinzième siècle savaient, avec une fierté angoissée, la place qu'avait tenue leur pays dans le passé de la chrétienté, il leur apparaissait que l'héroïne qui sauvait la France allait en même temps renouer la chaîne de ses destinées historiques. Entre Jeanne et eux, il y avait accord, pour concerter à l'avance d'autres chevauchées, dans lesquelles la chrétienté, menée par la France, et par Jeanne au nom de la France, recommencerait de servir Dieu.

En ce temps-là, dans beaucoup d'âmes, s'entre-heurtaient deux idées que l'allure même de l'histoire semblait à certaines heures mettre en conflit : l'idée de nationalité et l'idée de chrétienté. Lorsque des rois et des papes étaient en désaccord, c'étaient elles, au fond, qui bataillaient, et l'heure était proche où, dans la ville de Bâle, elles allaient prendre comme champ clos une salle de concile. Mais Jeanne d'Arc — cette Jeanne qu'au témoignage

1. Voir notre livre : *Jeanne d'Arc devant l'opinion allemande*, p. 19 (Paris, 1907).

d'une chronique bourguignonne les « simples et folles gens, parmi France, » appelaient l'Angélique[1] — conciliait sous les regards du monde, en les incarnant elle-même toutes deux, en les corrigeant, en les enrichissant l'une par l'autre, ces deux idées dont l'une revendiquait son droit à naître, et l'autre son droit à ne pas mourir.

1. *Livre des trahisons de France envers la maison de Bourgogne*, publié par Kervyn de Lettenhove (Ayroles. *Op. cit.*, III, p. 543-544).





VI

UN MOUVEMENT DE PRIÈRES POUR JEANNE PRISONNIÈRE

Devant Compiègne, le 23 mai 1430, Jeanne fut désarmée, faite prisonnière. Le service de France, celui du Christ, furent désormais privés, non de son cœur, mais de son bras. Le duc de Bourgogne, tout de suite, prévint Henri VI, l'enfant roi [1]; il écrivit, aussi, aux habitants de Saint-Quentin, pour leur remontrer « l'erreur et folle créance de tous ceux qui se sont rendus enclins et favorables aux faits de cette femme. » Le duc marquait ainsi l'esprit du procès qui devait bientôt se dérouler : on tourmentera Jeanne, on la brûlera, pour convaincre de « folle créance » ces Français qui pensaient, avec l'aide de Jeanne, avoir celle de Dieu.

A Embrun, Jacques Gelu vit très net : il supplia Charles, dans une lettre, de ne rien épargner pour le rachat de la Pucelle,

1. Le texte de la lettre a été retrouvé par le P. Herbert Thurston (*Études*, 20 avril 1909, p. 202-205).

et de faire ordonner partout des prières[1]. Pour qu'un tel malheur eût pu se produire, il fallait, d'après Gelu, que le roi ou le peuple eût commis envers Dieu quelque manquement. Des prières s'inaugurèrent ; à Tours, nu-pieds, chanoines et prêtres processionnèrent pour la délivrance de Jeanne[2]. Toute une messe s'improvisa, dont la collecte, et l'offertoire, et la postcommunion, imploraient de Dieu la liberté de Jeanne. Un évangéliaire de la Bibliothèque de Grenoble nous a conservé ces suppliants *oremus* :

« *O Dieu tout-puissant et éternel, qui par votre sainte et ineffable clémence et par votre merveilleuse vertu avez délégué la Pucelle pour la glorification et le salut du royaume de France et aussi pour que les ennemis de ce royaume fussent repoussés, confondus, détruits, et qui avez ensuite permis qu'en accomplissant la sainte mission dont vous l'aviez chargée elle tombât dans les mains de ces mêmes ennemis, accordez-nous, par l'intercession de la bienheureuse Marie toujours vierge et de tous les saints, de la voir échapper saine et sauve à leur puissance, et continuer librement l'exécution de vos ordres formels.* »

C'est après le *Gloria* de la messe que cette prière prenait place : mais au cours du sacrifice, deux fois encore, le prêtre insistait, en rappelant à Dieu la besogne que Jeanne devait encore

1. Ayroles. *Op. cit.*, I, p. 79.
2. Ayroles. *Op. cit.*, IV, p. 117.

accomplir (*quod superest suae negotiationis*)[1]. Ainsi priait l'Église de France, non seulement pour la destinée de la Pucelle, mais pour son œuvre ; et cette prière même recélait un nouvel acte de foi dans la laborieuse vocation qui mêlait la vie de la Pucelle à la vie de la France.

1. Ayroles *Op. cit.*, I, p. 687-688.

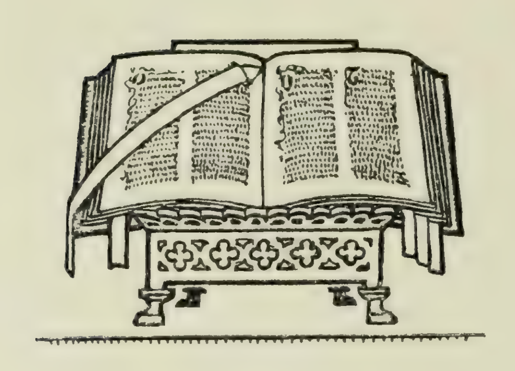




Photo Neurdein.

J.-E. LENEPVEU. — Jeanne d'Arc faisant sacrer Charles VII à Reims.

Peinture murale du Panthéon (1889).



VII

UNE MACHINATION THÉOLOGIQUE CONTRE JEANNE : L'UNIVERSITÉ DE PARIS

Mais c'est précisément en raison de cet acte de foi, sans cesse renouvelé par la conscience française, que les ennemis de Jeanne allaient machiner contre elle un procès d'ordre religieux. Déjà, quarante-huit heures à peine après son arrestation, les universitaires parisiens y songeaient.

On était très anglais dans le Paris d'alors. Le traité de Troyes faisait des Parisiens les sujets d'Outre-Manche ; il semble qu'un certain nombre ne pardonnaient pas à « une créature qui était en forme de femme, » — ainsi était désignée Jeanne dans le *Journal* dit *d'un bourgeois de Paris* —, de les troubler dans leur complaisante obéissance. Ils apprirent un jour qu'un Franciscain dont ils avaient acclamé les sermons de carême, le Frère Richard, s'était

manifesté, à Troyes, comme un partisan de Jeanne : de ce jour les dames regrettèrent les beaux atours qu'à la voix de ce prédicateur elles avaient brûlés ; les hommes revinrent aux jeux de dés qu'il leur avait ordonné de quitter ; et l'on jeta loin de soi les médailles du nom de Jésus, dont il avait fait distribution. Il s'était fait le complice de Jeanne, une idolâtre : adieu ses cadeaux, adieu ses conseils ! [1]

La cité universitaire, petite ville dans la grande, était particulièrement attachée à la domination anglaise ; et jusqu'en 1628, un corps de logis, donnant sur la rue de Sorbonne, devait en garder une marque flagrante : ce fut seulement au temps de Richelieu que disparurent de cette façade, sur laquelle elles s'étalaient en bosse, les armes d'Angleterre, « savoir trois grandes roses qui avaient chacune en diamètre un pied et demi [2]. »

Le greffier du Parlement, à la fin de mai 1429, après avoir noté au registre du Conseil les échos d'Orléans et puis dessiné, en marge, la silhouette de la Pucelle avec son étendard [3], ajoutait en latin : « Quelle sera l'issue ? c'est ce que sait le Dieu des armées, chef et prince tout-puissant dans les batailles. »

En septembre 1429, Jeanne, le jour de la nativité de la Vierge, avait essayé de pénétrer dans Paris, et, blessée, elle avait dû se retirer : les universitaires en induisaient que « le Dieu des armées,

1. Siméon Luce. *Jeanne d'Arc à Domrémy*, p. 260-283 (Paris, 1887).

2. Edmond Richer. *Histoire de la Pucelle d'Orléans*, édition Dunand, I, p. 213 (Paris, 1911).

3. Ce précieux dessin est conservé aux Archives Nationales.

chef et prince tout-puissant, » n'était pas avec elle et qu'au demeurant elle profanait les fêtes de la Vierge, que dès lors ses succès antérieurs avaient été suscités par l'esprit malin, et que plus elle avait été victorieuse, plus elle méritait de passer pour sorcière. Ils furent si joyeux de son échec, et des raisonnements qu'il leur suggéra, qu'ils le commémoreront encore, deux ans plus tard, le 8 septembre 1431, par une cérémonie d'actions de grâces. De méchants bruits circulaient, d'après lesquels, au moment de l'assaut, on avait entendu Jeanne crier elle-même : « Si vous ne vous rendez, nous entrerons par force et vous serez tous mis à mort sans merci. » Propos diaboliques, concluait-on. Et certaine note consignée par le grand bedeau de la faculté de théologie atteste que vers le 22 septembre 1429 cette faculté faisait transcrire un traité sur le bon esprit et le malin esprit, pour y chercher sans doute, dès ce moment-là, des armes contre Jeanne. Le Vénitien Pancrace Justiniani, se trouvant à Bruges en novembre 1429, avait vent que « l'université de Paris, ou, pour mieux dire, les ennemis du roi, avaient accusé Jeanne auprès du pape ; » et certains religieux disaient à Pancrace : « La Pucelle est une hérétique, et non seulement elle, mais encore ceux qui ont foi en elle. Elle pèche contre la foi en voulant être crue et savoir dire les choses qui doivent advenir[1]. »

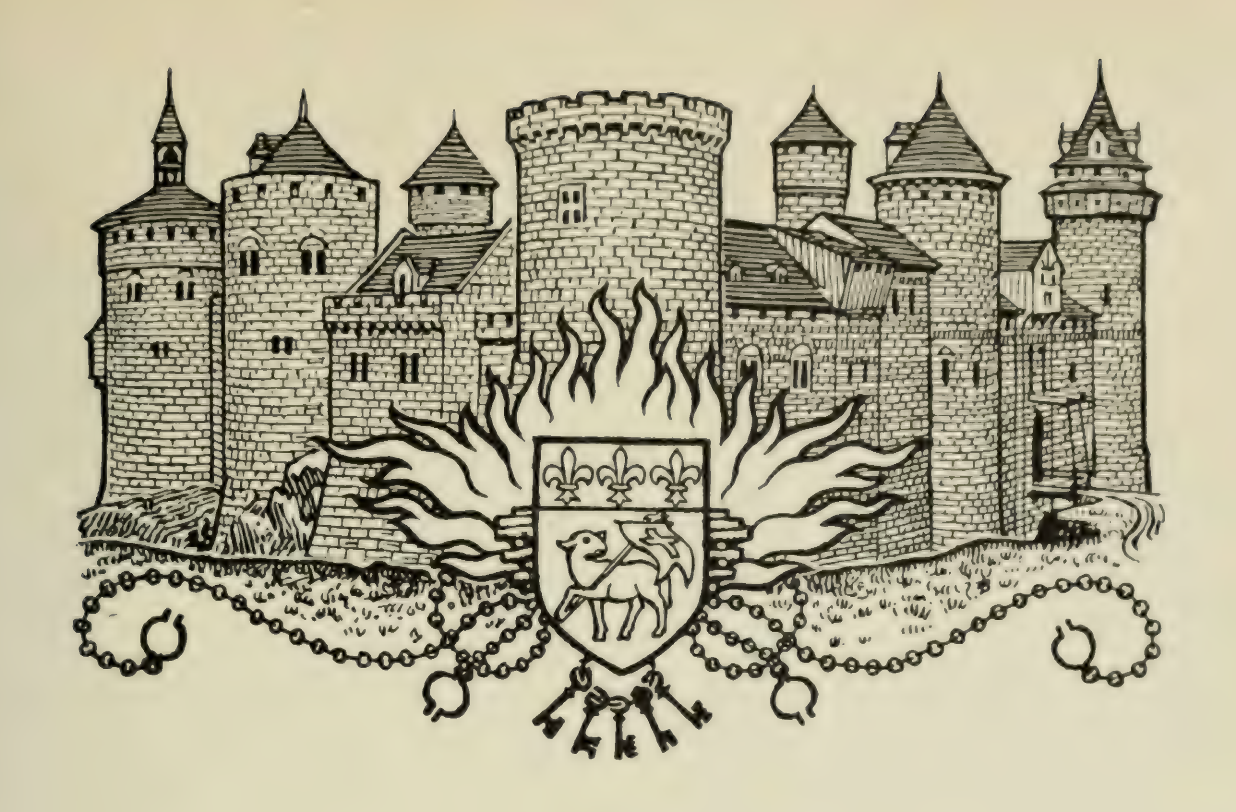
Cette université parisienne qui jadis rayonnait sur la chrétienté comme une messagère de la croyance et du savoir, avouait

1. *Chronique Morosini*, III, p. 233-235.

au pape Martin V, en 1425, la décadence de sa vieille gloire[1]. Mais les universitaires maintenaient leur prérogative de « connaître et de décider, dans les causes relatives aux hérésies ou opinions produites à Paris et dans les environs ; » cette prérogative allait les amener, en septembre 1430, à faire brûler une pauvre Bretonne, dite la Pierronne, dont l'un des crimes était d'avoir proclamé la vocation divine de Jeanne. Et c'est au nom de cette même sollicitude pour la foi que le recteur Guillaume Éverard, dès le 25 mai 1430, faisait réclamer au duc de Bourgogne, par le vice-inquisiteur Billori, la livraison de la Pucelle, « soupçonnée véhémentement de plusieurs crimes sentant l'hérésie, » et qu'un mois plus tard l'université tout entière insistait, dans deux lettres instantes au duc de Bourgogne et à son vassal Luxembourg.

1. Nous sommes très redevables à l'étude sur *le Procès de Jeanne d'Arc et l'Université de Paris*, publiée dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, XXIV (1897), par le P. Denifle et M. Emile Chatelain.





VIII

UN AGENT POLITIQUE DEVENU JUGE D'ÉGLISE : CAUCHON

Mais pour ce Luxembourg, Jeanne était un butin de guerre. La livrer gracieusement, comme gibier d'inquisition, n'avait rien qui le tentait. L'Angleterre allait intervenir, non point avec des sommations canoniques, mais avec des promesses de deniers : Jeanne lui fut livrée. L'ayant achetée, elle la détenait, et se proposait expressément, quelle que fût l'issue du procès projeté, de ne la plus relâcher. Elle allait la faire juger à Rouen, sous ses yeux. Le terrain semblait propice. Pas d'archevêque : le nouveau titulaire du siège ne devait prendre possession qu'en

1432. Pas de doyen du Chapitre : le personnage qui portait ce titre n'avait jamais résidé à Rouen. Sur trente chanoines que comprenait l'ancien chapitre de Rouen, treize avaient expié par la perte de leurs prébendes le crime d'être trop Français; neuf autres devaient se tenir à l'écart du procès de Jeanne. On allait, aussi, éloigner des fonctions d'assesseurs tous les curés rouennais[1]. Pour composer un tribunal et préparer un jugement, l'Angleterre disposait d'un metteur en œuvre fort expert, Cauchon, évêque de Beauvais[2].

En 1420, durant le siège de Meaux par les Anglais, trois religieux qui défendaient la place étaient tombés entre leurs mains : on les avait envoyés, tout de suite, à Cauchon. Et Juvénal des Ursins nous raconte :

« *Il faisait diligence de les faire mourir et de les mettre, en attendant, en bien fortes et dures prisons, sans considérer qu'ils n'avaient en rien failli, car la défense leur était permise, de droit naturel, civil et canonique. Mais cet évêque disait qu'ils étaient criminels de lèse-majesté et qu'on les devait dégrader.* »

Un magistrat d'Église qui met son astuce et sa juridiction au service de l'Angleterre, et qui poursuit avec un appareil canonique tout ce qui lèse la majesté anglaise : voilà Cauchon[3]. Il

1. Beaurepaire. *Recherches sur la condamnation de Jeanne d'Arc* (Rouen, 1869). — Julien Loth. *Semaine religieuse du diocèse de Rouen*, 15, 22 et 29 mai 1886.

2. Voir Sarrazin. *Pierre Cauchon, juge de Jeanne d'Arc* (Paris, 1902).

3. Quant à la thèse de Siméon Luce d'après laquelle, dès le concile de Cons-

fut, vingt-cinq ans durant, le grand agent politique de l'Angleterre. Lorsqu'en 1425 et 1433 l'Angleterre a besoin d'une influence pour amener le Parlement de Paris à enregistrer certaines ébauches de concordat entre elle et la papauté, elle emploie Cauchon, qui fait capituler le Parlement et qui gagne, à ce succès, les félicitations du pape Martin V [1]. Et lorsqu'en 1428 elle recrute des commissaires pour lever en Champagne des subsides, l'un d'eux s'appelle Cauchon [2]. Elle l'emploie comme diplomate, comme percepteur, comme juge ; elle l'excuse, en 1432, de son absence au concile de Bâle, en informant le concile, officiellement, qu'il est retenu par ses fonctions de conseiller du roi [3].

En cette année 1430 où Jeanne allait devenir sa justiciable, les gens de Beauvais s'étaient, à l'approche de Jeanne, soulevés pour la France ; et Cauchon, fugitif de sa ville épiscopale, dévorait l'affront. « L'évêque est ennemi, » disait-on dans Beauvais ; et l'on détruisait ses jardins, on enlevait le plomb de ses gouttières, on saccageait ses vignes [4]. Cauchon, faisant la besogne du roi d'Angleterre avec l'espoir de quelque bel évêché, cherchera peut-être une revanche, aussi, pour ses mésaventures de Beauvais.

tance. Cauchon aurait scellé avec l'ordre des Frères Prêcheurs une alliance qui devait aboutir à la condamnation de Jeanne, elle n'a pas résisté aux objections du P. Chapotin : *La Guerre de Cent ans, Jeanne d'Arc et les Dominicains* (Paris, 1889).

1. Noël Valois, *Histoire de la Pragmatique Sanction de Bourges*, p. xxix, xxx, liii, et 58 (Paris, 1907).

2. Siméon Luce, *Op. cit.*, p. 163.

3. Noël Valois, *Le pape et le concile* (1418-1450), I, p. 201 (Paris, 1909).

4. Noël Valois, *Histoire de la Pragmatique Sanction de Bourges*, p. 142.

Le terrain juridique aménagé dès la fin de mai par les universitaires parisiens fut tout de suite celui qu'il adopta : on fit un procès à la foi même de Jeanne. Voici, derrière Cauchon, un vice-inquisiteur, Le Maistre : tardivement convoqué, doutant de sa compétence, ce Frère Prêcheur ne consentit à siéger qu'avec l'autorisation du grand inquisiteur de Paris, et garda toujours une attitude assez passive, « pauvre chien mouillé, battu, effacé dans un coin [1]. » A côté de ce comparse, qui craignait d'être mis à mort s'il ne procédait pas comme les Anglais voulaient, et qui ne fut malfaisant que par lâcheté, siégeaient, entre autres assesseurs, six docteurs de l'université de Paris, qui furent, eux, malfaisants par système. Entre eux et Cauchon, l'accord était spontané : l'université l'avait, en 1420, officiellement recommandé aux gens de Beauvais comme un « pasteur bon et sage [2], » et depuis 1423 il était le « conservateur des privilèges » de cette illustre corporation.

L'Angleterre, d'ailleurs, sut dénicher trois belles prébendes de chanoines pour trois des universitaires qui assistaient Cauchon. Elle régnait sur le tribunal par la générosité, elle régnait aussi par la peur. Un clerc de Normandie, maître Jean Lohier, ayant contesté la procédure suivie, fut accueilli par de telles colères, que son courage lui fit peur, et il quitta Rouen. Pour un délit du même genre, un maître ès arts, Nicolas de Houppeville, fut jeté au cachot et menacé d'être banni, d'être noyé. Un évêque,

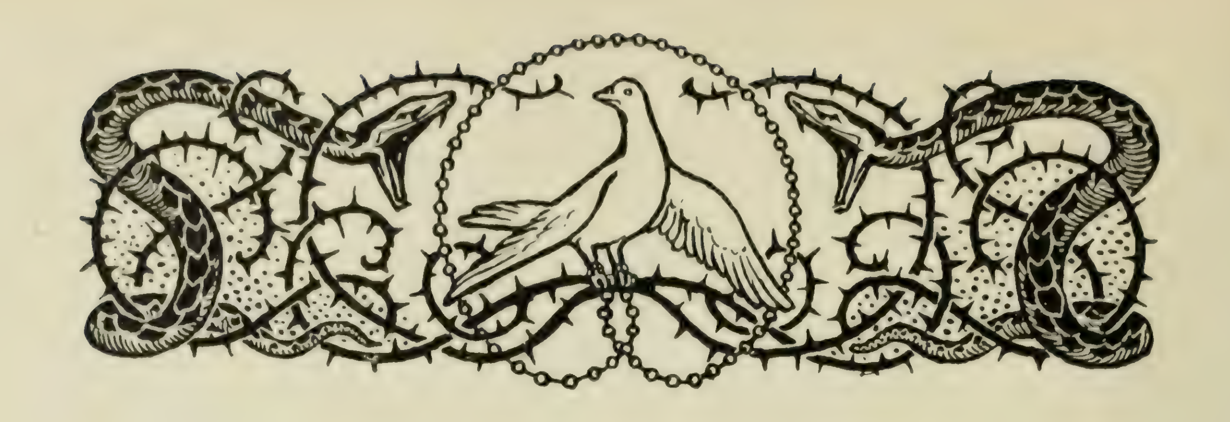
1. Mgr Touchet. *La sainte de la patrie*, II, p. 177 (Paris, 1920).

2. Noël Valois. *Histoire de la Pragmatique Sanction*, p. VII.

Jean de Saint-Avit, ayant opiné qu'il fallait consulter le pape, fut écarté des délibérations. Et trois mois après le bûcher, un malheureux frère lai du couvent des Dominicains, pour avoir dit que les juges avaient bien mal fait de condamner cette pauvre Pucelle, sera jeté au cachot et mis au pain et à l'eau, en vertu d'un jugement de Cauchon. Voilà dans quelle atmosphère de terreur se déroulait le procès, et les multiples violations du droit canonique y multipliaient les causes de nullité [1].

1. On a contesté parfois que Cauchon fût compétent, en tant qu'évêque de Beauvais, pour instrumenter contre Jeanne. Mais il paraît maintenant établi que l'endroit où Jeanne avait été faite prisonnière, appartenant au territoire de la paroisse de Margny, relevait, non point, comme la cité même de Compiègne, du diocèse de Soissons, mais du diocèse de Beauvais (Lefèvre-Pontalis, *Revue Hebdomadaire*, 15 mai 1920, p. 285). On a parfois pensé, d'autre part, que Cauchon s'était plus tard repenti : une tradition longtemps conservée dans l'Église de Lisieux prétendait trouver, sur les murs mêmes de la chapelle de la Vierge, construite par Cauchon dans la cathédrale Saint-Pierre, un témoignage de ce repentir, dans la série de petits bas-reliefs représentant un évêque et des clercs à genoux devant la Vierge, dans une attitude humiliée, et lui présentant une requête. Mais rien ne permet d'affirmer que l'évêque qui s'agenouille sur ces petits médaillons demande pardon pour ses prévarications judiciaires (Voir Sarrazin, *Pierre Cauchon*, p. 211-222).





IX

LE CRIME JUDICIAIRE DE ROUEN; L'EXPLOITATION DU CRIME

On voulait un « beau procès, » qui eût les dehors d'un procès de foi, et qui en eût le prestige ; et l'on contrevint, cependant, aux règles de ces procès. On aurait dû mettre Jeanne, en vertu des lois ecclésiastiques, dans une prison spéciale pour femmes : il y en avait une à l'archevêché de Rouen. Si elle n'avait pas été laissée dans la prison des hommes, sous la garde des hommes, aurait-elle été acculée à reprendre des vêtements masculins, et à devenir ainsi « relapse ? » On aurait dû tenir compte de son appel au pape : il lui fut au contraire répondu qu'on ne pouvait « aller chercher l'avis de Notre Saint-Père si loin. » Les universitaires présents, cependant, savaient prendre le chemin de Rome, si long fût-il, pour obtenir des bénéfices ou faire sévir le pape contre quelque membre rebelle de leur corporation [1].

1. Denifle et Chatelain. *Op. cit.*, p. 13.

Non moins que les règlements canoniques, les règles les plus élémentaires de toute justice humaine furent violées. On s'abstint de mentionner, dans le procès, les témoignages favorables à Jeanne. On présenta comme extraits de ses aveux soixante-dix articles accusateurs, dont beaucoup, au contraire, avaient soulevé ses protestations expresses ; on les ramassa plus tard en douze articles, qu'on ne prit même pas la peine de lui lire, et qui là-bas à Paris servirent de base au jugement des universitaires. On machina deux cédules successives dites d'abjuration, dont la première, qui lui fut lue, était inoffensive, et dont la seconde, qui lui fut présentée sans lui être lue, était le reniement de toute sa vie ; et l'on ne reproduisit, dans le procès, que la seconde[1]. Et plus odieux encore, peut-être, que ces criminelles manœuvres, furent les interrogatoires, où l'on vit se heurter contre une foi limpide une science perfide, et contre une conscience claire une dialectique volontairement obscure.

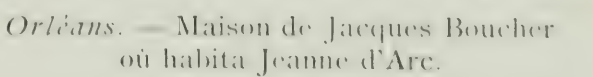
Le bûcher paracheva ces infamies ; et de ses flammes mêmes surgirent déjà certains repentirs. Manchon, le notaire, achetait un bréviaire dans lequel il priait pour Jeanne. Alespée, l'assesseur, souhaitait que « son âme fût où était celle de Jeanne. » Thérage, le bourreau, allait dire aux Frères Prêcheurs sa « mer-

1. Mgr Touchet nous paraît être fort ingénieusement parvenu, d'une part à reconstituer la première cédule, celle qui avait « la longueur d'un *Pater*, » et d'autre part à établir que la seconde cédule, très longue, présentée à Jeanne par Calot sans lui être lue, signée par elle d'un rond « en matière de dérision, » et insérée au procès par Cauchon, avait été dès le matin préparée par Nicolas de Venderes, un des adversaires les plus acharnés de Jeanne (*La sainte de la patrie*, II, p. 408-417).

veilleuse repentance et terrible contrition. » Tressart, le secrétaire du roi d'Angleterre, criait : « Nous sommes perdus pour avoir brûlé cette sainte ! » Mais les politiques à Rouen, les universitaires à Paris, songeaient, eux, à l'exploitation du verdict. Deux lettres d'Henri VI étaient adressées, l'une aux souverains de la chrétienté, l'autre aux prélats, aux nobles, aux villes de France. Un message de l'université parisienne visait le pape et les cardinaux. Et toutes ces lettres annonçaient, comme une grande victoire pour Dieu, la fin de « la misérable femme » qui avait avoué le caractère malin et décevant de ses « voix, » et elles osaient accuser expressément celle qui en appelait au pape, d'avoir refusé au pape obéissance. Les universitaires gémissaient sur la multiplication des « faux prophètes, » indice de la prochaine fin du monde : ils avaient du moins fait un exemple, dans la personne de Jeanne, et ils s'en réjouissaient. Et sur les lèvres de l'inquisiteur général de Paris, prêchant le 14 juillet en l'église Saint-Martin-des-Champs, se déroulait un long réquisitoire contre la Pucelle, cette « homicide de la chrétienté, » qui dès l'âge de treize ans inquiétait tellement son père et sa mère, que volontiers ils l'eussent fait mourir !

Anglais et Bourguignons triomphaient : en face de leurs conclusions, le silence de certains personnages augustes ressemblait à un assentiment. Regnault de Chartres, le chancelier, avait naguère, à Poitiers, entendu la Pucelle : le jugement de Rouen retentissait comme une offense aux enquêteurs de Poitiers ; mais Regnault se taisait, bien qu'il fût, comme archevêque de Reims,

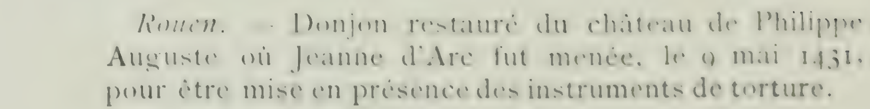
Photo Hue.



Orléans. — Maison de Jacques Boucher où habita Jeanne d'Arc.



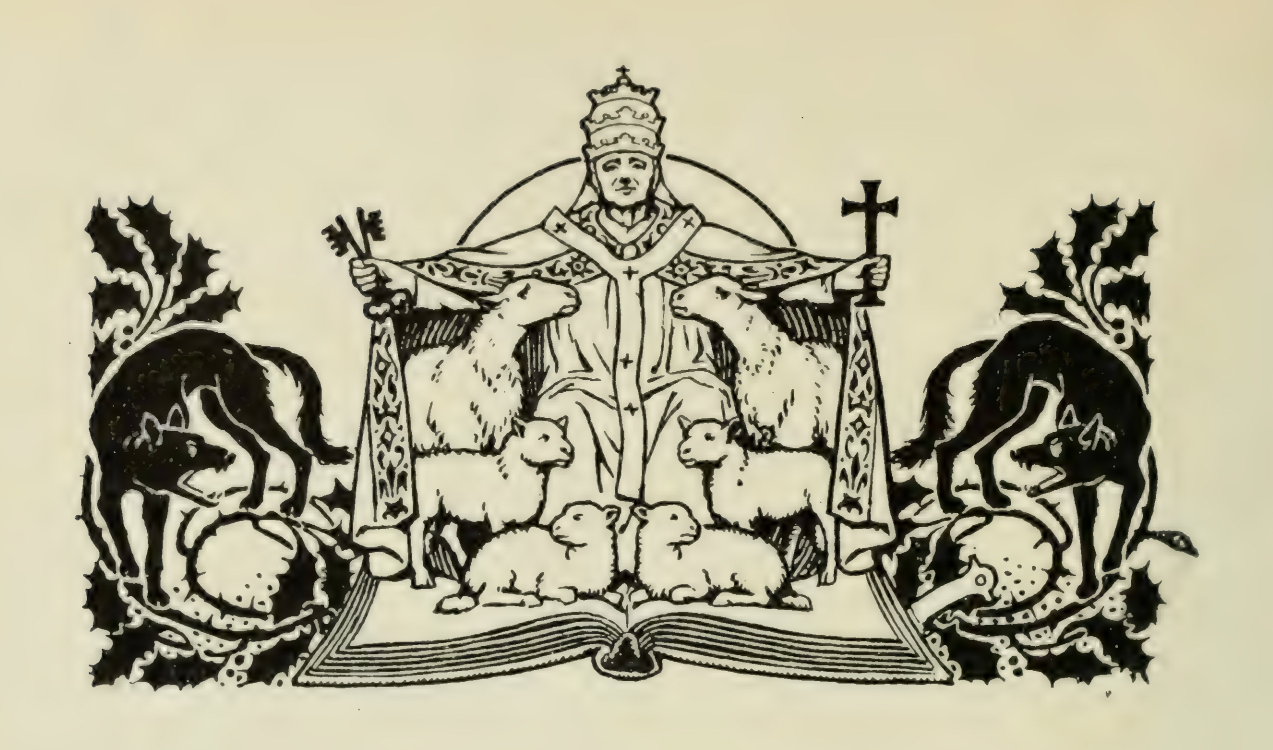
Phot. Neurdein



Rouen. — Donjon restauré du château de Philippe Auguste où Jeanne d'Arc fut menée, le 9 mai 1431, pour être mise en présence des instruments de torture.

le métropolitain de Cauchon. Les Anglais, d'ailleurs, n'avaient pas craint qu'il parlât : car ils connaissaient l'étrange lettre pastorale dans laquelle il avait présenté les infortunes de Jeanne comme une punition de son orgueil, de ses riches habits, de son attachement à sa volonté propre. Charles VII, pour qui Jeanne avait lutté, pour qui Jeanne était morte, se taisait aussi. Il y a, dans les archives du Vatican, des suppliques de 1431, adressées au pape par Charles et les prélats de sa cour, et ces archives gardent la preuve que Pierre de Versailles, un des examinateurs de Poitiers, était à Rome en novembre 1431 ; mais on n'y a pas encore trouvé la trace d'une voix française qui ait répété à l'adresse du pape l'appel formulé par les lèvres de Jeanne.

On se demande, d'ailleurs, quelle réponse aurait pu, sur l'heure, faire le malheureux Eugène IV. Une multitude de soucis l'obsédait. Aux portes de son bercail, la brebis grecque s'avançait, timide, hésitant encore à accepter l'union des Églises ; le loup hussite, menaçant, voulait faire effraction. C'étaient de grosses préoccupations pour un pontife qui, d'autre part, allait être menacé dans son pouvoir spirituel par le concile de Bâle, dans son pouvoir temporel par le duc de Milan. Probablement il classa, d'un geste rapide, la lettre où l'université parisienne lui parlait du procès rouennais ; et l'Angleterre, quelque temps durant, put être fière de ces astucieux protocoles qui semblaient enregistrer à jamais, pour les puissants du monde et pour l'histoire, la condamnation de Jeanne par l'autorité spirituelle.



X

RÉSISTANCES DE L'OPINION CHRÉTIENNE AU VERDICT ROUENNAIS

Et Jehanne la bonne Lorraine
Qu'Anglais brûlèrent à Rouen.

chantera bientôt Villon. Il dira, dans ces deux vers, ce que savait, ce que pensait le commun de l'opinion chrétienne. Ce sont les « barbares Anglais » qui ont fait cela, écrivait de Bruges, au lendemain du verdict, une plume vénitienne : « Dieu, selon son juste pouvoir, en tirera aux yeux de tous un très grand châtiment. » — « Les Anglais, notait le greffier de La Rochelle, firent brûler Jeanne à Rouen sur fausses accusations. » — « Les

Anglais, consignait le chroniqueur du Mont Saint-Michel, ardirent la Pucelle, qu'ils avaient achetée aux Bourguignons. » — « Les Anglais, reprenait Jean Chartier, chantre de Saint-Denis, rendirent contre elle, sans ombre de droit divin et humain, par pure haine, une sentence calomnieuse et cruelle. »

Et dans les lointains couvents de l'étranger, où d'autres chroniques s'écrivaient, les mêmes échos accusateurs retentissaient contre les Anglais : Hermann Corner, le dominicain allemand de Lubeck, Walter Bower, le moine écossais de Saint-Colomb, s'en faisaient les greffiers [1]. Martin Le Franc, le prévôt de la cathédrale de Lausanne, interpellant en 1440, dans son *Champion des Dames*, l' « adversaire au faux visage, » qui calomniait Jeanne, lui rappelait que déjà Jésus et ses « martyrs bénis » étaient « morts honteusement. »

Guère ne font tes arguments
Contre la pucelle innocente
Ou que, des secrets jugements
De Dieu sur elle, pis on sente.

Même à Bâle, où régnait durant le concile l'influence des universitaires parisiens, il ne semble pas que le jugement de Rouen ait obtenu l'ascendant d'un verdict d'Église ; voyez la page qu'écrit sur la Pucelle, dans ce couvent bâlois dont il était le supérieur, l'inquisiteur Jean Nider. Il avait lu la lettre du roi

1. Ayroles. *Op. cit.*, IV, p. 280-282 et 297-298.

d'Angleterre aux souverains, il en avait causé avec le licencié parisien Nicolas Lamy : cette lecture, ces causeries le rendaient très malveillant pour Jeanne, et l'inclinaient à la réputer sorcière ; néanmoins il déclare qu'il ne fait que rapporter les bruits publics, qu'il suspend son jugement. On dirait qu'il pressent la nécessité d'être prudent.

Mais en fait, Jeanne, protégée de Dieu, n'avait-elle pas échappé au bûcher ? Jeanne, innocente, n'était-elle pas toujours vivante ? En 1436, un certain nombre de gens, en France, inclinèrent à le penser. Nous possédons le texte d'un pari fait devant notaire par deux bourgeois d'Arles, dont l'un affirmait que Jeanne avait été brûlée, et l'autre qu'elle vivait. Trois ans durant, de 1436 à 1438, une certaine Jeanne des Armoises exploita ces dispositions de l'opinion : deux frères de Jeanne, des bourgeois d'Orléans, la prirent pour la Pucelle, et la municipalité, durant ces trois années, semble avoir cessé de faire prier pour le repos de l'âme de Jeanne [1]. Mais la croire, ainsi, miraculeusement soustraite aux flammes anglaises, c'était la considérer encore, en dépit des Anglais, comme la Pucelle « digne de Dieu. »

Elle avait apporté à Charles VII, non seulement un appui matériel, mais un appui moral ; par son aspect même d'envoyée divine, elle avait convaincu la chrétienté que Charles avait pour lui le droit ; elle était venue ranger aux côtés du roi la force de

1. Voir Save. *Jehanne des Armoises, pucelle d'Orléans*, p. 27 (Nancy, 1893) ; et Germain Lefèvre-Pontalis. *Le Moyen Age*, 1895, p. 131.

Dieu et la justice de Dieu. Les Anglais l'avaient fait brûler, avec des notes d'infamie, pour qu'enfin Français et étrangers cessassent d'attribuer à Charles cette alliance que la Pucelle avait prétendu symboliser, l'alliance de Dieu. Ils avaient voulu que le nom même de Jeanne, stigmatisé par eux, couvrît Charles VII de honte, au lieu de lui imprimer un élan.

Mais ils virent à la longue qu'ils avaient échoué. En 1449, dans un *Discours historique* dont l'auteur l'engageait à la conquête de la Normandie, Charles VII pouvait lire : « Le bras de Dieu, par le mystère de la vierge envoyée d'en haut, replaça miraculeusement, contre toute attente, la couronne sur la tête de Charles. » — « Pucelle formée par le Saint-Esprit, » redisait de Jeanne, quelques années plus tard, la même plume enthousiaste. Cet écrivain, si notoirement rebelle aux abominables conclusions de Rouen, était un prêtre normand, du nom de Robert Blondel, précepteur du duc de Bretagne. Il évoquait la Pucelle, pour presser Charles VII de reprendre là-bas, en terre normande, un pas de conquérant, et d'achever la libération de la France. Le prêtre qui faisait cet usage du nom de la Pucelle n'attachait pas à l'arrêt prononcé par Cauchon la valeur d'un authentique jugement d'Église.

Au demeurant, au cours des troubles religieux qui jusqu'au milieu du quinzième siècle déchirèrent le monde chrétien, plusieurs d'entre les assesseurs universitaires de Cauchon avaient fait, au concile de Bâle, œuvre de schisme et tenté d'opposer au pape de Rome un autre pape. Ce Jean Beaupère qui avait dirigé

le premier interrogatoire de Jeanne et qui avait ensuite porté aux universitaires de Paris les douze articles d'accusation, devenait en 1438, devant l'université de Vienne et le duc Albert d'Autriche, le porte-parole du concile de Bâle, dont le caractère schismatique, depuis la fin de 1437, ne pouvait plus faire l'objet d'un doute[1]. Ce Thomas de Courcelles qui avait joué comme rédacteur du procès rouennais, un rôle si équivoque et opiné pour la condamnation, soutenait contre le pape, en 1438, en 1440, devant les deux assemblées de Bourges, la cause des Pères de Bâle[2] ; et lorsque ceux-ci, en 1439, voulaient organiser une façon de conclave pour élire un antipape, Courcelles était un des triumvirs chargés d'en choisir les membres[3]. Ce chanoine Loiseleur qui, ayant demandé à être le confesseur de Jeanne, faisait tenir à l'oreille des notaires ce qu'elle lui disait en secret, et qui finalement la condamnait, figurait parmi les dix témoins qu'entendait le concile de Bâle contre Eugène IV et acceptait, en 1438, d'aller en mission de Bâle à Londres pour tenter, bien inutilement, de regagner l'Angleterre à la cause bâloise[4]. Lorsqu'au milieu du siècle la chrétienté, décidément

1. Noël Valois. *Le pape et le concile*, I, p. 118 et 230 et II, p. 137. — Sur les diverses opinions relatives à l'autorité du concile de Bâle, voir l'article de Mgr Baudrillart. *Dictionnaire de théologie catholique*, II, p. 125-128 (Paris, 1905).

2. Noël Valois. *Histoire de la Pragmatique Sanction*, p. LXXX-LXXXI, et : *Le pape et le concile*, II, p. 231-233. Par une curieuse coïncidence Courcelles dut tenir tête, en 1438, à Bourges, à ce Pierre de Versailles qui avait à Poitiers reconnu la mission de Jeanne et qui venait défendre les droits d'Eugène IV.

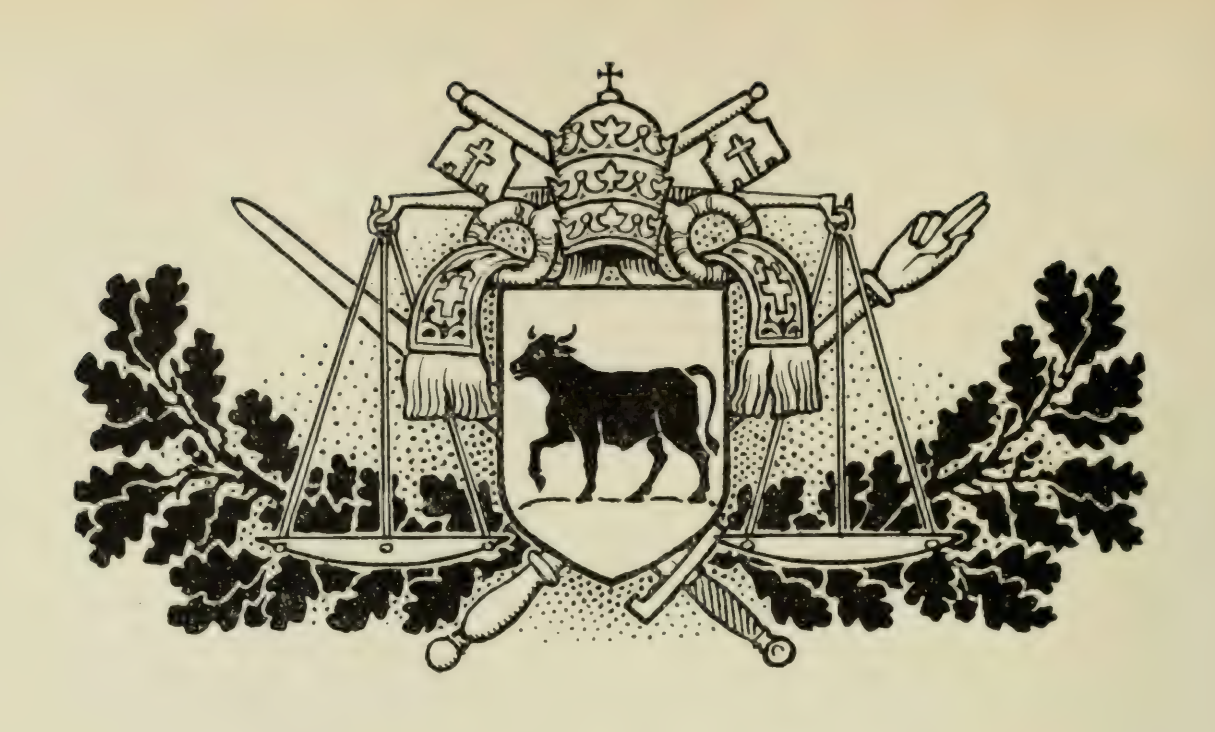
3. Noël Valois. *Le pape et le concile*, II, p. 181.

4. Noël Valois. *Le pape et le concile*, II, p. 104 et 132-135.

rebelle à toute idée de division, eut pris en « détestation » le concile de Bâle et le nom même de concile, il fut sans doute plus fâcheux qu'avantageux, pour l'Angleterre, d'avoir employé comme instruments, pour la besogne judiciaire de Rouen, des théologiens qui dans la suite avaient émigré vers un anti-pape[1].

1. C'est là, croyons-nous, tout ce que l'histoire doit conserver de certaines conclusions très absolues du P. Ayroles (*L'Université de Paris au temps de Jeanne d'Arc*, Paris, 1902), d'après lesquelles les juges de Jeanne auraient été des schismatiques. Au moment même du procès, aucun n'était tel ; dans la suite, plusieurs le furent. Le P. Denifle et M. Chatelain ont prouvé qu'on ne peut établir aucun rapport entre le procès de Jeanne et le prétendu schisme des professeurs.





XI

L'INTERVENTION DE LA PAPAUTÉ : JEANNE RÉHABILITÉE

« *Les Anglais firent faire contre Jeanne un procès par certaines personnes à ce commises et députées par eux. En faisant lequel procès, ils firent et commirent plusieurs fautes et abus. Et tellement que moyennant le dit procès et la grande haine que nos ennemis avaient contre elle, ils la firent mourir iniquement et contre raison, très cruellement.* »

Ainsi s'exprimait Charles VII, le 15 février 1450, lorsque, rentré victorieusement dans Rouen, il donnait commission à Guillaume Bouillé, doyen de Noyon, d'informer sur la cause de Jeanne. Bouillé se transportait à Rouen, entendait sept témoins, concluait que dans son ensemble le procès croulait. Aux yeux

de ce prêtre, soutenir l'innocence de Jeanne devenait une « œuvre de piété : » car il y allait de « l'honneur et de la gloire du Roi des Rois, qui défend la cause des innocents. » Mais c'était aussi, ajoutait-il, une « œuvre de salut public : » car l'enjeu de ce débat devait être « l'exaltation du roi des Francs ou de la maison de France, dont on ne lit pas qu'elle ait jamais accordé sa faveur aux hérétiques ou qu'elle leur ait adhéré d'une façon quelconque. » Nous sommes à l'époque où la chancellerie papale et les autres chancelleries de l'univers s'accordaient pour laisser au roi de France, comme un privilège, le titre de roi très chrétien [1] : ce titre comportait qu'il n'eût jamais soutenu d'hérétiques, que jamais des hérétiques ne l'eussent soutenu : laver la Pucelle de cette tache serait donc laver l'honneur même du roi.

Mais en s'engageant dans cette voie, le procès de réhabilitation de Jeanne eût pris l'apparence d'un second procès politique, conduit, celui-ci, par la France et pour la France. Le voyage que fit à Rouen, vers avril 1452, avec le titre de légat pontifical, le cardinal d'Estouteville, eut pour conséquence une procédure nouvelle : l'enquête faite par Bouillé, et qui n'était qu'un acte de juridiction civile, ne fut dès lors utilisée qu'à titre documentaire. D'Estouteville décida qu'à cause des « bruits qui couraient et de beaucoup d'allégations qui circulaient sur le procès de Jeanne, une enquête canonique devait s'ouvrir [2]. »

1. Noël Valois. *Le roi très chrétien* (dans *La France chrétienne dans l'histoire*, p. 314-327, Paris, 1896).

2. Les mémoires théologiques composés en vue du procès de réhabilitation, et que Quicherat n'a souvent que résumés, ont été édités par M. Lanery d'Arc

Il manda de Paris le Dominicain Jean Bréhal, grand inquisiteur de France : du 2 au 9 mai 1452, des témoins furent interrogés. Quinze jours plus tard, sur l'ordre du cardinal, Bréhal et Bouillé, dûment réchauffés par un bon vin d'honneur que leur offrait au passage la ville d'Orléans, s'en allaient en Touraine, où le roi musait et s'amusait ; et l'on décidait, d'accord avec lui, la poursuite de l'œuvre. Pour les frais, la cassette royale s'ouvrait.

Jeanne avait été condamnée pour ses apparitions, pour ses prophéties, pour ses prétendus hommages aux mauvais esprits, pour ses habits d'homme, pour son refus de soumission à l'Église, pour s'être enfin comportée en relapse. Bréhal, sur tous ces points, étudiait les procès-verbaux, les réponses de Jeanne, et puis demandait six fois de suite : Que penser de la sentence rendue ? Le cardinal avait amené avec lui, à Rouen, pour étudier d'autres affaires, un prélat de la Rote, Théodore de Lellis, et un avocat consistorial, Paul Pontanus : ils furent les premiers à connaître le long *Sommaire* de Bréhal et à donner un avis. Pontanus répondit en énumérant toutes les raisons éventuelles de nullité de la sentence et en disant discrètement : « La sagesse des consulteurs suppléera le reste. » Lellis accusa de perfidie les douze articles dans lesquels Cauchon avait prétendu condenser les griefs contre Jeanne. Ce que disait Lellis avait du poids : futur cardi-

(Paris, 1889), et longuement analysés dans le tome I de l'ouvrage du P. Ayroles. Le guide le plus sûr pour cette histoire est le livre des PP. Belon et Balme : *Jean Bréhal, grand inquisiteur de France, et la réhabilitation de Jeanne d'Arc* (Paris. 1893).

nal, il était, dans la Rome d'alors, un canoniste déjà très écouté.

De ces deux mémoires et de son propre *Sommaire*, Bréhal fit un paquet, qui en décembre, à Lyon, fut remis au chancelier de l'archiduc d'Autriche. Ce paquet devait être porté au Dominicain Léonard de Brixenthal, qui professait à l'université de Vienne. Bréhal le priait de lire, et puis d'opiner : « La matière, lui écrivait-il, concerne l'honneur du très chrétien roi de France. » Nous ne savons quelle fut la réponse du Frère Léonard. Mais simultanément, en France même, d'autres consulteurs étaient au travail : Robert Cybole, chancelier de Notre-Dame ; le Franciscain Elie de Bourdeilles, évêque de Périgueux ; Thomas Basin, l'historien, successeur de Cauchon à l'évêché de Lisieux ; deux Tourangeaux de moindre importance ; et puis Jean de Montigny, chanoine de Paris et conseiller au Parlement. Et tous ces hommes d'Église absolvaient la Pucelle.

C'était certainement un très habile homme que Maître Jean de Montigny. Il eut la finesse de sentir qu'une réhabilitation dont Charles VII serait le demandeur garderait certains dehors politiques. Les Turcs à ce moment-là étaient aux portes de Constantinople : Nicolas V visait à grouper contre eux, dans une même croisade, Français et Anglais. Montigny pressentit peut-être qu'un pouvoir spirituel tel que la papauté pouvait éprouver quelque gêne à paraître se ranger aux côtés de la France victorieuse, en poursuivant avec le roi de France une revanche juridique ; il fallait que la réhabilitation de Jeanne gardât quelque chose de plus pur, qu'elle n'apparût pas comme la

consécration religieuse de nos succès militaires et politiques. Mais jamais il n'est gênant pour un pape d'accueillir d'humbles voix qui lui disent : une monstruosité s'est accomplie, dont nous demeurons éclaboussés. Les parents de Jeanne, suggérait Montigny, « doivent, avant tous les autres, se mettre immédiatement en avant, et se porter comme demandant réparation de l'injure faite à la Pucelle par son supplice ignominieux. »

Isabelle, la mère, vivait toujours. Une supplique partit pour Rome — en 1454, semble-t-il, — signée d'Isabelle et de ses deux fils. Une famille avait été lésée par la condamnation d'une fille innocente : cette famille demandait justice. Bréhal se trouvait à Rome : il réclama de Lellis, et puis de Pontanus, deux nouveaux mémoires, sans doute pour le pape ; et la voix de ces spécialistes romains appuyait la pauvre femme des Marches de Lorraine. Alors, le 11 juin 1455, le pape Calixte III — ancien cardinal Borgia — décida de déléguer trois commissaires pour rendre en dernier ressort une juste sentence ; Juvénal des Ursins, archevêque de Reims, Guillaume Chartier, évêque de Paris, Richard Olivier, évêque de Coutances, furent désignés. Ils devaient s'adjoindre un inquisiteur ; ils appelèrent Bréhal.

Il y avait grande foule à Notre-Dame de Paris, lorsque le 7 novembre 1455, Isabelle et ses deux fils Jean d'Arc et Pierre d'Arc, accompagnés de quelques bourgeois de Paris et « honnêtes femmes » d'Orléans, comparurent officiellement devant les délégués pontificaux pour demander la révision du procès ; et cette foule était si bruyante, qu'on dut achever la séance dans la

sacristie. Dix jours plus tard, dans la salle des audiences du palais épiscopal, une nouvelle séance était tenue ; et l'on décidait d'aller à Rouen instruire le procès.

L'évêque Cauchon, le promoteur d'Estivet, et probablement aussi l'inquisiteur Le Maistre étaient morts. On envoya des citations à l'évêque de Beauvais, au promoteur de Beauvais, au vice-inquisiteur de Beauvais. Cela ne nous regarde point, déclarèrent le successeur de Cauchon et le clerc qui avait succédé à d'Estivet. De vice-inquisiteur, nous n'en avons pas ici, affirma le prieur des Dominicains de Beauvais ; et en effet il avait fallu une mesure spéciale de l'inquisiteur général de Paris, pour que Le Maistre, vice-inquisiteur de Rouen, eût pu être considéré comme vice-inquisiteur pour Beauvais. Bréhal, avec une régularité tenace de procédurier, réexpédiait des citations à ces trois adresses, chaque fois que la règle juridique l'exigeait. Il n'y a pas là-bas de vice-inquisiteur, venait redire, au nom des Dominicains de Beauvais, le prieur des Dominicains d'Évreux ; et toutes ces sommations judiciaires font scandale ! L'évêque de Beauvais, lui, afin que les huissiers de ce tribunal papal le laissassent tranquille, expédiait enfin son promoteur, pour dire en substance que Pierre Cauchon n'avait pas dû être coupable, mais que lui, son successeur, ne se prétendait pas intéressé dans l'affaire, et qu'il avait l'intention de ne pas intervenir davantage. Et Bréhal constatait, à toutes les étapes de la procédure, qu'aucune partie adverse ne se dressait contre Isabelle, mère de Jeanne, pour la défense des trois hommes d'Église dont le tribunal allait

apprécier le jugement. Un jour cependant, un chanoine survint, envoyé par les petits-neveux de Cauchon. Ceux-ci, piteusement, craignant que des sanctions prises contre leur grand-oncle ne les atteignissent eux-mêmes dans la fortune qu'il leur avait léguée, chargeaient ce chanoine de rappeler au tribunal que Charles VII, en prenant possession de la Normandie, avait promis l'amnistie. Telle était la sollicitude des héritiers de Cauchon pour la mémoire de Cauchon.

Des enquêtes faites à Paris, à Domrémy, à Vaucouleurs, à Toul, à Orléans, des mémoires demandés à Berruyer, évêque du Mans, à Bochart, évêque d'Avranches, achevèrent d'éclairer le tribunal ; et vers le milieu de mai Bréhal fut chargé de condenser, en une *Récapitulation*, l'ensemble des conclusions qui s'imposaient. En quelques semaines, il fit un vaste travail. Avant qu'en 1893 la *Récapitulation* n'eût été intégralement publiée, on n'en soupçonnait pas l'importance.

La dialectique de Cauchon et de ses assesseurs avait, en 1431, été moralement vaincue par la résistance d'une conscience ; avec Bréhal, contre cette dialectique, c'était la science théologique, c'était la science canonique qui faisait assaut, et la défaite des premiers juges de Rouen devenait désastre. Ils avaient essayé d'accumuler les taches sur la mémoire de la Pucelle : une à une, Bréhal les effaçait. Il apportait dans cette étude le même esprit d'équité qui devait l'amener, quatre ans plus tard, à faire reviser le procès d'un bourgeois d'Arras injustement condamné comme Vaudois, et à autoriser des poursuites





Miniatures des *Vigiles de Charles VII.* de Martial d'Auvergne (1484), représentant Jeanne d'Arc conduite vers Charles VII à Chinon et Jeanne d'Arc devant Charles VII.

(Bibl. Nat., fonds français. 5054. fol. 55 et 61.)

contre les vicaires généraux coupables de cette condamnation.

Le 7 juillet 1456, dans la grande salle du manoir archiépiscopal de Rouen, Jean d'Arc étant présent, l'archevêque de Reims promulgua la sentence qui frappait de lacération judiciaire les douze articles d'accusation jadis forgés contre Jeanne, et qui déclarait son procès entaché « de dol, de calomnie, de méchanceté, d'injustice, de contradiction, de violations de droit, d'erreurs de fait. » Une prédication solennelle de réparation fut faite à l'endroit même du bûcher, une croix expiatoire y fut érigée ; et quelques mois plus tard, le Dominicain Bréhal et le doyen Bouillé, passant les Alpes, allaient dire à Calixte III que justice avait été faite, en son nom, de l'œuvre d'iniquité.

Moins de trente ans après, Martial d'Auvergne versifiait :

Le Roi envoya le procès
A Rome de vers le Saint-Père,
Où là, sans faveur ni accès,
Fut bien vue au long la matière.
Et le tout vu, finalement,
Fut dit, par sentence authentique
Le procès et le jugement
Fait contre la Pucelle, inique.

C'était un fait acquis pour les consciences, que la papauté, définitrice du juste, avait stigmatisé l' « inique. »





XII

PORTÉE RELIGIEUSE DE LA RÉHABILITATION DE JEANNE : UNE VICTOIRE POUR LA LIBERTÉ DES AMES

De ce procès de réhabilitation, deux conclusions se dégageaient, dont l'une fortifiait dans l'Église l'autorité du pouvoir suprême, et dont l'autre en revanche y consolidait, en l'éclairant d'un surcroît de lumière, la liberté des âmes.

Car c'était fortifier l'autorité papale, de déclarer, comme le canoniste Lellis, qu'en refusant à Jeanne le droit d'appel les juges avaient manqué de respect au siège apostolique ; ou d'alléguer, comme le chanoine Montigny, que l'évêque, vu le caractère ardu de la cause, aurait dû, de son propre mouvement, la soumettre à Rome. Et c'était venger l'autorité papale offensée, que de conclure avec Bréhal : « Je ne vois pas comment Cauchon et ses fauteurs pourraient dûment se justifier d'attentat mani-

feste contre l'Église romaine, et même du crime d'hérésie[1]. »

Mais où trouverait-on, d'autre part, une charte de liberté spirituelle comparable à certaines pages de Bréhal ? Et par liberté spirituelle nous entendons : liberté pour Dieu d'agir, et, pour l'homme, de lui obéir. En riposte à l'échafaudage de ruses des juges rouennais, en riposte à la prétention qu'ils avaient eue, — se présentant, eux, comme étant l'Église —, d'opposer leurs prohibitions aux ordres intérieurs que Jeanne avait reçus de ses voix, les théologiens qui opinèrent dans l'instance de réhabilitation, Bouillé et Lellis, Montigny et Basin, Bochard et Berruyer, et surtout Bréhal, proclamèrent l'obligation de conscience qu'avait Jeanne d'Arc d'obéir aux voix, et le droit même que cette obligation lui créait.

De quel droit Cauchon et ses hommes avaient-ils stigmatisé des voix auxquelles Jeanne, après l'examen des juges de Poitiers, pouvait en sûreté de conscience accorder sa créance ? Bréhal se le demandait ; il lui paraissait que, contre les juges de Rouen, toutes sortes de textes s'insurgeaient. Il faut voir cet inquisiteur mobiliser tous ces textes, dans le huitième chapitre du premier point de la *Récapitulation*. Un mot de saint Paul les commande tous : « Où est l'esprit du Seigneur, là est la liberté. » Et voici venir, derrière l'Apôtre, saint Thomas d'Aquin, proclamant que « les œuvres de l'homme, conduit par le Saint-Esprit, sont

1. Belon et Balme. *Op. cit.*, p. 105*.

œuvres du Saint-Esprit plutôt que de l'homme, et que, dès lors en tant qu'elles proviennent du Saint-Esprit, elles ne tombent pas sous la loi. » Silence donc à Cauchon : l'Esprit avait parlé, Cauchon devait se taire. Mais dans le *Décret* lui-même, dans cet immense répertoire canonique dont tous les juges d'Église eussent dû être les familiers, Bréhal ramassait des armes à pleines mains. On lisait au *Dècret :* « Il faut obéir, sans hésiter, à Dieu, dominateur de toute créature, en tout ce qu'il commande ; quiconque agit contre sa conscience édifie pour la géhenne. » Et puis survenaient les docteurs du quatorzième siècle, comme Pierre de la Palud, comme Durand de Saint-Pourçain, pour attester que « ne pas acquiescer à une révélation divine est un péché d'infidélité. » Voire même, bien longtemps avant, un docteur qui se nommait Aristote déclarait : « Ceux que meut un instinct divin doivent le suivre, parce qu'ils sont mus par un principe supérieur à la raison humaine. » Au cours de sa promenade dans cet arsenal si bien fourni, Bréhal, visant Cauchon, lui lançait cette flèche : « Une conscience bien formée, fondée sur une créance bien éprouvée, ne doit pas être déposée à la voix d'un prélat, mais doit être suivie [1]. »

Jeanne avait donc accompli son devoir, tout son devoir ; elle avait réalisé, pleinement, la liberté chrétienne de l'âme, par sa fière et fidèle soumission au mandement divin. Derechef, plus

1. Belon et Balme. *Op. cit.*, p. 96*.

tard, au surlendemain du concile de Trente, un théologien comme le Jésuite Suarès précisera les droits et les devoirs de cette liberté, en expliquant, dans un passage fort opportunément rappelé par le dernier biographe de Jeanne[1], que « toute révélation privée, dès lors qu'elle n'est en rien contraire à la doctrine catholique et qu'elle ne contient rien qui soit indigne de la vraie sagesse, doit être, pour l'âme qui en est favorisée, objet d'un assentiment de foi, et que cette âme est tenue de la croire. »

Et du haut de la chaire orléanaise, en 1876, l'abbé d'Hulst dira :

« *En deçà des limites que trace à notre obéissance la divine autorité de l'Église, quel vaste champ reste ouvert aux communications surnaturelles ! Qui donc enchaînera l'action de Dieu ? Qui l'empêchera de se révéler aux humbles, de converser avec les cœurs purs, d'envoyer ses messages aux hommes de désirs ? Sans doute il ne faut pas croire à tout esprit : l'Église nous trace des règles sages, propres à nous préserver des illusions d'un mysticisme frivole. Sous la protection de ses conseils, éprouvons tout, comme le veut l'Apôtre ; mais gardons tout ce qui est bon. Gardons-le, de peur d'enlever aux siècles chrétiens leurs gloires les plus pures, à l'Italie Catherine de Sienne, Thérèse à l'Espagne, à l'Allemagne Gertrude, Brigitte à la Suède, à la France Jeanne d'Arc*[2]. »

1. Mgr Touchet. *La sainte de la patrie*, II, p. 322-324.
2. D'Hulst. *Les apparitions libératrices*, p. 17-18. (Orléans, 1876.)

Les juges de 1431 avaient condamné Jeanne en lui reprochant de s'obstiner à croire à ses voix ; la théologie catholique, antérieure et postérieure, lui faisait au contraire une obligation de conscience de continuer à y croire. Les juges pontificaux de 1456 lavaient Jeanne des taches qu'on avait voulu jeter sur elle, et du grief qu'on lui avait fait de ses vertus mêmes, et de la présomption de « diabolisme » dont ses voix avaient été incriminées. Ils ne visaient encore qu'à démontrer une innocence, non à forger une auréole. Mais disculper Jeanne de ce « diabolisme, » c'était faire rentrer Dieu dans sa vie : les décisions du vingtième siècle, qui exalteront sa sainteté, étaient en germe dans les conclusions juridiques de l'inquisiteur Bréhal.

« Sur tous les signes d'amour que Dieu a envoyés au royaume de France, il n'y en a point eu de si grand ni de si merveilleux comme cette Pucelle, » allait bientôt proclamer le magistrat dauphinois Thomassin. Saint Antonin de Florence faisait écho : « On croyait, écrivait-il, que c'était l'esprit de Dieu qui la guidait ; cela fut patent par suite de ses œuvres. » Et lorsque le pape Pie II, quelques années plus tard, dictera ses *Commentaires* à son secrétaire, il dira de cette « admirable et stupéfiante jeune fille » qu'elle était « insufflée par l'esprit divin, ainsi qu'en témoignent ses actes[1]. »

Le jugement de 1456, cependant, n'avait dit que le premier

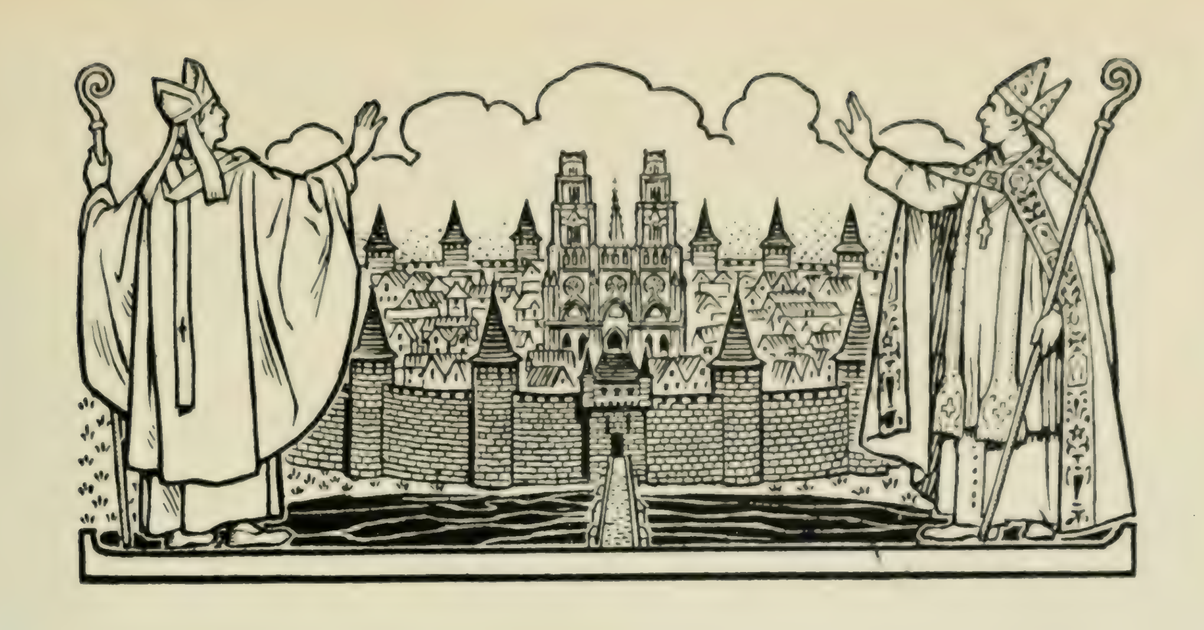
1. Sur le contraste entre cette affirmation et le doute qu'exprime un autre passage du même chapitre : « Etait-ce œuvre divine, était-ce stratagème humain ? » voir Ayroles, *op. cit.*, IV, p. 256-257.

mot. D'autres paroles restaient à prononcer, dont la plus solennelle ne devait être émise qu'en 1920. Par quel phénomène, unique dans l'histoire religieuse, la longue et patiente ferveur d'une ville, Orléans, concerta ces nouvelles étapes de la gloire de Jeanne, la seconde partie de ce livre l'apprendra.



SECONDE PARTIE

De Sainte-Croix d'Orléans à Saint-Pierre de Rome



I

LES INITIATIVES RELIGIEUSES D'ORLÉANS : LITURGIE, DRAME, CANTIQUES, MONUMENTS.

Même « sorcière, hérétique et relapse, » Jeanne demeura toujours, pour la ville d'Orléans, la « Pucelle digne de Dieu. » Un notaire, là-bas, conserve encore en son étude un registre de 1429, où son lointain prédécesseur, le bon tabellion Guillaume Girault, notait la venue de Jeanne comme « le miracle le plus évident qui eût été apparent depuis la mort de Notre-Seigneur[1]. » Les Orléanais pensaient comme ce notaire : pour ce « miracle, » ils ne cessèrent jamais de dire merci à Dieu, et merci à leurs anciens évêques devenus leurs patrons, Monseigneur Saint-Euverte, Monseigneur Saint-Aignan.

1. Boucher de Molandon. *Note de Guillaume Girault, notaire au Châtelet d'Orléans.* (Orléans, 1858.)

L'habitude datait de la victoire même de Jeanne, et tout de suite elle avait revêtu l'aspect d'une liturgie religieuse. Jeanne, toute première, avec Dunois, bâtard d'Orléans, avait, le 8 mai 1429, pris part au cortège d'actions de grâces qui devait inaugurer la longue série des processions annuelles, dites de Jeanne d'Arc.

Au mois de mai 1430, Jean de Saint-Michel, évêque d'Orléans, se reposait dans sa lointaine maison de campagne, lorsque survinrent deux bourgeois de la ville, Raoulet de Harcourt et Jehan Mahy : ils avaient consigne de le ramener, sur l'heure, pour la cérémonie que l'on organisait. Leur déplacement, et le transport de l'évêque, coûtaient à la ville soixante-huit sols. Orléans voulait prier : il fallait que l'évêque fût là. La démarche de ces deux bourgeois, s'en allant au loin quérir leur pasteur, symbolisait avec exactitude l'initiative civique et patriotique qui, pour la suite des siècles, allait associer au souvenir de la Pucelle l'éclat des pompes religieuses.

Le budget municipal couvrait les frais. Autour des châsses des saints, il fallait des torches : la ville, pour cette cire, s'endettait de cent huit sols; elle adjugeait quatre sols à « Jaquet le prestre » pour le salaire des porteurs de torches, et puis quarante-huit sols, encore, pour les porteurs de châsses, pour les sergents qui maintiendraient la foule, pour les sonneurs de clochettes qui la feraient s'agenouiller. Le cortège s'en fut aux Tourelles, là où Jeanne avait battu l'Anglais ; on revint à Saint-Paul, tout comme Jeanne, l'année d'avant, saluer Notre-Dame des Miracles ; et puis on rejoignit le cloître





Bannière donnée par François Ier à la ville d'Orléans et portée dans les processions du XVIe siècle.

(Musée Johannique d'Orléans.)

Sur l'une des faces, la Vierge et l'Enfant ; Charles VII et saint Euverte ; Jeanne d'Arc et saint Aignan. Sur l'autre face, six échevins et deux docteurs de l'Université, un prêtre et des religieux, groupés auprès du fort des Tourelles, en face d'Orléans délivré, remercient Dieu.

Sainte-Croix, la cathédrale, pour un sermon, pour une messe.

Le sermon dut avoir un accent de triomphe, pour la merveilleuse façon dont la ville avait été sauvée ; mais la merveille, elle avait un nom, c'était Jeanne! Comment parla de Jeanne le prédicateur de 1430 ? On voudrait le savoir, et savoir, plus encore, comment la chaire parlera d'elle, dans les années qui suivront son bûcher. Mais nos curiosités sont ici mortifiées : les seuls documents qui nous restent nous conduisent, non point au pied de la chaire, mais au guichet du comptable municipal, qui faisait signer à l'orateur une quittance de seize sols, prix de son sermon [1]

« *On doit avoir grande dévotion à la dite procession. Par reconnaissance pour la grande grâce que Dieu a voulu faire et démontrer en gardant Orléans des mains de ses ennemis, que la sainte et dévote procession soit continuée et non pas délaissée, sans tomber en ingratitude, par laquelle viennent beaucoup de maux. Chacun est tenu d'aller à la dite procession et de porter luminaire ardent en sa main.* »

Ainsi s'exprime la *Chronique de l'établissement de la fête du 8 mai*, écrite quinze ou vingt ans aprés la délivrance d'Orléans. Un chanoine plus qu'octogénaire, Jean Baudet, dit de Mâcon, semble en avoir été l'auteur [2]. « Par aventure, insistait-il, il y a pour le présent des jeunes gens qui pourraient à grand peine croire que

1. *Journal du siège d'Orléans*, édit. Charpentier et Cuissard, p. 207-266. (Orléans, 1896.)

2. Ayroles. *Op. cit.*, III, p. 308-309.

les choses soient ainsi advenues; mais croyez que c'est chose vraie, et bien grande grâce de Dieu ! » Les petits Orléanais qui n'avaient pas vu, de leurs yeux, la « grande grâce, » devaient donc continuer à la fêter, bien ponctuellement, en dépit des méchants juges de Rouen.

On ne se souvenait du premier verdict rouennais que pour organiser, quelque temps après les alléluias du moi de Mai, d'autres prières, douloureuses celles-là. A la veille de chaque Fête-Dieu, dans son église de Saint-Samson, la cité orléanaise, officiellement, faisait célébrer pour Jeanne un service funèbre. Quatre grands cierges, douze tortils, un flambeau, — neuf livres de cire en tout — éclairaient de leurs incandescences le deuil du sanctuaire, et chacun des quatre grands cierges portait quatre écussons peints aux armes de Jeanne. Et dans la même matinée huit religieux des quatre ordres mendiants chantaient, en leurs églises respectives, huit messes des morts. De tous les points de la ville, l'invocation s'élevait pour Jeanne, et vers Jeanne. Il ne restait, sur terre, aucune relique d'elle : l'Anglais avait tout brûlé, tout dispersé, et se flattait d'avoir aboli sa gloire. Mais Orléans savait où chercher Jeanne, où la trouver.

Le drame sacré, d'ailleurs, était là pour rapprocher ciel et terre, et pour faire redescendre Jeanne sur cette terre d'où l'Anglais avait voulu l'effacer. Le quinzième siècle fut le grand siècle des mystères, qui naissaient de l'autel et ramenaient les foules au pied de l'autel. Le siège d'Orléans devint le sujet d'un mystère de 20529 vers. Il semble que dès 1435, et derechef en

1439, une première ébauche en fut représentée[1]. Entre 1430 et 1435 s'attardait « sans cause, » dans Orléans, gaspillant l'argent, et goûtant fort « les jeux, farces et mystères, » le maréchal Gilles de Rais, ancien compagnon de Jeanne, et qui avait vraiment, lui, quelque chose de diabolique, puisqu'il allait peu de temps après devenir le macabre Barbe-Bleue. On a supposé que ce fut lui, Barbe-Bleue en personne, qui commanda ce mystère pour le divertissement et l'édification des âmes orléanaises. Le succès fut durable, la rédaction du *Mystère* s'amplifiait, et probablement la forme que nous en avons fut définitivement fixée, entre 1453 et 1456, par Jacques Millet, qui avait étudié le droit à l'université d'Orléans[2]. Ce Millet fut célèbre en son temps pour avoir écrit l'*Histoire de la destruction de Troie la Grant*, et composé en l'honneur d'Agnès Sorel une plaintive épitaphe. Sur les tréteaux orléanais, la gloire religieuse de Jeanne aurait donc eu comme mécène un impresario dénommé Barbe-Bleue, et comme chantre un poète de cour, dont elle partageait avec la gloire plus laïque d'Agnès Sorel les rythmiques hommages.

Le *Mystère* était comme une riposte de l'art dramatique français à la parodie judiciaire rouennaise. Il entr'ouvrait les profondeurs du ciel : on voyait l'histoire terrestre de Jeanne s'y préparer, s'y concerter ; on entendait Aignan, et puis Euverte, et puis la Vierge, supplier Jésus d'aider la France. Mais le spectateur,

1. Guessard et Certain. Préface de l'édition du *Mystère*. (Paris, 1862.)

2. Tivier. *Etude sur le mystère du siège d'Orléans*. (Paris, 1868.) — Sepet. *Jeanne d'Arc*, p. 536.

bientôt, descendait sur terre : un discret rayon de lumière éclairait la pénombre de cette sorte d'*Annonciation*, dans laquelle saint Michel, à deux reprises, révélait à Jeanne ses destinées. Jeanne, qui sous les regards du public bénéficiait ainsi d'une sorte de sacre, priait humblement :

O mon Dieu et mon Créateur,
Plaise vous moi toujours conduire !

Dieu faisait mieux que la conduire : pour l'aider, il mobilisait deux chevaliers de l'au-delà, Aignan, Euverte ; l'Invisible sur la scène se faisait visible ; les deux saints gardaient les remparts, protégeaient la Pucelle. Ce drame qu'applaudissait toute une ville installait Jeanne dans sa gloire : il ne laissait plus rien ignorer de sa vocation céleste ; les conseils divins livraient à la foule orléanaise tous leurs secrets. Les jeunes gens qui n'avaient pas connu Jeanne la voyaient sur la scène : ils comprenaient la portée des fêtes du 8 mai.

Comme Pâques et la Pentecôte avaient leur vigile, et puis leur lendemain, la délivrance d'Orléans, cette quasi-résurrection de la nation française, se commémora bientôt par trois jours de piété. Le 7 mai, les premières vêpres ; le 8 mai, la fête, procession et sermon ; le 9, le service pour les morts. La mère de Jeanne, Isabelle, qui depuis 1440 était installée à Orléans, pouvait assister au déroulement de ces pompes ; et Jean du Lys, neveu de Jeanne, accourait de sa terre de Villiers pour prendre place dans le cortège, une place de choix, et devant lui, l'on por-

tait un cierge, auquel était appliquée une petite image de la Pucelle[1].

Les Orléanais qui très exactement s'associaient à toutes ces cérémonies furent informés, le 9 juin 1452, par le cardinal d'Estouteville, légat du pape, que cent jours d'indulgence seraient désormais leur récompense. A l'encontre des Bourguignons qui persistaient à ricaner que la Pucelle était le diable, ils avaient donc eu raison de penser qu'elle était une grâce, et de bénir le ciel pour ses prétendus sortilèges. Un évêque de Bourgogne, Jean Germain, osait encore écrire, en cette année 1452, que Jeanne n'était qu'une « femme détestable, la risée des femmes, le scandale des hommes, » et que la justice de l'Église l'avait condamnée[2]. Mais silence à Jean Germain ! Un authentique représentant du pape, un cardinal, octroyait aux Orléanais de belles faveurs spirituelles, auxquelles leur propre évêque, Thibault d'Aussigni, ajoutait encore quarante autres jours d'indulgence[3]. En élevant leurs pensées, les 7, 8 et 9 mai, vers cette « femme détestable, » ils gagnaient des grâces. Sorcière ! avait-on dit. En commémorant l'œuvre de cette sorcière, bien loin de se vouer à l'enfer, ils se libéraient d'un peu de purgatoire.

Les fêtes du patriotisme devenaient ainsi des mobilisations de dévotion. Les procureurs de la ville d'Orléans étaient les pre-

1. Mantellier. *Histoire du siège d'Orléans*, p. 187. (Orléans, 1867.)

2. Ayroles. *Op. cit.*, III, p. 535-536.

3. Quicherat. *Procès*, V, p. 301-305.

miers à s'en réjouir, et bientôt ils allaient eux-mêmes cogner aux portes de ce trésor spirituel dont l'Église disposait. Car il ne leur suffisait plus qu'en 1474 l'évêque François de Brilhac eût renouvelé les générosités naguère accordées par Thibault d'Aussigni : ils faisaient une démarche officielle auprès de Jean Rolin, cardinal-évêque d'Autun, et ils obtenaient de lui, en 1482, cent autres jours d'indulgence[1]. C'était décidément une grande fête dans le calendrier diocésain, que celle de la délivrance d'Orléans.

Oraisons et chants liturgiques n'y faisaient pas mention de Jeanne. Quelque mémoire que l'on gardât d'elle, on avait la discrétion de ne pas lui vouer, officiellement, un culte public ; et c'était saint Aignan, surtout, qui, dans l'office, était l'objet des actions de grâces sacerdotales. Mais si l'on ne parlait pas de Jeanne, tous pensaient à elle, et l'on vit en 1483 des strophes françaises s'entremêler à la liturgie d'Église, pour fêter Jeanne, nommément. De temps à autre, en son long parcours, la procession faisait station : à chaque étape, des enfants de chœur, des chanoines postés sur des estrades, entonnaient l'une ou l'autre de ces strophes, que la foule reprenait. Pour les avoir versifiées, Éloi d'Amerval, qui dirigeait à Sainte-Croix la maîtrise de chant, toucha quatre écus d'or. Ces façons de liturgie populaire marquaient une grande nouveauté ; c'est à Jeanne elle-même que ces strophes rendaient un hommage.

1. Quicherat, *Procès*, V, p. 307.

Commune d'Orléans, élevez votre voix
En remerciant Dieu et la Vierge sacrée
Quand jadis, à tel jour, huitième de ce mois
Regarda en pitié le peuple Orléanais
Et d'elle-même chassa nos ennemis Anglais
Que le duché en fut en joie délivré.

Les motets se poursuivaient, célébrant « Pucelle bergère qui pour nous guerroya par divine conduite. » Et de strophe en strophe, Éloi d'Amerval devenait si violent contre les Anglais, que lorsque Louis XII eut épousé Marie d'Angleterre, ordre fut donné, en 1514, d'oublier ce cantique.

Mais sous ce même règne de Louis XII où les susceptibilités gouvernementales exilaient des lèvres orléanaises ces dévots couplets, l'hôtel de ville d'Orléans s'ornait d'une image de Jeanne, dressée sur l'un des piliers de la façade[1]; et la simple croix qui depuis 1456 rappelait, à l'entrée du pont, le souvenir de la Pucelle, faisait place, entre 1502 et 1508, à un monument plus imposant, représentant Jésus crucifié, et sa mère debout au pied de la croix, et de part et d'autre, prosternés et priant, Charles VII et Jeanne d'Arc[2]. Il paraît, si nous en croyons une légende que

1. Jarry. *Un monument inconnu élevé à Jeanne d'Arc par la ville d'Orléans.* (Orléans, 1893.) Lorsqu'en 1542 il fallut « remastiquer » cette statue, la municipalité convoqua, pour ce soin, François Marchand, sculpteur réputé, qui travaillait, cette année même, pour le tour du chœur de Notre-Dame de Chartres.

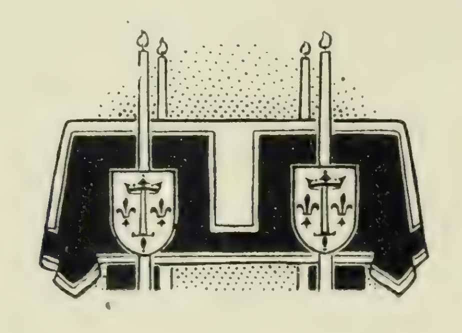
2. La date de la construction a été définitivement établie par M. Jarry. *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, XXXIII, 1911, p. 501-514.

recueillait en 1560 le touriste Pons Héviter, prévôt d'Arnhem, que ce monument fut érigé par les soins et aux frais des dames et jeunes filles d'Orléans[1].

Savaient-elles, en l'érigeant, qu'elles ne travaillaient pas seulement pour leur ville ? Lorsque sous Henri IV le chanoine Hordal, arrière-petit-neveu de la Pucelle, voudra lui faire élever des statues dans la cathédrale de Toul, et puis à Domrémy, près du Bois-Chenu, dans la chapelle ressuscitée de l'ermitage Sainte-Marie, c'est la Jeanne d'Arc du pont d'Orléans, gravement endommagée par les calvinistes, mais soigneusement restaurée en 1570, qui servira de modèle aux « ymagiers » des Marches de l'Est[2]. Pour revoir la Pucelle, pour remettre ses traits sous les yeux du peuple chrétien, c'est vers Orléans que la piété lorraine regardera, et dans Orléans qu'elle s'inspirera.

1. *Jehanne la Pucelle*, I, 1910-1911, p. 25-27.

2. De Bouteiller et de Braux. *Notes iconographiques sur Jeanne d'Arc*. (Orléans, 1879.) — Bourgaut. *Guide et souvenirs du pèlerin à Domrémy*. (Nancy, 1878.)





II

LA LÉGÈRETÉ DES HISTORIENS DE COUR

Ainsi veillait Orléans sur la gloire de Jeanne ; mais à Paris, après avoir ébauché le travail dont la Pucelle était sortie réhabilitée, la royauté française semblait se reposer. Certaine théorie d'origine bourguignonne, d'après laquelle la mission de Jeanne n'aurait été qu'un stratagème inventé par l'entourage de Charles VII pour réchauffer l'enthousiasme français, était ouvertement soutenue, en 1459, devant le congrès de Mantoue, par l'évêque d'Arras, Jean Jouffroy[1]. Mais soudainement sa voix s'intimidait, coupait court. « Comme l'on dit, continuait-il, que Charles VII porte aux nues cette Pucelle, et que du temps d'Alexandre, ainsi

1. C'est sans doute pour ménager cette conception bourguignonne que Pie II, dans ses *Commentaires*, après avoir formellement affirmé la mission divine de Jeanne, employait ensuite certaines formules dubitatives (voir ci-dessus, p. 66, note 1).

que l'écrit Cicéron, l'on ne pouvait écrire que ce qu'agréait Alexandre, je cesserai, selon l'avis de Plaute, de presser l'abcès[1]. » A la faveur de cette pédantesque pirouette, Jean Jouffroy sautait à d'autres sujets.

Charles VII passait encore pour s'intéresser à la Pucelle, et nous aimons augurer qu'elle ne fut pas indifférente à son petit-fils Charles VIII lorsqu'il eut sous les yeux les gracieux quatrains que dans sa chronique rimée : *Les Vigiles du roi Charles VII*, le procureur Martial d'Auvergne consacrait à la « bergerelle, » « chose de Dieu venue » en une « saison de douleur. »

Pour cette bergerelle, Louis XII eut un regard : à l'instigation de l'amiral Louis Malet de Graville, il fit composer vers 1500, par un clerc, une histoire manuscrite de la Pucelle[2].

Mais les rois ses successeurs devinrent insouciants de la gloire de Jeanne; et même, la solidarité entre l'honneur de cette bergerelle et l'honneur de leur trône paraît leur avoir échappé. Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, dans ses *Instructions sur le fait de la guerre*, publiées en 1540, rendait quelque fraîcheur aux insinuations bourguignonnes : l'usage qu'avait fait Charles VII de la Pucelle lui rappelait l'histoire de la nymphe Égérie, artificieusement exploitée par Numa Pompilius. François Ier laissait dire. C'était l'époque où dans ses *Annales de Flandre* un prêtre de

1. Ayroles. *Op. cit.*, III, p. 536-538.

2. Une partie de ce manuscrit fut publiée à Rouen en 1578 dans la *Description du pays et duché de Normandie*, du chanoine Jean Nagerel. (Sarrazin. *Jeanne d'Arc et la Normandie au XVe siècle*, p. 568.)





Miniatures des *Vigiles de Charles VII*, de Martial d'Auvergne (1484), représentant le siège de Paris en présence de Jeanne d'Arc et le supplice de Jeanne d'Arc.

(Bibl. Nat. fonds français, 5054, fol. 66 et 71.)

Bruges, Jacques Meyer, tout passionné qu'il fût pour la cause bourguignonne, célébrait le don de la Pucelle à la France comme un effet de « l'immense clémence de Dieu[1] : » les mauvaises insinuations fabriquées contre elle en Bourgogne avaient cessé de traîner dans les États de Charles-Quint, mais elles s'attardaient encore dans le royaume des fleurs de lis.

Charles IX, non moins tolérant que François Ier, faisait un « historiographe de France » de ce sieur Du Haillan, qui dans un livre de l'année 1570 colportait sur Jeanne des infamies et réputait vraisemblable qu'il n'y eût dans toute cette histoire qu'un « miracle composé d'une fausse religion[2]. » L'ancien Franciscain André Thevet, cosmographe d'Henri III, visait peut-être ces lignes, lorsqu'il écrivait en 1584, dans ses *Vrais pourtraits et vies des hommes illustres :* « Ce serait vouloir résister à la divine volonté, de calomnier ce que Dieu fait ou permet pour la délivrance, maintien et illustration d'un peuple. » Mais les méchantes suppositions de Du Haillan auront la vie dure, et de la « Cour » elles rayonneront en « Ville : » on les retrouve encore, en 1639, dans les *Considérations politiques sur les coups d'État*, publiées par le libertin Gabriel Naudé. Et Guy Patin, doyen de la Faculté de Médecine de Paris, épistolier fort réputé, estime à son tour, au milieu du dix-septième siècle, que dans l'histoire de Jeanne tout, même sa mort, est incertain ; mais

1. Richer. *Histoire de la Pucelle*, II, p. 375.

2. Sur la curieuse personnalité de ce calomniateur de Jeanne. qui fut peut-être d'origine huguenote, voir Bonnefon, *Revue d'histoire littéraire de la France* (1908), XV, p. 644.

pourtant, ce dont il paraît être bien sûr, c'est que « tout le miracle fut politique et belle finesse fardée du saint et sacré nom de religion, qui même mène le monde par le nez et ailleurs... *Tantum religio potuit suadere malorum*[1]. »

1. *Lettres de Gui Patin*, édit. Reveillé-Parise, II, p. 481. (Paris, 1846). — Nous sommes très redevables, pour l'étude de toute la « littérature » concernant Jeanne, à la nouvelle édition du *Livre d'Or de Jeanne d'Arc* de M. Lanéry d'Arc, qu'avait commencé de publier en 1913-1914, sous le titre : *Bibliographie de Jeanne d'Arc*, la revue *Jehanne la Pucelle*, si intelligemment rédigée par le regretté Henry Jouin.





III

PREMIERS REGARDS JETÉS SUR LES PROCÈS DE JEANNE. — L'ŒUVRE HISTORIQUE DU THÉOLOGIEN RICHER

Deux dossiers pouvaient donner accès dans l'âme de Jeanne : le procès de condamnation, le procès de réhabilitation. Ils demeuraient manuscrits; la France les ignorait. Il y eut au début du seizième siècle un prêtre humaniste pour y jeter les yeux. Valerand de la Varenne, docteur en théologie de la Faculté de Paris, était réputé surtout pour fêter en beaux dithyrambes latins les victoires de Louis XII ou ses bonnes fortunes matrimoniales. Un jour, en quête d'un sujet, il s'en fut à l'abbaye parisienne de Saint-Victor, qui possédait depuis 1472 une copie des deux procès; il la feuilleta, et de ses lectures sortait, en 1516, un long poème latin sur « les gestes de Jeanne, la vierge française, guerrière illustre. » Était-ce un acte de foi ? était-ce recette d'épopée ?

Toutes les puissances du ciel, et spécialement la sainte Vierge et saint Charlemagne, s'intéressaient dans ce poème à la mission de la jeune fille. Elle avait les mains trop tachées de sang: ainsi l'exigeait, peut-être, la fougue des descriptions. Mais Valerand pensait probablement atténuer ces taches, en mettant sur les lèvres de Jeanne, au moment où déjà les flammes l'entouraient, une adjuration à l'Éternel, dans laquelle elle le prenait à témoin de son dégoût pour les boucheries[1].

Les deux procès, à la fin du seizième siècle, trouvaient un autre lecteur, le magistrat Estienne Pasquier. « Grande pitié, s'écriait-il en 1596 dans ses *Recherches de la France*. Jamais personne ne secourut la France si à propos et plus heureusement que cette Pucelle, et jamais mémoire de femme ne fut plus déchirée. » Les historiographes qui, « pires que l'Anglais, ôtaient à Jeanne l'honneur, » recevaient de Pasquier la plus verte leçon : « Par un même moyen, déclarait-il, ils ôtent l'honneur à la France, quand nous appuyons le rétablissement de notre État sur une fille déshonorée. » Il affirmait, en face d'eux, que, « toute la vie et histoire de Jeanne fut un vrai mystère de Dieu[2]. »

Est-ce sous l'impression de ces chapitres d'Estienne Pasquier, que Jacques Joli, régent au collège de Navarre, cherchant en 1608 un grand sujet pour faire pérorer les élèves, choisissait le procès

1. Valerandi Varanii. *De gestis Joannae virginis Francae egregiae bellatricis*, édit. Prarond. (Paris. 1889.)

2. Tout le chapitre de Pasquier (*Recherches*, livre VI, chapitres 4 et 5), a été reproduit au tome III de la revue *Jehanne la Pucelle*, 1912.

de Jeanne d'Arc ? Huit jeunes rhétoriciens s'escrimèrent, discutant sur ses habits, et sur ses visions, et sur ses sortilèges, et pour rester fidèle à l'histoire, le président de cette séance scolaire condamna Jeanne au bûcher. Jacques Joli projetait une seconde joute, qui mettrait en relief l'innocence de Jeanne ; il ne semble pas qu'elle ait jamais eu lieu[1].

A l'écart de ces jeux scolaires, un célèbre théologien gallican de l'époque, Edmond Richer, se courbait longuement sur les précieux manuscrits où Pasquier s'était éclairé. Que n'imprimait-on « cent ou cent vingt exemplaires » de ce procès ! « J'offrirais volontiers ma peine et mon travail, proposait Richer, pour revoir et conférer les copies et impressions sur les originaux. » En attendant, il allait, d'après ces pièces, écrire la vie de Jeanne. Ouvrant la biographie latine que publiait en 1612 le chanoine Hordal, Richer n'y rencontrait qu'un bien maigre récit, avec une collection d'intéressantes citations, empruntées à toutes sortes d'auteurs : la Pucelle méritait mieux. « Pour faire connaître à ma patrie, expliquait Richer, combien après Dieu elle est obligée à cette fille qui ne parlait que très bon français, j'ai mieux aimé l'écrire en notre langue, afin que ceux qui n'entendent pas le latin, et même les femmes et les filles, y puissent profiter et reconnaitre les merveilles de Dieu envers le royaume de France. » Il voulait, aussi, que les « nations étrangères » profitassent, et comme elles « ne pouvaient voir, sur le pont d'Or-

1. Jac. Joli, *Puellae aurelianensis causa adversariis orationibus disceptata* (Paris, 1609).

léans, » la croix monumentale élevée en l'honneur de Jeanne, il se proposait de leur en « donner connaissance, » par une gravure en taille douce. Et pour commenter cette image, Richer, fouillant le livre des Juges, adaptait à Jeanne le cantique de Débora, « mère en Israël; » il disait aux « nations étrangères : » « Les hommes vaillants ont défailli en France jusques à ce que la Pucelle s'est levée, voire s'est levée comme la mère des Français. » Un historien l'avait salie, Du Haillan ; ce seul nom mettait en colère Edmond Richer : « Je ne puis me persuader, grondait-il, que Du Haillan, natif de Guyenne, ne fût de quelque extraction anglaise, n'ayant pu céler la haine qu'il portait à cette vierge[1]. »

Il y a quelque chose d'attachant dans cette sollicitude de prêtre — l'une des célébrités de la faculté parisienne de théologie — qui semble vouloir réparer quelques-unes des iniquités commises à l'endroit de Jeanne par les universitaires du quinzième siècle. Mais hélas! l'homme propose et la mort dispose : Richer succombe avant d'avoir pu envoyer son œuvre au prote, elle s'ensevelit dans la bibliothèque du roi, où ni les femmes ni les filles ni les nations étrangères n'iront la chercher. Quelques érudits la connaîtront; un d'eux, Lenglet Dufresnoy, la pillera sans vergogne, pour en tirer sous son propre nom, en 1753, une *Histoire de Jeanne d'Arc*, la première monographie imprimée dont Jeanne, après trois cents ans d'attente, ait été l'objet; et c'est en

1. Richer. *Histoire de la Pucelle d'Orléans*, édit. Dunand, I, p. 42-43; II, p. 298-299 ; et I, p. 87.



Monument élevé à Jeanne d'Arc sur le pont d'Orléans, représenté à la partie supérieure du frontispice de Léonard Gaultier pour *l'Histoire de Jeanne d'Arc*, du Chanoine Hordal. (Pont-à-Mousson, 1612.)

1912 seulement que le manuscrit même de Richer sera livré au public, en deux volumes, par l'initiative opportune d'un chanoine toulousain. Infortuné Richer! Il pouvait et voulait être l'ouvrier d'une gloire encore obscure, celle de Jeanne; et c'est seulement lorsque les honneurs romains l'auront illuminée, qu'un reflet de cette gloire se posera sur le poussiéreux manuscrit du gallican Richer.





IV

CE QUE DUT LA GLOIRE DE JEANNE AUX FÉMINISTES ET AUX JÉSUITES

On se faisait volontiers de Jeanne, aux seizième et dix-septième siècles, l'image d'une amazone qui avait tout à la fois dérogé aux lois de son sexe et fait à ce sexe beaucoup d'honneur ; et sans informations sérieuses, on épiloguait sur cette histoire. En 1600, dans le poème du sieur de Graviers, Jeanne était une façon de bouchère, qui, brandissant un couteau, criait : « Empourprons, empourprons ce coutelas de sang. » Malherbe voyait en elle un Hercule féminin, et se consolait ainsi du bûcher :

Celle qui vivait comme Alcide
Devait mourir comme il est mort.

Le prêtre rouennais Grisel, en 1631, chantait en vers latins cette femme « digne de commander l'armée des Amazones[1]. »

L'abbé d'Aubignac, dans une tragédie en prose, lui donnait un Anglais pour amoureux. Il y avait plus d'intelligence chez l'honnête Chapelain ; lorsque dans son poème Jeanne disait :

...Exaltez moins une simple bergère ;
Je n'agis point par moi, qui ne suis que faiblesse.
J'agis par l'Éternel ; c'est lui qui par mon bras
Apporte aux uns la vie, aux autres le trépas,

elle se présentait, bien nettement, comme l'instrument de Dieu. Mais elle pâtissait de l'insuccès même de Chapelain.

Un soir de 1663, La Fontaine traversait Orléans : l'idée lui vint de passer le pont, pour voir le soleil se coucher sur la ville. Jeanne agenouillée devant le Christ, là-bas au bout du pont, détourna ses regards, mais pas pour longtemps. Il racontait à sa femme :

« *Je vis la Pucelle, mais, ma foi, ce fut sans plaisir : je ne lui trouvai ni l'air ni la taille ni le visage d'une amazone : l'infante Gradafilée en vaut dix comme elle, et si ce n'était que M. Chapelain est son chroniqueur, je ne sais si j'en ferais mention. Je la regardai, par amour de lui, plus longtemps que je n'aurais fait. Elle est à genoux, devant une croix, et le roi Charles en même posture vis-à-vis d'elle, le tout fort chétif et de*

1. *Fasti Rothomagenses* (1631), cité dans Sarrazin, *Jeanne d'Arc et la Normandie au XV[e] siècle*, p. 577.

petite apparence. C'est un monument qui se sent de la pauvreté de son siècle[1]. »

La Pucelle, pour La Fontaine, c'était une cousine historique des femmes de l'*Amadis*, une demi-sœur de la demi-géante Gradafilée, une héroïne de roman plantée par hasard dans l'histoire. Les Orléanais la lui montraient à genoux; il ne comprenait pas. La vie de Jeanne, ainsi conçue, devenait une anecdote en marge de l'histoire de France; elle cessait d'être une page, et la plus belle, de toute notre histoire.

Jeanne, depuis le milieu du seizième siècle, offrait argument aux galants auteurs qui voulaient entreprendre l'éloge de la femme : elle figurait dans le *Miroir des femmes vertueuses* que publiait en 1546 Alain Bouchard; elle se dressait en belle armure dans ce *Fort inexpugnable de l'honneur du sexe féminin*, que maçonnait en 1555 François de Billon; et quand Jean de Marconville, gentilhomme percheron, devisait en 1564 « de la bonté et mauvaistié des femmes, » Jeanne lui servait à prouver leur bonté. Elle opérait même ce miracle, de rendre quelque bon sens à Guillaume Postel, un pauvre détraqué, qui cherchait « le Messie propre au sexe féminin. » Dans le fol écrit qu'il intitulait en 1553 : *Les très merveilleuses histoires des femmes du nouveau monde*, Postel devenait presque équilibré lorsqu'il parlait de Jeanne : « Quiconque ne croit pas en elle, déclarait-il, mérite d'être excommunié comme destructeur de la patrie. » Il voyait dans son histoire la

1. La Fontaine. *Œuvres*, édit. Regnier, IX, p. 235-236.

« démonstration très claire que Dieu a plus de providence, cure et sollicitude de la France, qu'il n'a de tous les États temporels ; » et il ajoutait, car c'était un excité : « Ses faits sont choses nécessaires à maintenir autant que l'Évangile. » Il y eut ainsi, de bonne heure, toute une lignée de féministes, qui, portés par leur désir même d'exalter Jeanne, servirent sa gloire religieuse.

« Si le Ciel l'eût laissée dans la maison de son père, il ne posséderait pas une des plus belles lumières de son firmament, et l'Église serait privée de l'intercession et des prières d'une sainte et de l'exemple d'une héroïne. »

Vous trouverez cette phrase dans un livre de l'année 1665, qui s'intitule : *Les dames illustres, où par bonnes et fortes raisons il se prouve que le sexe féminin surpasse en toutes sortes de genres le sexe masculin*[1]. Et la bonne et forte raisonneuse s'appelle Damoiselle Jacquette Guillaume. Son féminisme induit cette demoiselle, deux cent cinquante ans avant l'Église, à canoniser Jeanne d'Arc.

D'une façon moins pétulante, mais plus efficace, un certain nombre d'auteurs religieux commençaient à trouver, dans la contemplation de l'âme de Jeanne ou dans le récit de sa vie, un sujet d'édifiantes leçons : ils appartenaient en général à la Compagnie de Jésus. Dès 1580, le goût même des Jésuites pour les représentations dramatiques avait appelé leurs regards sur l'héroïne : un de leurs tout jeunes Pères, Fronton du Duc, avait cette année-

1. Ces curieuses pages de Jacquette Guillaume ont été réimprimées avec d'érudits commentaires par M. l'abbé Jouin dans les numéros de février et mars 1914 de *Jehanne la Pucelle*.

là, à Pont-à-Mousson, fait jouer devant le duc de Lorraine une *Histoire tragique de la Pucelle*, en cinq actes. Sans l'aveu de l'auteur, qui allait consacrer sa vie à d'importants travaux sur les docteurs de l'Église, cette pièce fut imprimée : la première indiscrétion qui dérobait à l'ombre des collèges le théâtre scolaire des Jésuites fut ainsi un hommage à la gloire de Jeanne d'Arc. L'hommage, quelle qu'en fût la médiocrité littéraire, nimbait déjà d'une ébauche d'auréole les vertus chrétiennes de Jeanne. Le portrait que traçait d'elle un gentilhomme de sa garde était comme un sommaire de sa sainteté. Le chœur — c'était, en l'espèce, le menu peuple des élèves, — s'emportait contre Cauchon.

Est-ce ainsi, ô pasteur lâche,
Qui dois souffrir qu'on te hache
Et tue pour ton troupeau,
Que cette brebis tu donnes
Au gré des bouches félonnes
Des loups, craintif de ta peau !
Mais las ! ce n'est pas merveille
Si tout pasteur point ne veille,
Car même le roi des cieux
Eut pour disciple le traître
Qui livra son propre maître
Ès mains des Juifs envieux.

On estimait, au collège de Pont-à-Mousson, que, même devant des écoliers, il n'y avait pas de voile à jeter sur les méfaits

d'un évêque : la tragédie de ce Jésuite ignorait l'art de biaiser[1].

Sur une autre scène scolaire, en 1629, la mission religieuse de Jeanne fut glorifiée. Les acteurs, cette fois, étaient les étudiants de l'université de Louvain ; et l'auteur de la tragédie latine, Nicolas de Vernulz, professait l'histoire au collège des Trois Langues et fut trois fois recteur de la glorieuse université. La prière suprême qu'il mettait sur les lèvres de Jeanne attestait qu'il l'avait comprise :

« *C'est ta force qui a poussé ce bras : je n'ai rien pu par moi-même. Accorde à la Pucelle le prix qu'elle attend de toi : toi-même, mon Dieu, et ton paradis. Accorde encore dans ta bonté, à mon dernier vœu, que les Français recouvrent toute la France. Si les Anglais ont à se reprocher quelque chose envers moi, je leur pardonne en mourant, et je meurs avec joie*[2]. »

Tandis que Jeanne, sur les tréteaux, était ainsi proposée à l'admiration d'un auditoire chrétien, des écrivains de spiritualité transformaient sa vie en une leçon de choses. Elle avait aimé la Vierge, et la Vierge l'avait aimée : cela suffisait pour qu'en 1630 le P. Poiré s'occupât longuement d'elle, dans sa *Triple couronne de la bienheureuse Vierge Mère de Dieu*, véritable encyclopédie dévote en l'honneur de Marie. Le P. de Ceriziers, aumônier de Louis XIII,

1. Voir l'article du P. Delaporte dans les *Etudes*, octobre 1890, p. 235-244. Une réimpression de l'*Histoire tragique* a été donnée à Pont-à-Mousson, en 1859, par Durand de Lançon.

2. La tragédie de Vernulz a été traduite par Antoine de Latour. (Orléans, 1880.) Voir le livre du comte de Puymaigre, *Jeanne d'Arc au théâtre*. (Paris, 1890.)

écrivant en 1639 son livre des *Trois états de l'innocence*, élisait Jeanne comme type de l'innocence opprimée; le P. François Lahier lui réservait une niche, en 1645, dans son *Grand Ménologe des Vierges ;* le P. Pierre Lemoyne l'introduisait, en 1648, dans l'imposante *Galerie des femmes fortes*; et dans le volume de sa *Cour sainte* consacré aux reines et dames, le P. Caussin, en 1664, avant d'énumérer avec des traits d'âpre satire « les neuf catégories de femmes qui ne sont ni plaisantes ni louables, » portraiturait Jeanne et s'inclinait devant elle. Ainsi les Jésuites introduisaient-ils Jeanne dans ces galeries d'âmes triomphantes à travers lesquelles ils promenaient les âmes terrestres, militantes encore. On sentait à vrai dire, dans l'aménagement de ces architectures, quelque chose d'un peu conventionnel, où la nature primesautière de Jeanne, et tout ce qu'il y avait d'étincelant dans l'ardente jeunesse de son âme, risquait de s'éteindre. Mais ces écrivains eurent l'incontestable mérite de faire de la Pucelle un thème de littérature spirituelle; et pour le développement de sa gloire religieuse, c'était là chose capitale. « Nous regarderons son envoi, déclarait le P. de Ceriziers, comme un des plus illustres miracles dont le ciel mérite notre reconnaissance. » C'est « un coup de Dieu admirable, » reprenait le P. Caussin, et il le prouvait[1].

Hors de France, même, la vie religieuse de la Pucelle devenait une leçon de choses : nous en avons la preuve dans le sermon

1. De même, à Rouen, le bénédictin Dom Pommeraye, en 1668, dans son *Histoire de l'église cathédrale de Rouen*, attestait l' « inspiration divine » de Jeanne et s'attardait sur cette « vie consommée pour le service de son Dieu et de sa patrie ». (J. Loth, *Semaine religieuse du diocèse de Rouen*, 29 mai 1886.)



SIMON VOUET. — *Puella Aureliaca* (XVIIe siècle).

Gravé par Cathelin.

qu'un Jésuite bavarois, Michel Pexenfelder, proposait en 1680 aux curés de l'Allemagne. Il accumulait dans son *Discoureur historique (Contionator historicus)* des sujets de prêches, qui visaient à « charmer et à instruire, par des exemples d'événements rares, expliqués pour la vie morale. » De Munich, il regarda vers Jeanne d'Orléans, « l'Amazone gauloise, pieuse, brave, victorieuse, vierge. » Il transportait ses auditeurs dans un solennel portique, où Débora, Jahel et Judith faisaient face à Penthésilée, Sémiramis, Clélie et Cléopâtre. Son désir d'installer Jeanne en cette illustre compagnie lui voilait, semble-t-il, la douce et compatissante pitié de la Pucelle : il la montrait « s'élançant parmi les escadrons ennemis, faisant des cadavres, les piétinant. » A peine même était-elle une femme, puisqu'à entendre Pexenfelder, le mot femme, *mulier*, dérivait de *mollities*, mollesse. Il n'y avait assurément, à l'origine de son admiration pour Jeanne, aucun engouement féministe.

Il est vraisemblable que cet Allemand se serait complu dans l'évocation d'une Pucelle extrêmement brutale, s'il n'avait eu sous les yeux les pages nuancées, attendries, de ses confrères français, un Poiré, un Caussin ; il les citait tous deux, au sujet de ce « vase d'élection dans lequel l'Esprit Saint répandait abondamment ses dons, surtout celui de Force... » A leur suite, il concluait :

« *Mandée par Dieu pour arracher à l'extrême ruine le royaume des Gaules, Jeanne mérite d'être comptée parmi les*

tout premiers exemples des femmes illustres : Vierge, et admirable de beauté, chaste parmi les soldats, sainte dans la vie des armes, demeurée pure parmi les dangers, inébranlée parmi les âpres mêlées, porte-drapeau des soldats, victorieuse parmi les calomnies, pleine de vie au milieu des flammes. »

Et Jeanne, par sa vie, donnait, en trois points, trois leçons. Elle attestait la puissance de Dieu, qui se sert des brebis pour terroriser les lions. Elle témoignait, par sa bonté pour les pauvres, que « les palmes de gloire se cueillent sur l'arbre de la miséricorde. » Elle remontrait aux jeunes gens, par son exemple, qu'il fallait haïr lits de plumes et coussins.

Par sa mort, aussi, Jeanne prêchait, et Pexenfelder interprétait son langage. « Malheur aux juges, s'écriait-il, lorsque, préoccupés de la faveur des grands et des princes, ils condamnent des innocents comme coupables ! Que de fois les tribunaux défaillent en faveur du riche, du noble, du puissant, de qui l'on espère un office ou un bénéfice !... »

Le Jésuite, avant de descendre de chaire, voulait laisser à ses auditeurs une impression visuelle ; derechef, les ramenant sous le beau portique, il y faisait surgir Jeanne, casquée, cuirassée, drapée dans un manteau militaire, sa houlette dans une main, son épée dans l'autre. Un piédestal grandissait sa stature ; et Pexenfelder, pieusement agenouillé, y gravait une inscription, sur laquelle Jeanne elle-même parlait. Jeanne disait aux passagers du portique :

« *Protection de la Gaule, terreur de l'Angleterre, soldat dans*

un corps de pucelle, homme dans un corps de femme, sur l'ordre de Dieu, je quittai les bergeries pour les camps ; je tombai de cheval dans un fossé, et ma chute prit place parmi les catastrophes éclatantes ; les ennemis en désordre étaient taillés en pièces, lorsque la fortune, sans flèche, me précipita, et jusqu'à la fin, j'attestai dans le feu la foi jurée à Dieu et au roi de France. Les Anglais tant de fois vaincus eurent honte de devoir une palme à une femme ; parce que par mes victoires je leur faisais du mal, je fus condamnée comme sorcière ; par un faux jugement, ils m'attachèrent au bûcher, pour étouffer mon nom sous une cendre infâme ; la flamme épargna mon cœur ; devenue plus lumineuse par le feu, je resplendis pour la postérité. »

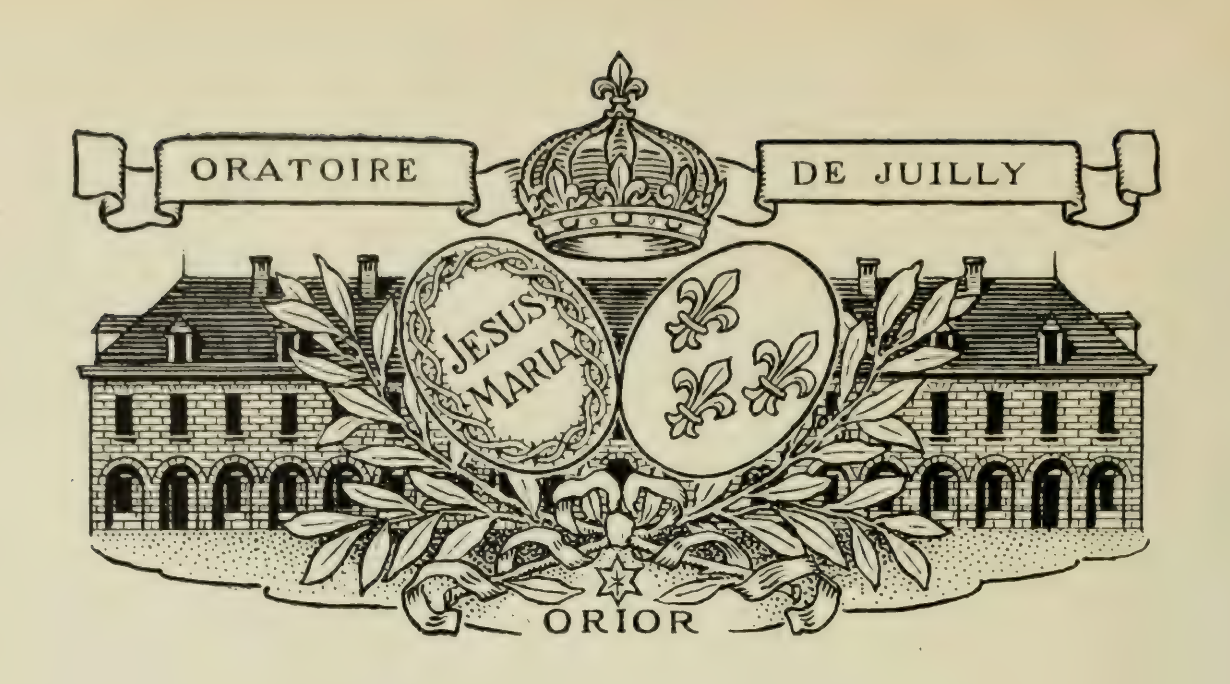
La physionomie de Jeanne s'exhibait ainsi comme un exemple, sous la plume des moralistes de la Compagnie de Jésus ; et les historiens appartenant à la Compagnie, un Mariana en Espagne à la fin du seizième siècle[1], un Père Daniel, en France, à la fin du dix-septième, lui prêtaient un relief et des couleurs qui justifiaient cet enseignement moral, en attendant que le Père Buffier, dans ses cours d'histoire destinés aux écoliers du Collège Louis le Grand, présentât en Jeanne d'Arc une « fille suscitée de Dieu comme par un miracle en faveur de la France[2]. »

1. Richer. *Op. cit.*, II, p. 339-340.

2. Buffier. *Nouveaux éléments d'histoire et de géographie à l'usage des pensionnaires du Collège Louis le Grand*, p. 57 (Paris, 1752).







V

L'ORATOIRE DE FRANCE ET LA GLOIRE DE JEANNE : UN PANÉGYRIQUE, UNE LEÇON SCOLAIRE

Orléans continuait d'honorer sa Pucelle et même, à certaines heures, s'incarnait en elle. Lorsque au 13 juillet 1614 le petit Louis XIII y fit son entrée, c'est sur les lèvres de la Pucelle que l'orateur de la Cité plaçait des vers prophétiques concernant l'enfant royal ; elle prédisait à Louis XIII qu'il prendrait Jérusalem [1]. La Pucelle, sa vie durant, avait été bon prophète, mais en prosopopée, elle cessait de l'être.

Les fêtes annuelles de mai devenaient de plus en plus nettement la glorification de Jeanne. Le guidon peint au seizième

1. *L'oracle de la Pucelle d'Orléans au roi Louis XIII.* (Orléans, 1877.)

siècle, que l'on portait à la procession, et qui représentait la Vierge mère ayant à ses genoux, en prières, Charles VII et Jeanne d'Arc, avec deux anges à droite et à gauche, se nomma définitivement, à partir de 1659, « le guidon de la Pucelle[1]. » Le sermon commença de s'intituler, au dix-septième siècle : *Discours sur la Pucelle d'Orléans et sur la délivrance de cette ville* ; et puis, au dix-huitième, lorsque la rhétorique de Thomas eut mis à la mode les « éloges, » on appela ce discours : *Éloge de Jeanne d'Arc*[2]. L'œuvre de justice qu'avait accomplie la papauté du quinzième siècle trouvait ainsi dans la chaire d'Orléans son commentaire, et ce commentaire était une préface pour les futures exaltations.

Le premier de ces discours de mai dont nous possédions le texte date de 1672. M. Henri Stein, qui l'a retrouvé, l'attribue, pour des raisons excellentes, au Père Senault, le célèbre prédicateur de l'Oratoire, un instant supérieur des Oratoriens d'Orléans[3]. Senault avait eu sous les yeux le *Martyrologe gallican* dans lequel, en 1637, André du Saussay mentionnait le martyre de Jeanne, et *l'Histoire de l'Église d'Orléans*, de Symphorien Guyon, qui dès 1646 faisait figurer « la Bienheureuse Jeanne d'Arc, Pucelle d'Orléans, » parmi les saints personnages du diocèse. Parallèlement aux gestes de Moïse, libérateur d'Israël, Senault déroula les gestes de Jeanne, libératrice de la France. Il s'enthousiasmait pour cette « divine fille qui a été le prodige de

1. Mantellier. *Histoire du siège d'Orléans*, p. 194.

2. Cochard. *La mémoire de Jeanne d'Arc à Orléans*, p. 7. (Orléans, 1892.)

3. L'Oratoire d'Orléans se flattait de conserver, depuis 1631, un « chapeau en satin » de Jeanne d'Arc, don de l'Oratorien Metezeau (Quicherat, V, p. 234).

son siècle, qui est encore l'admiration de tous les peuples qui lisent nos histoires. » Et Senault adressait aux Orléanais cet appel :

« *Proclamons-la mille fois bienheureuse, adressons-lui nos prières, invoquons-la dans nos besoins. L'Église, qui permet que son nom soit écrit dans les martyrologes et qui veut bien que l'on appelle sa mort un véritable martyre*, martyrium Joannae puellae (*c'est ainsi que cette mort est marquée dans le martyrologe de France*), *l'Église qui par son oracle a justifié la mémoire de Jeanne d'Arc et qui a reconnu sa foi, sa pureté, son innocence, ce qui certes est une canonisation bien solennelle, l'Église, dis-je, qui honore ainsi l'admirable Pucelle d'Orléans, entend que nous la réclamions comme une sainte*[1]. »

Les Oratoriens n'étaient pas seulement sermonnaires, ils étaient éducateurs, et l'un de leurs collèges, l'ancienne Académie royale de Juilly, conserve en sa bibliothèque, dans un précieux cahier d'élève, les leçons que donnait en 1715 le Père Sauvage, supérieur de la maison, sur l'histoire de France depuis Philippe VI jusqu'à Henri II. Que disait donc de Jeanne d'Arc, au début de la Régence, ce maître de Juilly ? Huit ans plus tôt Boulainvilliers, écrivant deux volumes de *Réflexions sur l'his-*

1. Henri Stein. *Panégyrique de Jeanne d'Arc prononcé le 8 mai 1672*, p. 23. Orléans, 1887.) Le P. Ayroles, *op. cit.*, V, p. 570-571, ramène à leur exacte portée certaines allégations de Senault : « L'orateur de 1672, écrit-il, attribue au Martyrologe gallican plus qu'il ne dit en affirmant que l'Église permettait que l'on inscrivît son nom parmi les martyrs reconnus par elle. Le Martyrologe gallican se compose de deux parties : les saints proprement dits, honorés comme tels, et à la suite, pour chaque jour de l'année, sous ce titre *Pii*, les noms des personnages morts en odeur de sainteté. Or, au 29 juin — l'on ne sait pourquoi pareille date — dans le catalogue des *Pii*, on lit : *Martyrium Johannae puellae.* »

toire de France, consacrait cent pages au règne de Charles VII sans citer une seule fois le nom de Jeanne ; et pour le relèvement de la France, il glorifiait Agnès Sorel. Dans les *Dialogues* semi-païens, semi-chrétiens, où Fénelon faisait comparaître, pour instruire le duc de Bourgogne, les plus notables personnages de notre histoire, Jeanne demeurait absente. Même lorsqu'on la nommait, lorsqu'on l'évoquait, que de taches, encore, dans ses portraits ! La légende ébruitée dès le quinzième siècle par le Bourguignon Monstrelet, et qui faisait d'elle une servante d'auberge, se retrouvait dans le résumé d'histoire, assez terne et froid, que Bossuet dictait au Grand Dauphin, et devait encore s'étaler dans Voltaire, et puis dans l'*Encyclopédie*. L'Oratorien qui déroulait devant le jeune public de Juilly les gloires de notre histoire fut à l'égard de Jeanne moins indifférent que M. de Cambrai, et plus exact, plus chaleureux aussi, que M. de Meaux. Et puisque nous avons la bonne fortune, après plus de deux siècles, de pouvoir ressaisir les échos d'une classe de Juilly dans laquelle la Pucelle fut à l'honneur[1], ouvrons le petit cahier, et lisons-le.

Charles VII, tout d'abord, est mis par le P. Sauvage en belle posture : on le voit décidé à sauver Orléans, et, s'il y échouait, à résister en Berry, en Touraine, au lieu de s'en aller aux extrémités du royaume ; et le professeur dessine à ses côtés, l'encourageant dans ce dessein, la silhouette de Marie d'Anjou, reine de

1. Nous devons cette bonne fortune à M. l'abbé Sabatier, supérieur du Collège de Juilly. Le P. Lallemand, *Histoire de l'éducation dans l'ancien Oratoire de France*, p. 248-251 (Paris, 1888) donne quelques détails sur l'enseignement du P. Sauvage.

Naples, et celle d'Agnès Sorel, « demoiselle de Touraine. » Cet hommage à Agnès Sorel ne laisse pas de nous surprendre; mais le P. Sauvage s'appuie sur une grande autorité, celle de François Ier, qui dans un quatrain sur la belle Agnès avait versifié :

Plus d'honneur et de louange tu mérites,
La cause étant de France recouvrer,
Que ce que peut dedans un cloître ouvrer
Close nonain ou bien dévot hermite.

Le P. Sauvage, après avoir cité ces vers, assez dédaigneux pour les oraisons des cloîtres, avait hâte, évidemment, de réintégrer dans l'esprit des élèves la pensée du Dieu qui conduit les empires, et tout de suite il continuait :

« *Mais Dieu voulut que la France se reconnût redevable de sa conservation à la force de son bras tout-puissant, qui seul peut opérer les plus grands prodiges en se servant des instruments les plus faibles. Il sauva Orléans et puis ensuite tout l'État par un de ces coups extraordinaires dont on ne voit guère d'exemples si singuliers dans les Livres saints que celui qui éclata alors dans toute l'Europe.*

« *L'héroïne dont je veux parler était de Domrémy... Elle s'appelait Jeanne d'Arc : c'était une jeune paysanne de près de dix-huit ans, bien faite, de bonne taille, de bon esprit et de bon sens, occupée dans le ménage de la campagne.* »

La vilaine légende de la fille d'auberge n'avait donc pas cours

à Juilly. Le P. Sauvage racontait la visite de Jeanne à Baudricourt : le gouverneur, à l'entendre, l'avait exposée, comme folle, à « la risée du peuple, qui ne laissa pas de sentir à son approche qu'il y avait quelque chose d'extraordinaire et de divin dans son fait. » Et de cela, Baudricourt lui-même finissait par être persuadé. Alors, devant la classe de Juilly, se déroulait le récit du voyage en Touraine et des interrogatoires de Chinon ; ceux de Poitiers n'étaient pas mentionnés :

« *La présence d'esprit avec laquelle Jeanne répondit à tout, sa sagesse, sa modestie, son air assuré, la révélation du combat de Rouvray, ce qu'elle dit au roi devant trois témoins et ce que le roi assura n'être connu que de Dieu seul, l'examen exact qu'on lui fit de ses lumières et de ses connaissances, tout cela forma une espèce de conviction à laquelle le roi se rendit, quoiqu'il craignît beaucoup de se rendre ridicule dans toute l'Europe par sa facilité à croire une folle : c'est le nom qu'on lui donnait d'abord. Tous les examinateurs, président, conseillers religieux, docteurs, tous lui tendaient des pièges pour la faire couper, et tous revenaient édifiés de sa piété et convaincus de sa sagesse et de son bon sens, tous convenaient qu'elle était conduite par l'esprit de Dieu.* »

Sortant de ce prétoire où les théologiens, en regardant Jeanne, avaient su discerner l'Esprit, les imaginations écolières suivaient, jusque sous les murs d'Orléans, la victorieuse équipée :

« *Elle parlait de la guerre comme les plus savants capitaines*

l'auraient pu faire et donnait déjà, pour le secours de la place assiégée, des ouvertures dont les plus expérimentés ne s'étaient pas avisés... Ce que l'on entreprit durant le siège sans son ordre et à son insu ne réussit pas, et la victoire la suivit dans toutes ses attaques, c'est ce qui lui donna une autorité à laquelle personne ne put plus résister. »

Après Orléans, la « marche vraiment miraculeuse de Reims, » et puis, dans la Brie, dans l'Ile-de-France, les jeux de guerre entre le duc de Bedford et l'armée de Charles et de la Pucelle. Et sur les lèvres du P. Sauvage, des noms retentissaient, bien familiers aux élèves : Dammartin, Mitry ; c'était tout proche de Juilly, ils y allaient en promenade ; et deux cent quatre-vingt-cinq ans plus tôt, Bedford était retranché près de Mitry, et Charles VII et Jeanne étaient venus jusqu'à Dammartin. C'étaient de bons maîtres d'histoire nationale que ces professeurs de l'Oratoire : ils savaient animer par des évocations d'histoire locale, toute familière et toute voisine, le drame plus lointain, plus altier, qu'ils avaient à dérouler, le drame des destinées historiques de la France.

Mais déjà, au delà de l'horizon de Dammartin, Jeanne disparaissait. Le martyrologe allait bientôt commencer : Compiègne, Rouen. Le P. Sauvage flétrissait la « lâche vengeance anglaise, » et les « indignes juges. » Sa hâte de voir la justice triompher l'amenait à une erreur : il plaçait, quatre ans après le procès, la réhabilitation de Jeanne. « On découvrit, disait-il, bien des



Gravure de 1610 représentant l'arrivée de Jeanne d'Arc et de Charles VII à Reims, et reproduisant une tapisserie du xv[e] siècle.

mystères d'iniquité qui crièrent vengeance contre les évêques français du parti des Anglais et contre les juges qui l'avaient condamnée. » Il montrait la ville même de Rouen lui élevant une croix « pour être un monument éternel de la réparation d'honneur qu'on faisait à Jeanne. » et il concluait :

« *Ainsi Jeanne d'Arc a, non seulement à Orléans qui fut le premier lieu de son triomphe, des trophées qui conservent le souvenir de sa grande action, elle en a même dans le lieu de son supplice où l'on voit sa statue au-dessus d'une assez belle fontaine*[1]. *Les historiens et les poètes ont célébré à l'envi cette illustre héroïne qui délivra sa patrie d'un joug étranger et donna commencement à toutes les victoires de Charles VII, qui rendront son règne si glorieux.* »

C'est ainsi qu'un membre du clergé, l'année même de la mort de Louis XIV, présentait aux petits Français, dont il était l'éducateur, la merveilleuse auxiliaire de la vieille royauté française. Les grandes lignes de l'histoire de Jeanne, les grands traits de sa physionomie, étaient familiers aux écoliers de Juilly, à l'approche de cet âge des philosophes où de nouveaux efforts allaient être tentés pour ternir sa gloire[1].

1. Voir, sur cette fontaine de Rouen, Sarrazin. *Jeanne d'Arc et la Normandie au XVe siècle*, p. 563-569.





VI

COMMENT ORLÉANS AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE ENTENDIT PRÊCHER SUR LA PUCELLE

Orléans, défiant les sourires des philosophes, persistait, à chaque printemps, à parler de Jeanne à la France. Il n'était pas toujours inutile de rappeler qu'elle avait existé : le silence de Boulainvilliers l'avait prouvé. Et ce n'était pas non plus chose oiseuse de remettre sans cesse en relief le caractère religieux de cette héroïque personnalité, puisque à Rouen le sculpteur Slodtz faisait d'elle une Bellone[1], et puisque le sculpteur Pigalle, à qui les Orléanais avaient songé pour un monument de Jeanne, leur proposait de l'habiller en Pallas, ayant à ses pieds un léopard terrassé[2]. On ne donna pas suite au projet de Pigalle, et la gloire religieuse de Jeanne n'y perdit certainement rien.

Près de quarante ans durant, le dix-huitième siècle s'inté-

1. Sarrazin. *Jeanne d'Arc et la Normandie au quinzième siècle*, p. 585.

2. Soyer. *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, 1908, XV, p. 51-54.

ressa fort à des copies clandestines, et puis à des éditions clandestines, et puis à l'édition définitivement avouée, d'un poème qui souillait Jeanne. Il fallut que ce siècle atteignît quatre-vingt-neuf ans pour cesser d'aimer à rire : on eût dit qu'il se vengeait, par le sarcasme, de tout ce qui le dépassait. Voltaire fit rire aux dépens de la Pucelle le Paris d'alors. Il avouait en prose, dans l'*Essai sur les Mœurs*, que « Jeanne aurait eu des autels dans les temps où les hommes en élevaient à leurs libérateurs[1], » mais, en vers, il la traînait dans la boue. L'*Encyclopédie*, plus déférente, réservait ses moqueries pour les « auteurs pieusement imbéciles » qui parlaient des visions de Jeanne.

Ces mauvais courants d'ironie se heurtaient au loyalisme orléanais : la cité d'Orléans demeurait la disciple de la chaire de Sainte-Croix. La municipalité, non contente de donner aux prédicateurs, pour leurs honoraires, vingt livres de sucre et vingt livres de bougie, leur faisait parfois l'honneur d'envoyer leurs discours à l'impression. Le Jésuite Claude de Marolles fut en 1759 le premier bénéficiaire de cette générosité, dont on eut six exemples au cours du dix-huitième siècle.

Parfois, chez ces prédicateurs, l'esprit de l'époque se faisait sentir : chez le Génovéfain De Géry, par exemple, déclarant en 1779 que pour « ménager la délicatesse du siècle, » il se taisait sur les révélations de Jeanne. Mais ce qu'il y avait, dans l'épopée de la Pucelle, de contraire aux prévisions du bon sens

1. Voltaire, édit. Moland, XII, p. 49.

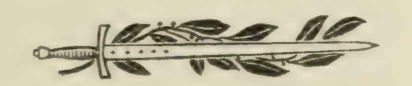
humain, aidait la chaire d'Orléans à humilier le déisme. De Marolles s'écriait :

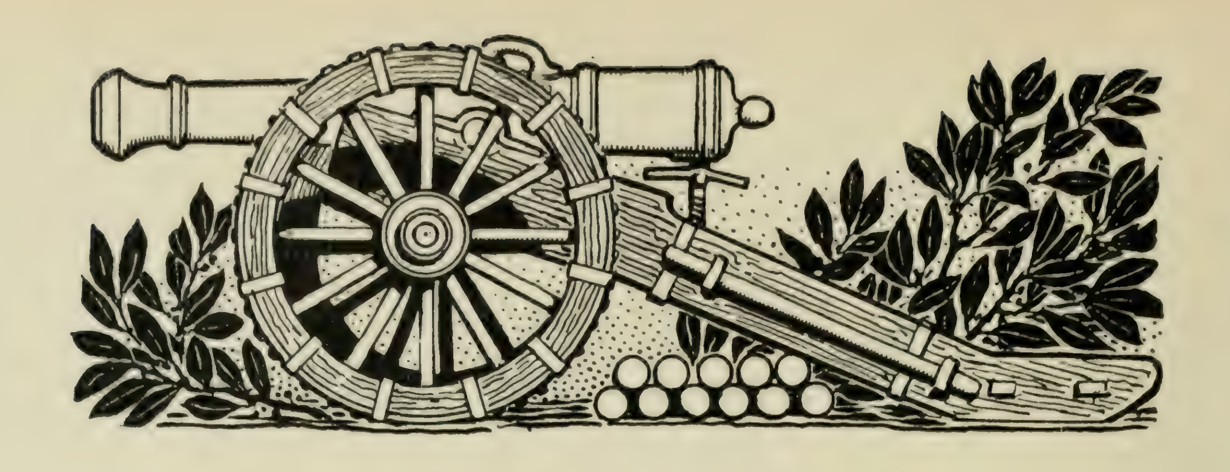
« *Eh quoi! nous hommes éclairés par le flambeau des sciences nouvelles, qui dans la balance du grand Newton pesons les astres mêmes, et sur les pas du sage Locke apercevons la pensée au sein de la nature, qui réduisons tous les dogmes aux oracles de la raison et ramenons presque tous les devoirs aux penchants de la nature, nous eussions, en conséquence de nos brillants principes, embrassé avec confiance tous les moyens qui devaient perdre la patrie et rejeté, sans balancer, la voie unique du salut que le ciel offrit à nos pères.* »

On relève aussi chez plusieurs de ces orateurs, et chez de Marolles tout le premier, un curieux penchant à poursuivre sur les idées anglaises, implantées en France par la philosophie de l'époque, la victoire remportée par Jeanne sur les armées anglaises. Il leur déplaît que l'Anglais, ce vaincu du quinzième siècle, rentre chez nous par ses penseurs, par ses théoriciens politiques. Au demeurant, la chaire est à l'aise pour parler, puisque durant cette époque Londres et Paris, politiquement parlant, sont en conflit. L'abbé de Géry se réjouit que la victoire de Jeanne ait dérobé la France à « cette puissance étrange où les sujets sont indociles, où les maîtres sont impérieux, où le schisme règne. » Le prieur Soret, l'orateur de 1781, qui devait douze ans plus tard coiffer le bonnet rouge, contemple avec affectation, au delà de l'Atlantique, le nouvel « État républicain » que vient de fonder « le génie, la

patience, la fermeté et le courage d'un homme aussi étonnant par ses connaissances que par sa politique; » et la prière de Soret s'élève, à demi ironique peut-être, pour demander à Dieu d' « accorder à la nation anglaise des yeux plus clairvoyants sur ses propres intérêts, et qui la portent à ne plus fatiguer ses colons à force d'iniquités. »

La chaire orléanaise devenait une tribune d'où l'on attaquait l'Angleterre, et, aussi, les anglicisants de France. De Géry stigmatisait la « manie avilissante » qui portait un grand nombre de Français à « copier les manières et les usages de cette nation ennemie. » Il voulait bien pardonner à l'Angleterre la « sombre mélancolie » qu'elle introduisait dans notre littérature, et concédait, même, qu'elle nous eût peut-être procuré « des lumières relatives aux sciences humaines. » Mais il ne permettait pas qu'elle « ébranlât, par les principes insensés de quelques-uns de ses écrivains, les fondements de la religion et des mœurs. » Les auditoires catholiques sur lesquels planaient ces harangues devaient garder cette impression, qu'ils avaient à continuer l'œuvre de Jeanne, en « boutant, » à leur tour, l'esprit anglais hors du sol français. Dans les luttes contre le « philosophisme, » le souvenir de Jeanne, évoqué par la chaire orléanaise, faisait front à ces courants d'idées auxquels les *Lettres philosophiques* de Voltaire avaient jadis ouvert la France.





VII

UN COLLABORATEUR DE LA PIÉTÉ ORLÉANAISE : BONAPARTE

Orléans, sous la Révolution, connut une grande souffrance : l'administration départementale exigea qu'on fît disparaître la *Déposition de Croix* où figuraient Jeanne d'Arc et Charles VII. Comme les processions elles-mêmes, cette image devait succomber. Mais il n'y a « pas là un signe de féodalité, objectait douloureusement le conseil général de la commune ; ce n'est qu'un acte de reconnaissance envers l'Être suprême. » Il n'importait : on voulait des canons, et ce monument était de bronze. Un des canons fut baptisé du nom de Jeanne d'Arc, pour attester la ténacité des souvenirs.

Mais en 1802, dès que le Concordat eut rendu la paix à la France, Orléans voulut, sur une de ses places, revoir la Pucelle. Une souscription s'ouvrit, pour les frais du monument nouveau. « Quel moment plus propice, lisait-on dans l'appel, que celui où

le guerrier pacificateur a réuni les débris de nos autels dispersés, rappelé des ministres errants et proscrits, et rétabli sur ses bases inébranlables le culte antique et sacré qui produisit tant d'hommes illustres et d'intrépides guerriers ? » On eut bientôt une réponse, dont l'instigateur avait nom Bonaparte. Il ordonnait qu'on fît savoir au maire d'Orléans que ce projet de monument lui était très agréable : « L'illustre Jeanne d'Arc, déclarait-il, a prouvé qu'il n'est pas de miracle que le génie français ne puisse produire, dans les circonstances où l'indépendance nationale est menacée [1]. » L'heure approchait où l'on allait rompre la paix d'Amiens ; Jeanne, qui avait humilié le nom anglais, devenait un auxiliaire pour les desseins de Bonaparte. L'évêque Bernier, qui avait aidé au Concordat, jugea l'instant propice pour le rétablissement des fêtes du 8 mai : il sonda Portalis, en lui présentant cette mesure comme la consécration de la nouvelle politique religieuse. Bernier se penchait sur l'ancienne liturgie de ces fêtes, il la remaniait ; il y mêlait des détails, des allusions, qui devaient plaire à Bonaparte. Tout cela est « bon et piquant, » jugeait Portalis. Chaptal, ministre de l'intérieur, eut mission d'arrêter un dispositif des solennités : le 8 mai 1803, Jeanne, dans Orléans, recommença d'être commémorée. Un an plus tard, le même cortège se renouvelait : on inaugurait, en cette année 1804, la statue achevée par le sculpteur Gois, et l'Allemand Bertuch notait sur son carnet que des paysans s'agenouillaient devant elle

1. *Correspondance de Napoléon Ier*, VIII, p. 249. (Paris, 1861.)

avec dévotion et priaient la Pucelle comme on prie une sainte.

Tous les pouvoirs publics participaient à la résurrection de ces pompes : la France du régime moderne se mettait officiellement à la disposition de l'Église pour cheminer avec elle en l'honneur de Jeanne. Tandis que sous l'ancien régime c'étaient le maire et les échevins qui invitaient le chapitre à conduire la procession[2], des décisions gouvernementales, en 1803 et 1805, assurèrent à l'évêque, à l'encontre des revendications du maire d'Orléans, la prérogative de convoquer les autorités, de régler la marche du cortège, de choisir l'orateur qui prêcherait sur la Pucelle. La France napoléonienne, estimant, selon le mot de Portalis, que « tout ce qui peut lier la religion à l'amour de la patrie » mérite d'être protégé, confiait à l'autorité épiscopale d'Orléans le soin de faire honorer Jeanne[3].

Ainsi se renouaient les traditions séculaires, avec la collaboration empressée de l'État. Bonaparte s'intéressait à Jeanne comme jamais ne l'avait fait, avant lui, aucun des rois dont elle avait raffermi la dynastie : le caractère national de l'héroïne était sanctionné par la France officielle, dans les cérémonies mêmes qui, d'autre part, ratifiaient sa gloire religieuse.

D'aucuns étaient surpris, assurément, du rôle que la France officielle leur faisait jouer ; nous en avons le piquant témoignage

1. Bertuch, *Beitrag zur Geschichte der Johanna d'Arc.* (Weimar, 1804.)

2. Doinel. *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, VI, 1875, p. 279-283.

3. Sur le rétablissement des fêtes en 1803-1804, voir Bimbenet, *Revue orléanaise*, 1848, et Dudon, *Études*, 5 mai 1907, p. 386-397.

dans les *Souvenirs* du baron de Frénilly. Il assistait, en 1808, aux fêtes d'Orléans, et méditait même d'écrire sur Jeanne une épopée en prose. « La chose qui me frappa le plus dans cette fête, notait-il, ce fut l'indifférence ou plutôt le cynisme moqueur du public. A une longue procession qu'escortaient en habits rouges galonnés tous les calicots, gardes d'honneur de Bonaparte, succéda dans la cathédrale un panégyrique fort ennuyeux, j'en conviens, mais que cette aimable jeunesse égayait par des citations de la *Pucelle* de Voltaire qu'elle se jetait à demi voix de l'un à l'autre[1]. »

Frénilly, du haut de son intransigeante humeur d'opposant, toisait avec malveillance une fête à laquelle le régime napoléonien s'intéressait ; ce qu'il faut retenir de ces lignes, surtout, c'est que les plaisanteries de la *Pucelle* traînaient longuement dans les mémoires, et qu'elles venaient troubler, jusque dans Sainte-Croix, le culte de Jeanne.

Mais à cette époque même, dans Orléans, on voyait éclore une « littérature » inconnue jusque-là, et qui circulait de lèvres en lèvres, pour honorer Jeanne et la venger : c'étaient les complaintes populaires[2]. En 1803, 1804, 1817, un avoué, un chanoine, deux autres poètes anonymes, romancèrent de telles complaintes : première riposte aux sarcasmes des philosophes et de leurs tardifs disciples.

1. *Souvenirs du baron de Frénilly*, p. 319. (Paris, 1908.) Je dois à l'érudition de M. de Lanzac de Laborie, si familier à l'histoire napoléonienne, cette curieuse citation.

2. Emile Huet. *Les complaintes orléanaises en l'honneur de Jeanne d'Arc*, p. 7-21. (Orléans, 1909.)

Puis le romantisme survint, qui acheva de les faire taire. Il aimait, d'une passion quelquefois un peu brumeuse, les apparitions historiques où s'incarnait l'âme des peuples, les personnalités où des consciences collectives se résumaient et s'exprimaient : il fut séduit par Jeanne, et l'on vit éclore, en 1841, l'hymne de Michelet en l'honneur de la jeune fille qui avait « couvert de son sein le sein de la France. » Jules Quicherat, cette même année, commença la publication des *Procès de condamnation et de réhabilitation*[1], qui devait s'achever en 1849 : les sources de l'histoire de Jeanne étaient dorénavant accessibles à la curiosité française. La France, pour savoir quelque chose de Jeanne, n'avait plus besoin de guetter les échos d'Orléans.

1. Il s'en était fallu de peu — nous en avons donné les preuves dans notre opuscule : *Jeanne d'Arc devant l'opinion allemande* — que Guido Goerres, l'érudit catholique allemand, n'entreprît cette publication.





Photo Manuel.

La procession de Jeanne d'Arc à Orléans.

Mgr Touchet derrière la bannière de Jeanne, entouré de son clergé (8 mai 1926).

Sur la place, la Jeanne d'Arc de Foyatier, bénie par Mgr Dupanloup le 8 mai 1855.



VIII

L'ÉPISCOPAT DE FÉLIX DUPANLOUP : LES APPELS DE LA CHAIRE ORLÉANAISE A LONDRES ET A ROME

Mais la tâche orléanaise n'était pas achevée : c'est vers Rome, désormais, qu'Orléans regardait ; dans les « panégyriques » annuels — le mot devint officiel en 1855 — c'est à l'adresse de Rome que certaines aspirations se formulaient et que certains vœux s'esquissaient.

Presque tous les orateurs sacrés qui eurent un rôle dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle montèrent dans la chaire d'Orléans. On y avait entendu, en 1819, Frayssinous ; en 1827, Parisis, le futur évêque d'Arras ; en 1844, le futur cardinal Pie ; on y entendit en 1860 et 1867 Freppel, plus tard évêque d'Angers ; en 1862, Perreyve ; en 1863, le futur cardinal Mermillod ; en 1872 et 1887, le futur cardinal Perraud ; en 1876,

l'abbé d'Hulst ; en 1877, Monsabré ; en 1885, le futur cardinal Langénieux ; en 1889, le futur cardinal de Cabrières. Le maître du chœur, dont l'ascendant fut solide et durable, fut l'évêque même d'Orléans, Félix Dupanloup.

En pleine guerre de Crimée, au moment où les troupes anglaises fraternisaient avec les nôtres, il dut, à la demande du garde des sceaux, prononcer lui-même le panégyrique, qui paraissait délicat ; et, le 8 mai 1855, Orléans l'entendit glorifier l'inspirée, l'héroïne, la martyre. « L'Angleterre, s'écriait-il, n'a rien à craindre de moi. »

« *C'est une grande et courageuse nation. Suffolk, Salisbury, Glacidas lui-même, comme Xaintrailles, Lahire et Dunois, étaient de rudes et vaillants hommes de guerre. Mais Dieu fut le plus fort, et Jeanne, sa fille choisie, les vainquit tous. Les Anglais seraient donc encore nos ennemis aussi bien qu'ils sont nos alliés, que les descendants du Prince Noir et de Talbot pourraient m'entendre ici et ne seraient point offensés... Jeanne n'est plus de la terre, elle appartient à la grande histoire européenne, à tout ce qui a un cœur noble, en Angleterre comme en France, elle appartient à l'humanité tout entière...* »

Ce discours marquait une date : dans la même chaire où Senault sous Louis XIV s'était emporté contre les « septentrionaux hérétiques, » et où les prédicateurs du dix-huitième siècle s'étaient déchaînés contre les idées anglaises, Dupanloup, se tournant vers l'Angleterre, lui disait : « Jeanne vous appartient,

à vous aussi. » L'évêque qui, au moment de la discussion de la loi de 1850, s'était révélé comme un manœuvrier d'élite, inaugurait, dans ce panégyrique, cette pacification des souvenirs qui devait acheminer Jeanne vers la canonisation. Tous les chemins mènent à Rome, dit le proverbe. Il était bon pour Jeanne, et ce serait pour elle un superbe complément de réparation, que le cortège de vœux qui la conduirait à Rome, pour qu'elle y recueillît la suprême gloire, passât par Londres ; il fallait, avant d'agir sur Rome, obtenir de cette Angleterre, où Pie IX venait d'établir la hiérarchie catholique, qu'elle mît son honneur à souhaiter, elle aussi, l'exaltation de la martyre rouennaise [1].

Aussi Dupanloup voulut-il qu'en 1857 des lèvres anglaises fissent dans sa cathédrale l'éloge de Jeanne. Le vicaire apostolique Gillis, d'Édimbourg, déclarait en commençant :

« *Je n'ai à faire qu'un aveu, et cet aveu, on l'accueillera avec indulgence de la part d'un évêque d'Angleterre, quand il ne le dirait pas en bon français : il y a une page que pour l'honneur de son pays il voudrait n'avoir jamais trouvé place dans l'histoire, celle qu'éclaire à notre honte le bûcher de Rouen...* »

Longtemps l'Angleterre, en dépit de la réhabilitation, avait considéré Jeanne comme une sorcière ; et malgré l'admiration

1. Le 15 novembre 1855, un prêtre du diocèse de Reims, Pierre-Napoléon Beuret, curé de Sormonne (Ardennes), plus fiévreusement impatient que l'évêque même d'Orléans, conjurait Napoléon III, dans une lettre imprimée que conserve la *Bibliothèque Nationale*, de s'entendre avec les principaux prélats de l'Empire pour demander au Pape la canonisation de la Pucelle.

qu'avait affichée pour elle le réformateur religieux Wesley, malgré les orientations nouvelles imprimées à l'opinion britannique, en 1796, par l'épopée de Robert Southey, en 1818, par quelques pages d'Henry Hallam, on avait pu constater encore, en 1819, que l'historien catholique John Lingard parlait de la Pucelle avec beaucoup de mauvaise humeur [1]. Il n'y avait plus de voix cependant pour s'élever en faveur du juge Cauchon, si ce n'est celle de Jeanne. — Oui, de Jeanne, qui dans l'œuvre admirable publiée en 1847 par Thomas de Quincey, demandait à Dieu, elle-même, pitié pour son bourreau [2]. Mais avec le vicaire apostolique Gillis, le remords de l'Angleterre s'exprimait dans la chaire.

« *Un Anglais, ce me semble, doit admettre dans tout son brillant ce phénomène de vos chroniques, ou n'y voir que ténèbres. Pour lui, on ne la divise pas, la Pucelle. Eh bien, j'aime ici à le proclamer : je crois à Jeanne d'Arc ; je ne puis voir en elle autre chose qu'une envoyée de Dieu ; et je viens, de parmi ceux qui la brûlèrent, inscrire au temple de sa mémoire, non une apologie de ses vertus, mais l'aveu du crime de nos pères, et comme déposer au pied de sa sainte image l'offrande bien tardive d'une réparation de justice...* [3] »

1. Thurston. *Etudes*, 20 avril 1909, p. 184-205.

2. Voir l'étude du comte Gérard de Contades en tête de sa traduction du poème de Quincey : *Jeanne d'Arc*. (Paris, 1891.) Sur « Jeanne d'Arc devant l'opinion anglaise », les *Nouvelles études anglaises*, de James Darmesteter (Paris, 1896) donnent en quelques pages un raccourci saisissant, qui peut être considéré comme un modèle d'histoire d'une gloire posthume.

3. Gillis, retournant à Édimbourg, emportait avec lui, comme un don de la municipalité d'Orléans, le cœur d'Henri II Plantagenet, qui se trouvait jusqu'alors au musée de la ville.

Un an plus tard, en 1859, un prédicateur du clergé parisien, l'abbé Chevojon, succédait à l'orateur anglais dans la chaire d'Orléans ; il réclamait, lui, de la chaire anglaise, cette même amende honorable que le vicaire apostolique Gillis était venu apporter en français :

« *Dans sa cathédrale de Westminster ou dans toute autre, l'Angleterre ne fera-t-elle pas entendre un cri de repentir national ! Rome alors, Rome, la mère de toutes les nations, qui peut condescendre jusqu'à retarder ici-bas le couronnement d'un de ses élus dans l'intérêt de la paix et de la soumission de ses enfants, Rome sera délivrée d'un de ses scrupules de mère ; elle pourra parler librement, et la civilisation catholique sera vengée de la plus sanglante injure.* »

L'abbé Freppel, alors professeur à la Sorbonne, esquissait en 1860 un pas de plus ; il semblait solliciter de l'Angleterre qu'elle prît l'initiative, elle, de faire canoniser Jeanne.

« *Peut-être dans ce monde moderne où tant de choses se préparent sous le voile qui nous dérobe la vue de l'avenir, Dieu se plaira-t-il à glorifier sa douce servante par cette couronne terrestre que l'Église réserve pour l'héroïsme de la vertu. Peut-être l'Angleterre, revenue à la foi de ses ancêtres, comprendra-t-elle que son honneur n'est pas engagé dans une erreur dont les luttes politiques ont seules été la cause. Rien ne serait plus digne d'une grande nation que de prendre l'initiative dans une répa-*

ration qui pour elle serait un honneur, ce qui permettrait à la France d'ajouter à la gloire de sa libératrice, en joignant au culte de l'admiration et de la reconnaissance celui de la prière et de l'invocation. »

La chaire orléanaise, par l'organe de Freppel, souhaitait ainsi, pour Jeanne, la couronne de sainteté. Souhait vaporeux encore, et qui semblait confiner au rêve, puisque Freppel supposait une Angleterre rentrée dans le bercail romain. Mais sept ans après, rappelé par Dupanloup pour un second panégyrique, le futur évêque d'Angers se révélait plus impatient. Il n'attendait plus que les Anglais eussent restitué leurs consciences au siège de Pierre : pour lui, la question de la canonisation, question « délicate, » relevait de l'épiscopat de France, qui apprécierait si elle était mûre ; elle relevait du pape, qui reconnaîtrait si l'heure de Dieu avait sonné. Mais lui du moins, Freppel, « soldat obscur dans la milice du Christ, » s'attribuait le droit d'étudier cette question, « sous une forme purement hypothétique et conditionnelle ; » et son panégyrique établissait que « Jeanne d'Arc avait pratiqué les vertus chrétiennes à un degré héroïque et que Dieu avait confirmé la sainteté de sa servante par des miracles authentiques et incontestés[1]. »

L'heure approchait qui, pour un demi-siècle, allait arracher l'Alsace à la France : une coïncidence attachante voulait que

1. Sur ce rôle de l'abbé Freppel, voir Chasle-Pavie. *A propos de la béatification de Jeanne d'Arc : Mgr Dupanloup, Mgr Freppel* (Angers, 1910), et les remarques d'Henry Jouin, dans *Jehanne la Pucelle*, avril 1914, p. 107-122.

l'âme alsacienne, avant de nous laisser dans le deuil, songeât à l'exaltation de Jeanne et se fît ainsi, pour la mère patrie, l'ouvrière d'un peu de gloire. Le *Musée de peinture* d'Orléans garde une lettre dans laquelle, dès 1857, l'Alsacien A. Schaeffer, demandant à un libraire de la ville six exemplaires du panégyrique du vicaire apostolique Gillis, ajoutait :

« *Si Jeanne s'appelait la Pucelle de Strasbourg, moi et beaucoup d'autres encore, nous nous serions fait un devoir de solliciter à genoux le concours de nos concitoyens pour former une immense et imposante réunion de suffrages demandant avec instance et persévérance, en faveur de l'héroïne, l'honneur de la proclamation publique et solennelle de sa sainteté par la voix du chef de l'Église.* »

Le Sénat de l'Empire recevait en 1863 la pétition d'un Alsacien nommé Schœffen, qui demandait que le gouvernement français intervînt auprès du pape en vue de cette canonisation[1]. Et c'était un fils de l'Alsace que cet abbé Freppel qui le 8 mai 1867, d'un geste discret, mais décisif, posait les assises sur lesquelles devait un jour s'édifier la « sainteté » de Jeanne.

Mais les ayant ainsi posées, Freppel s'effaçait : cela regarde les évêques, disait-il. En mai 1869, il s'en trouva douze à Orléans, pour écouter le panégyrique ; et l'orateur fut Dupan-

1. Séjourné. *La canonisation de Jeanne d'Arc*, p. 13. (Orléans, 1889.) Aucune trace de cette pétition ne semble être restée dans les archives du Sénat.

loup. Dix de ces prélats gouvernaient les diocèses où s'était déroulée la vie de Jeanne : Nancy, Verdun et Saint-Dié; Tours, Poitiers et Blois; Châlons et Reims, et ceux où la route de la Pucelle, sans cesser d'être voie triomphale, était devenue voie douloureuse : Beauvais, Rouen. Devant eux, Dupanloup glorifiait « la sainte. » Sainteté de la bergère, et puis du chef d'armée, et enfin de la victime de Rouen. Un anglican, récemment, avait dit de Jeanne : « Un tel personnage est un soutien pour notre foi, une splendeur pour l'âme humaine, et sa place est dans les temples. » Dupanloup citait ce mot, et poursuivait : « Ce grand et solennel hommage, peut-être un jour la sainte Église romaine le décernera-t-elle à Jeanne d'Arc : ce jour, il m'est permis de le dire que je l'attends, et que je l'appelle. » Cet appel comportait une conclusion. Les évêques présents la tirèrent en demandant à Pie IX l'introduction de la cause de Jeanne d'Arc. Dupanloup avait libellé la supplique. Il y déclarait :

« *Ce n'est pas seulement Orléans et la France, c'est le monde entier qui rend témoignage aux gestes de Dieu par Jeanne. Exalter la mémoire de Jeanne, ce serait payer un juste hommage à Jeanne elle-même, qui, en délivrant sa patrie, l'a préservée en même temps de l'hérésie qui la menaçait dans l'avenir ; ce serait donner un nouveau titre de noblesse à ce peuple français qui a tant fait pour la religion et pour le siège de Pierre et qui a mérité, lui aussi, le nom de soldat de Dieu ; ce serait enfin honorer l'Église et égaler à l'ancien veuple le peuple nouveau*

en mettant sur ses autels une vierge guerrière, comparable aux Judith, aux Débora et aux femmes fortes de l'ancienne Alliance. »

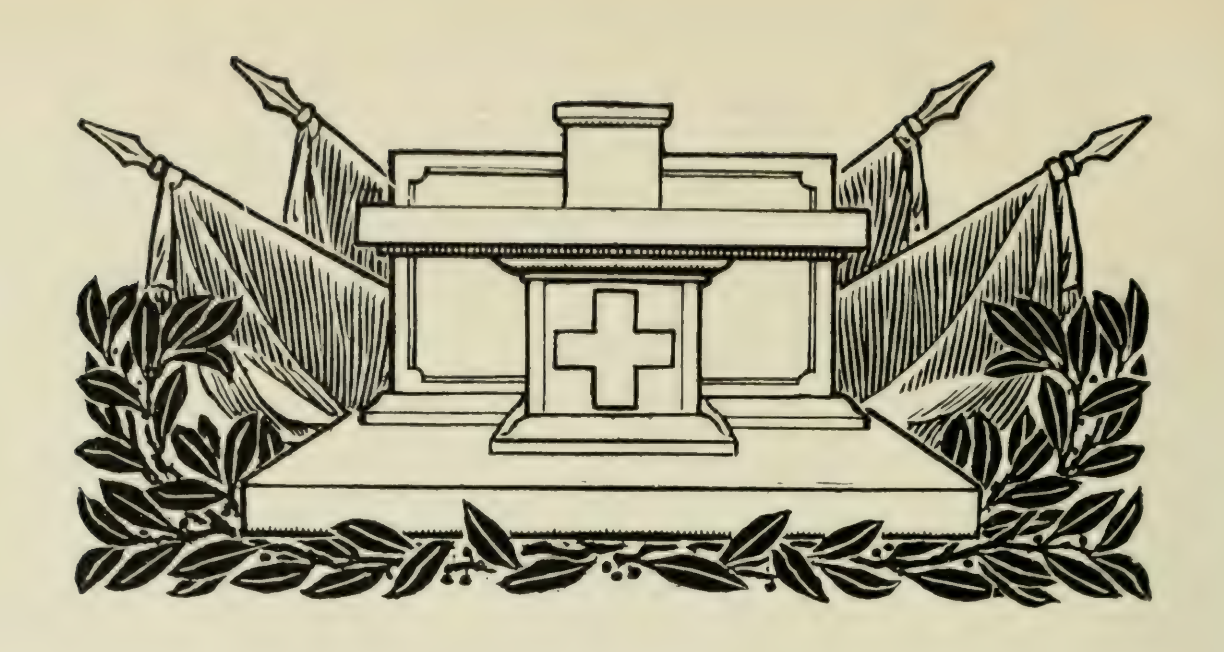
La réponse de Pie IX fut une invitation adressée à la curie épiscopale d'Orléans, pour qu'elle commençât l'examen régulier de la cause. Un siècle auparavant, Benoît XIV, le législateur des canonisations, avait affirmé l' « esprit prophétique » de la Pucelle, et le bon aloi de sa foi, de ses mœurs. Et puis il avait ajouté :

« *On n'a pourtant jamais prononcé, à propos d'elle, le mot de sainteté, et de vertus héroïques, moins encore rendu à cet égard un jugement : il est permis d'en induire que le don de prophétie n'entraîne pas nécessairement la sainteté ...* »[1].

Mais le mot « sainteté, » prononcé en 1869 par les lèvres de Dupanloup, trouvait tout de suite à Rome un écho, et ce mot devait, à la longue, provoquer une enquête sur les « vertus héroïques, » et puis un « jugement. »

1. Benoît XIV, *De servorum Dei beatificatione*, liv. III, chap. 45, parag. 9 (édit. de Prato, III, p. 526, 1840). Benoît XIV ignorait évidemment le panégyrique du P. Senault.





IX

COMMENT JEANNE D'ARC DEVINT « VÉNÉRABLE »

L'horizon d'Orléans s'illuminait. Du haut de la chaire de Sainte-Croix, le 8 mai 1872, le futur cardinal Perraud interpellait les juges de Rouen : « Dieu aussi bataillera, leur disait-il. Vous ferez de Jeanne une victime, il en fera une sainte et une martyre. »

Dupanloup constitua un tribunal ecclésiastique qui, du 2 novembre 1874 au 28 janvier 1876, recueillit trente-trois témoignages. L'un des témoins s'appelait Henri Wallon. Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions, il s'était récemment illustré comme historien de Jeanne, et Pie IX le remerciait, dans un bref, d'avoir « mis en relief cette gloire insigne de la France. » Wallon, à quelques mois de distance, eut la piquante fortune



Photo Druet.

MAURICE DENIS. — Décoration de la Chapelle du Souvenir, dans l'Église de Gagny (Seine-et-Oise).

(Salon de 1920.)

d'être devant les juges d'Église le parrain de Jeanne d'Arc et devant les représentants du peuple français le parrain de la constitution républicaine.

Le dossier constitué par le tribunal d'Orléans s'en fut à Rome. Monsabré, le 8 mai 1877, disait à Dupanloup, devant la chrétienté orléanaise : « Puissiez-vous obtenir bientôt des autels dans l'Église pour celle qui a déjà des autels dans nos cœurs ! » Dupanloup dépensait ses derniers mois de vie à émouvoir, en faveur de Jeanne, la France et le monde. On voyait le vieil évêque, dans cette année 1878 où la mort le fit se reposer, tendre encore ses mains à la charité française pour que dans sa cathédrale des vitraux fussent installés, exhibant les hauts faits de la vie de la Pucelle. Quinze jours avant de succomber, il écrivait au prince de Joinville, au comte de Chambord, pour qu'ils appuyassent auprès du Saint-Siège les désirs d'Orléans [1].

Le futur cardinal Coullié lui succéda. Il allait souvent à Rome ; et dans chacun de ses voyages, après avoir parlé de ses diocésains, il reparlait de cette fille de l'Est qui, quatre cent cinquante ans plus tôt, avait sauvé sa ville épiscopale. On inclinait encore, à Rome, « à regarder Jeanne comme une héroïne célèbre plutôt que comme une sainte. » Vingt ans après, le cardinal Parocchi, causant avec un autre évêque d'Orléans, lui dira :

« *Il faut vous le confesser, la sainteté de Jeanne, ici, en étonne plusieurs. Cette sainte à cheval, casquée et cuirassée,*

1. Lagrange. *Vie de Mgr Dupanloup*, III, p. 457 et 468-499. (Paris, 1884.)

dont la voix excitait à la bataille, bouleverse certaines idées comme elle bouleversa les bataillons anglais. Si c'était un homme, cela irait ; mais une jeune fille ! N'importe, ayez confiance[1]. »

Léon XIII, de bonne heure, voulut qu'on eût confiance et que l'évêque, de son audience, emportât au moins un sourire : « Quelles nouvelles du procès dois-je rapporter en France ? » lui demanda celui-ci en 1883. Et le Pape de répondre : « Dites qu'on vous encourage. »

Orléans, en 1885, sur la suggestion de Rome, ouvrit une enquête nouvelle, relative surtout à la piété populaire dont Jeanne avait été l'objet et à la réputation de sainteté dont cette piété témoignait. Avant même qu'elle ne fût achevée, Léon XIII, recevant le futur cardinal Coullié, lui lisait une lettre qu'il allait publier à son adresse : « Nous aimons à vous présager, disait-il dans cette lettre, l'heureux succès dont Dieu lui-même daignera couronner nos vœux unanimes en faveur d'une cause qui intéresse la gloire de la France entière et l'honneur de la ville d'Orléans. » Je pense, ajoutait le Pape, qu'on devinera qu'ici il est question de Jeanne d'Arc. La découverte qu'on venait de faire, dans la Bibliothèque Vaticane, du témoignage rendu à Jeanne, en 1429, par un clerc de l'entourage de Martin V, avait vivement intéressé Léon XIII : son attachement à la cause de Jeanne d'Arc bénéficiait de cette trouvaille.

1. Mgr Touchet. *La sainte de la Patrie*, I, p. LXIV.

L'évêque d'Orléans quitta Rome, chargé de bons augures. Il y expédiait, en 1888, le dossier de la nouvelle enquête que l'on avait réclamée d'Orléans. Mais Orléans, tout en même temps, sollicitait l'autorisation d'en commencer une troisième, et de faire comparaître devant des juges ecclésiastiques, devant des médecins, certaines détresses qui, ayant invoqué Jeanne, se réjouissaient d'avoir été soulagées, guéries : Rome permit ce nouveau défilé de témoins, dont beaucoup savaient très peu de chose de la Pucelle, mais croyaient qu'elle leur avait été bonne : après la science, représentée par un Wallon, c'était la souffrance qui venait témoigner. Et de ces deux sortes de dépositions, on ne sait laquelle pour Rome avait le plus de prix.

Hors d'Orléans, la France catholique multipliait les hommages à Jeanne : le monument que dès 1866 le cardinal de Bonnechose projetait d'élever à Rouen était dressé, en 1892, par le cardinal Thomas [1] ; l'évêque de Saint-Dié, l'évêque de Verdun, lançaient des appels pour qu'à Domrémy, pour qu'à Vaucouleurs, l'hommage de l'art ratifiât celui de la piété, et lorsque fut posée la première pierre du monument de Vaucouleurs, la voix d'un ministre des cultes s'éleva, pour féliciter l'évêque et pour saluer en Jeanne « l'image brillante et immaculée de la patrie, celle qui incarna la passion de l'indépendance et de la grandeur nationale. » Cette voix était celle de M. Raymond Poincaré [2].

Rome en même temps travaillait. Six ans durant, sous le

1. Voir Sarrazin, *Jeanne d'Arc et la Normandie au XVe siècle*, p. 615-624.
2. Textes complets dans *Jehanne la Pucelle*, III, p. 272-276.

regard de Léon XIII, le « promoteur de la foi, » chargé de présenter les objections susceptibles de faire ajourner la cause, fouilla les procès orléanais pour y trouver des points faibles, et sans miséricorde il les signalait ; mais cependant un mot de lui circulait, qui donnait espoir dans l'issue finale. « Dans cette noble cause, disait-il, je souhaite de vaincre, mais je désire plus encore être vaincu. » Et six ans durant, pour le vaincre, on vit se coaliser le cardinal rapporteur, et M. Captier, Sulpicien, postulateur de la cause, et les avocats.

Le cardinal Bilio, à qui certains en 1878 avaient songé pour la tiare, puis le cardinal Howard, — un Anglais —, enfin le cardinal Parocchi, furent tour à tour rapporteurs. Parocchi joignait la vaste et subtile culture d'un prélat de la Renaissance aux disciplines ascétiques d'un Charles Borromée : de notre littérature et de notre histoire française, rien ne lui était étranger. Il s'était épris de Jeanne, il devait un jour la présenter, dans une conférence de janvier 1895, comme ayant sauvé l'intégrité de la France et de l'Europe latine ; et jamais voix d'Église ne fut plus dure pour Cauchon, qu'il accusait de s'être « prêté complaisamment à jouer à la fois le rôle de Caïphe et celui de Judas[1]. » Pour élever Jeanne jusque sur les autels, les mains de ce cardinal étaient des mains expertes.

Vingt-deux archevêques, cent soixante-treize évêques, dix chapitres, sur tous les points de l'univers, se tournaient vers Rome,

1. Guillermin. *Choix de panégyriques en l'honneur de Jeanne d'Arc*, p. 293-309. (Paris, 1895.)

mendiant pour Jeanne un peu de gloire. Deux de ces requérants s'appelaient Manning et Newman. Le vœu de Dupanloup était exaucé; Freppel encore vivant pouvait se réjouir. L'Angleterre parlait, l'Angleterre insistait. Manning écrivait :

« *Bien que descendant de ceux qui ont injustement condamné et cruellement fait mourir la Pucelle d'Orléans, je suis heureux, moi, indigne métropolitain d'Angleterre, de joindre mes instances à celles des évêques de France pour demander au Saint-Siège l'inscription de la servante de Dieu, Jeanne, au catalogue des saints. Je vois très clairement que Dieu a choisi cette pieuse fille et l'a remplie de sagesse et de force pour délivrer la nation française de la domination des Anglais.* »

Et Newman, de son côté, déclarait :

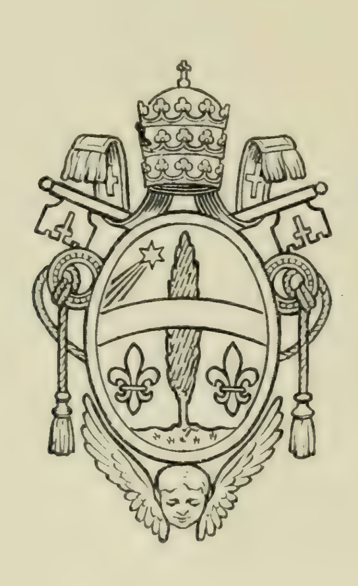
« *Partout on admire le choix fait de cette humble fille par la divine Providence pour sauver la nation française. Je demande à Votre Sainteté de vouloir bien signer, pour le bien de la société, l'intérêt de la religion, la consolation et la gloire de la France, l'introduction de cette cause*[1]. »

Le 27 janvier 1894, sur l'ordre de Léon XIII, la congrégation des Rites tint une séance extraordinaire, sur laquelle, pour l'instant, le plus strict secret devait être gardé. Il y avait chez tous

1. Billecocq. *Les Anglais et Jeanne d'Arc* (*Revue de l'archiconfrérie de Notre-Dame de Compassion*, 1909).

les cardinaux, déclarait en sortant de la séance le cardinal Langénieux, « complète dilatation de l'âme. » Parocchi fit décider, d'acclamation, que le Pape serait prié d'introduire la cause ; et ce jour-là même, de son nom de famille : Joachim Pecci, Léon XIII signait le décret. Jeanne était désormais vénérable. Trois mots du Pape témoignaient que ce n'était là qu'une station pour cette gloire en marche... « Jeanne est nôtre, disait-il, *Johanna nostra est* [1]. »

1. Cochard. *La cause de Jeanne d'Arc.* (Orléans, 1894.) — Mgr Touchet. *Du bûcher à l'autel :* lettre pastorale. (Orléans, 1909.)





X

MONSEIGNEUR TOUCHET, ÉVÊQUE D'ORLÉANS LA VICTOIRE D'UN LABEUR ÉPISCOPAL JEANNE D'ARC BIENHEUREUSE

En cette même année 1894, Monseigneur Touchet devenait évêque d'Orléans : ce fut lui qui concerta les suprêmes étapes. Il dépensa dans cette besogne vingt-cinq ans de sa vie. « Vous rencontrerez des difficultés nombreuses, lui prédisait un jour le cardinal Parocchi ; mais ne vous découragez jamais : Jeanne, en casque et cuirasse, passera sous le porche de Saint-Pierre, et vous serez alors récompensé de tout. »

Le premier engagement que livra Monseigneur Touchet fut une rapide victoire. Il s'agissait d'établir qu'aucune intempérance de zèle, devançant le jugement de l'Église, n'avait, au cours des siècles, rendu à Jeanne un culte ecclésiastique et public. Sur le

vu des enquêtes faites à Orléans, à Saint-Dié, Rome en 1896 admit avec Monseigneur Touchet que les dévots de Jeanne avaient toujours évité cette imprudence.

Preuve était faite, ainsi, de leur patiente réserve ; mais tout en même temps les lettres succédaient aux lettres, affirmant la foi du monde chrétien dans la sainteté de Jeanne. Léon XIII voyait s'accumuler les suppliques de six cent soixante-douze cardinaux, patriarches, archevêques, évêques, de huit abbés ayant juridiction, de soixante-trois chefs d'ordres, de huit recteurs d'universités[1] : il concluait, de cette unanimité d'élan, que la réputation de sainteté de la Vénérable était définitivement établie. Pas besoin, dès lors, d'une nouvelle enquête. « Qui puis-je charger de veiller, ici, sur la cause de Jeanne ? » lui demandait Monseigneur Touchet. « Chargez-en le Pape, » répondait Léon XIII. Et confiant dans un tel veilleur, l'évêque d'Orléans rejoignait son Val de Loire, pour se remettre au labeur.

Le procès qu'alors il ouvrit fut consacré à l'étude détaillée des vertus de Jeanne et à l'examen des grâces ou miracles dont la piété populaire lui faisait honneur. On vit reparaître, à ce procès nouveau, le témoignage d'Henri Wallon. Puis d'autres historiens comparurent, M. Marius Sepet et M. Baguenault de Puchesse, M. l'abbé Debout et le P. Ayroles. Godefroid Kurth arriva de Liège ; et de Londres accourut le P. Wyndham, his-

1. Mouchard. *Les fêtes de la béatification de Jeanne d'Arc : Rome, Orléans, la France*, p. 674-699. (Paris, 1910.) Nous devons beaucoup à ce précieux recueil de documents.

torien anglais de Jeanne, et qui devait douze ans plus tard, dans la chaire de Reims, célébrer sa béatification. En réponse à une question posée par Rome, Léopold Delisle attesta, ainsi que M. Marius Sepet, que la publication des deux procès de Jeanne, faite par Quicherat, était dûment authentique et méritait créance.

D'autres séances se tenaient, d'un tout autre aspect. On y parlait de deux ulcères brusquement disparus, d'une ostéopériostite chronique tuberculeuse subitement guérie; et des médecins discutaient.

Rome à son tour discuta. Avec le temps, la cause de Jeanne passait en d'autres mains. M. Captier, devenu supérieur général de la Compagnie de Saint-Sulpice, avait obtenu que la besogne de postulateur fût confiée à la douce et fine ténacité d'un autre Sulpicien, M. Hertzog; le cardinal Parocchi, mort en janvier 1903, était remplacé, comme rapporteur, par le cardinal Ferrata; et puis, au mois de juillet de cette même année, le vingtième siècle naissant, à qui Léon XIII avait révélé ce qu'était l'Église, sentit le vide qu'il laissait.

Léon XIII était déjà malade à la date du 17 juillet 1903, où devait se tenir la « congrégation générale sur les vertus héroïques de Jeanne : » il regretta qu'il fallût l'ajourner. Il eût aimé, pour sa vie, ce coucher de soleil. Trois jours après, il mourait. La congrégation se tint en novembre : un décret de Pie X, le 6 janvier 1904, proclama que Jeanne avait « pratiqué à un degré héroïque les vertus théologales et cardinales. » La lecture du

décret fut solennelle. La France, à cette date, était encore présente dans cette Rome papale dont notre vieux Montaigne avait dit : « Elle mérite qu'on l'aime, confédérée de si longtemps, et par tant de titres, à notre couronne. » M. Nisard, ambassadeur de la République Française auprès du Saint-Siège, était aux premiers rangs de l'assemblée, lorsque, le décret ayant été lu, l'évêque d'Orléans remercia le Pape pour le témoignage rendu à « la plus fameuse et la plus populaire des Vénérables, » et lorsque Pie X tira, de la vie même de Jeanne, certaines leçons pour la France.

Il n'y avait plus d'ambassade, à Rome, le 13 décembre 1908, quand un second décret pontifical fut lu, relatif aux « miracles obtenus par l'intercession de la Vénérable Jeanne d'Arc ; » mais la France, ce jour-là, eut une autre façon d'être présente. Sur trente-six Vénérables que Rome s'apprêtait à qualifier de bienheureux, trente-cinq étaient, soit des Français, soit des Chinois préparés au martyre par des missionnaires de France. Monseigneur Touchet commentait ce spectacle avec une admirable allégresse d'accent : il groupait autour de la gloire de Jeanne toutes ces autres gloires. Pie X répondait en proclamant la France « grande parmi les nations. »

Les faits se hâtaient : cardinaux et pape, en janvier 1909, déclaraient qu'on pouvait procéder en sécurité à la béatification de Jeanne, et le 18 avril 1909, dans Saint-Pierre de Rome, devant soixante-trois évêques de France, Jeanne fut proclamée bienheureuse, « dans des fêtes d'une splendeur toute romaine et d'un enthousiasme tout français. » Ainsi les caractérisait

Monseigneur Touchet : après les avoir suscitées, il avait le droit de les définir.

Le soir même, dans une réception donnée par les postulateurs de la cause, deux évêques anglais se levaient, pour faire réparation au nom de l'Angleterre, et pour lire une lettre du futur cardinal Bourne sur la « revanche de Jeanne, » — sur cette revanche que les diocésains mêmes de Westminster se disposaient à souligner en faisant installer dans leur cathédrale une mosaïque représentant la Pucelle [1].

Et le lendemain, au Vatican, lorsque l'éloquence de l'évêque d'Orléans eut présenté au Pape les pèlerins français, « papistes et romains, et vrais Français de France, » Pie X leur parla de la patrie,... « digne non seulement d'amour mais de prédilection. » Le geste suivit la parole : un drapeau français était là : le Pape se pencha vers ses plis, et y porta les lèvres. Quatre ans plus tôt, parmi les législateurs qui avaient séparé l'Église et l'État, un certain nombre avaient eu cette illusion, qu'il suffirait de leur propre vouloir pour décréter et pour obtenir que la société civile et la société religieuse s'ignorassent réciproquement : il semblait que, de nouveau, la mémoire de Jeanne les reliât entre elles ; et le chef de la société religieuse attestait, en ces journées consacrées à Jeanne, qu'il refusait, lui, d'ignorer la France. Il augurait

1. Au moment même où les solennités de béatification se déroulaient à Rome, l'archevêque de Westminster faisait répandre dans son diocèse une plaquette sur la Pucelle, illustrée par les artistes catholiques de la Guilde de Bromsgrove, et dans laquelle on lisait que « ce qui fit l'apogée de sa grandeur, ce fut son martyre. » (Abbé Cristiani, *La Croix*, 24 juin 1920.)

même, et bientôt, dans les fêtes qui pour Jeanne se célébraient à Reims, le cardinal Mercier augurait à son tour, que « l'avenir heureux de l'Église de France, garanti par Jeanne, n'était pas un beau rêve seulement, mais une réalité. » Les oraisons liturgiques que Rome faisait rédiger pour la fête de Jeanne, fixée au 30 mai de chaque année, imploraient de Dieu, et de Jeanne elle-même, cette réalité : l'Église, songeant soudainement à son grand péril, à la disette des vocations sacerdotales, suppliait Dieu, dans le troisième nocturne, de « visiter son peuple, pour qu'il ne fût jamais privé de l'Hostie et du Sacrifice ; » et puis, à la messe même, elle demandait à Dieu « victoire sur les embûches ennemies, paix inaltérable. »

Devant Notre-Dame de Reims, cathédrale du sacre, le grand sculpteur Paul Dubois avait, en 1896, fait chevaucher Jeanne ; en 1909, c'est sous les voûtes mêmes de la basilique que soixante-dix châsses de saints, solennellement promenées, faisaient cortège à son étendard ; il semblait que les vieux saints de France, présents dans leurs reliquaires, voulussent l'introduire dans leur lignée, comme elle avait elle-même, sous ces mêmes voûtes, fait entrer Charles VII dans la lignée des rois[1].

Cependant commençait de circuler, dans les archipels océaniens qu'évangélisaient les Maristes de France, une goëlette qui

1. Voir, sur ces solennités, les éloquentes pages de Mgr Landrieux, alors archiprêtre de Reims, dans la publication collective : *Hommage de l'épiscopat français à Jeanne d'Arc*, concertée par M. Richardet.



Photo Levy.

PAUL-DUBOIS. — Statue de Jeanne d'Arc inaugurée sur le parvis Notre-Dame, à Reims, le 15 juillet 1896.

s'appelait goëlette Jeanne d'Arc : c'était un archevêque anglais, le cardinal Moran, de Sidney, qui la bénissait. Après avoir, dès 1871, écrit en anglais une des premières vies populaires de Jeanne, il lui dédiait une église, dans son diocèse d'Australie. Jusqu'aux antipodes, l'Angleterre rendait hommage à Jeanne ; la diffusion même du nom anglais profitait au nom de la Pucelle. Les panégyriques orléanais de 1855 et 1869 aboutissaient à ces triomphes, les clairvoyants desseins de Dupanloup s'accomplissaient.





XI

LA VICTOIRE D'UNE SOUFFRANCE ÉPISCOPALE : JEANNE D'ARC, « *SAINTE DE LA PATRIE* »

Monseigneur Touchet désirait les mener à leur terme, et que, de bienheureuse, Jeanne devînt sainte. « Quand j'ai ouvert la procédure, avait-il dit un jour à Léon XIII, je savais avec tout le monde que Jeanne avait été le plus beau des chevaliers, mais en était-elle le plus saint ? Je le sais maintenant. Que de fois les juges et moi, tandis que nous recueillions les dépositions, nous nous sommes regardés, disant : Se peut-il que Dieu ait créé une âme pareille ? Aussi quand Votre Sainteté béatifiera Jeanne, dès le lendemain, avec sa permission, je poursuivrai la canonisation. » *Bené*, avait répondu le Pape. L'évêque d'Orléans consi-

dérait que ce simple mot traçait à jamais sa route. Il constatait d'ailleurs, à la fin de 1910, qu'il y avait déjà vingt mille statues de Jeanne dans les églises : la voix du peuple fidèle le pressait, elle le poussait.

Désormais, cependant, les initiatives humaines n'étaient plus de mise. Pour que la canonisation pût survenir, il fallait que des faits se produisissent qui pussent être considérés comme des « grâces merveilleuses obtenues par l'intercession de Jeanne. » Monseigneur Touchet, maintenant, ne disait plus à ses collègues de l'épiscopat : Parlez au Pape de la cause de Jeanne. Invoquant d'autres influences, il visait, au delà des grilles conventuelles, les foyers où la prière collective s'allume, et il recommandait la cause de Jeanne pour que, d'urgence, on en parlât à Dieu. Cela fait, il n'avait plus qu'à chômer, en attendant, en guettant.

Son chômage fut assez bref. On lui présenta, bientôt, un certain nombre de cas, pour lesquels on croyait pouvoir risquer la qualification de miracles. Il obtint de Rome, en février 1910, la permission de les faire examiner. Il était homme prudent, d'ailleurs, — prudent comme la Pucelle, qui souriait, on s'en souvient, lorsqu'autour d'elle la ferveur populaire construisait avec trop de pétulance de trop merveilleuses histoires. Parmi les faits présentés, deux seulement furent retenus par le tribunal ecclésiastique d'Orléans : « la guérison instantanée et parfaite d'un mal plantaire perforant, la guérison instantanée et parfaite, » obtenue à Lourdes par l'invocation de Jeanne d'Arc, « d'une tuberculose péritonéale et pulmonaire et d'une lésion organique

de l'orifice mitral. » Rome, en novembre 1911, fut officiellement saisie de ces deux phénomènes.

Dans la poursuite des œuvres de longue haleine auxquelles un ouvrier s'attelle avec toute son âme, une période parfois survient où il les sert par sa souffrance : certaines pages de Monseigneur Touchet nous laissent pressentir qu'il traversa cette période-là [1]. Que les médecins convoqués par Rome épiloguassent longuement sur le diagnostic du mal plantaire, c'était leur droit et leur devoir. Mais l'autre fait, celui qui s'était déroulé à Lourdes, donnait lieu à des oppositions d'un autre ordre. L'esprit de suspicion, lorsqu'il dépasse certaines bornes, devient la caricature de l'esprit de vigilance : à l'égard de Monseigneur Touchet, ces bornes furent un instant dépassées. Des bruits circulèrent, d'après lesquels l'évêque d'Orléans, profitant d'un pèlerinage de Lourdes, aurait là-bas, par une sorte de machination, fait tourner à l'honneur de Jeanne la retentissante guérison de la malade tuberculeuse. En son âme loyale, ces attaques retentissaient comme une douloureuse offense.

Dans la Congrégation des Rites, la majorité des consulteurs les négligea : les conclusions de l'évêque d'Orléans furent acceptées. La parole était à Pie X. A quelques semaines de distance, durant lesquelles, pour Monseigneur Touchet, l'angoisse suprême précéda l'espérance sereine, on apprit que le Pape suspendait la cause et jugeait inutile d'écouter à nouveau l'évêque d'Orléans,

1. Mgr Touchet. *La sainte de la Patrie*, II, p. 548 552.

et puis qu'impressionné par les propos d'un avocat, il ordonnait de la reprendre... La mort surprit Pie X dans ce dernier élan, qui dans Orléans ramena la joie.

D'une main sûre, Benoît XV ouvrit tout le dossier. Silence aux bruits du dehors ! Le Pape, personnellement, allait entrer en contact avec les plus menus détails de la cause. « Qui sait ? disait-il dès décembre 1914 à Monseigneur Touchet, Dieu me réserve peut-être de canoniser votre bienheureuse Jeanne d'Arc. » Il pacifia les palabres médicales en convoquant un nouvel avis ; il dissipa, par un examen personnel, les bourrasques théologiques. Le 18 mars 1919, dans une séance solennelle que Benoît XV lui-même présidait, il fut décidé que les deux « grâces » imputées à Jeanne par la curie épiscopale d'Orléans méritaient d'être retenues. Quinze jours plus tard, un décret du Pape confirmait cette décision : le 6 avril, en présence du pèlerinage français des veuves de la guerre, Benoît XV fit savoir que Rome pensait, des deux guérisons, ce qu'en pensait Orléans[1]. Monseigneur Touchet acclamait le Pape, et le Pape acclamait la France, en regrettant de n'être Français que par le cœur. Et le 6 juillet suivant Benoît XV prononçait, définitivement, qu'il pouvait être procédé en sécurité à la canonisation de Jeanne d'Arc. Dans tous les sanctuaires où Rome règne, dans les églises, dans les âmes,

1. Qu'un miracle demandé à Jeanne d'Arc se fût produit à Lourdes, expliquait en substance le Pape dans le discours du 6 avril, ce n'était nullement l'indice que Jeanne d'Arc y fût étrangère, mais simplement une preuve nouvelle que tous les miracles, même dus à l'intercession des saints, se produisent par l'intervention de Marie, médiatrice universelle de tous les bienfaits et de toutes les grâces. (Voir Glorieux, *Etudes ecclésiastiques*, mai 1919.)

la libératrice d'Orléans allait désormais être honorée comme une sainte.

La sainte de la Patrie[1] : tel est le titre des deux volumes dans lesquels Monseigneur Touchet nous apporte la biographie psychologique de l'héroïne, et qui doivent à la personnalité de leur auteur une valeur unique. Ce narrateur des gestes de Jeanne commença par en être le juge, juge qui n'avait pas le droit d'être partial, et qui devait, dans le miroir de cette âme, épier les défauts ; et chacun de ses jugements expirait en un acte d'hommage. Le juge de Jeanne, alors, devint le chevalier de Jeanne, devant toute l'opinion chrétienne, devant les consulteurs romains, devant trois Papes successifs. Pour la défendre mieux, il se familiarisait de plus en plus avec elle : c'est par elle-même qu'il se faisait aider, pour l'aider à son tour. Personne n'a, plus que lui, fouillé les incomparables volumes de Quicherat. Mais ce n'est pas seulement en érudit qu'il les connaît. Ayant longuement, comme juge d'Église, observé Jeanne, épié ses attitudes, scruté ses réponses, et pénétré, derrière la limpidité de sa conscience, les mystères augustes de sa vie intérieure, il affina dans cette besogne son expérience religieuse de l'âme de Jeanne, expérience d'un théologien habitué à regarder *sub specie aeternitatis* les efforts humains vers la sainteté. De là, l'originalité de cette œuvre, qui reconstitue sous nos yeux vingt-cinq ans d'intimité spirituelle, et qui nous fait discerner, avec plus d'autorité qu'aucune autre,

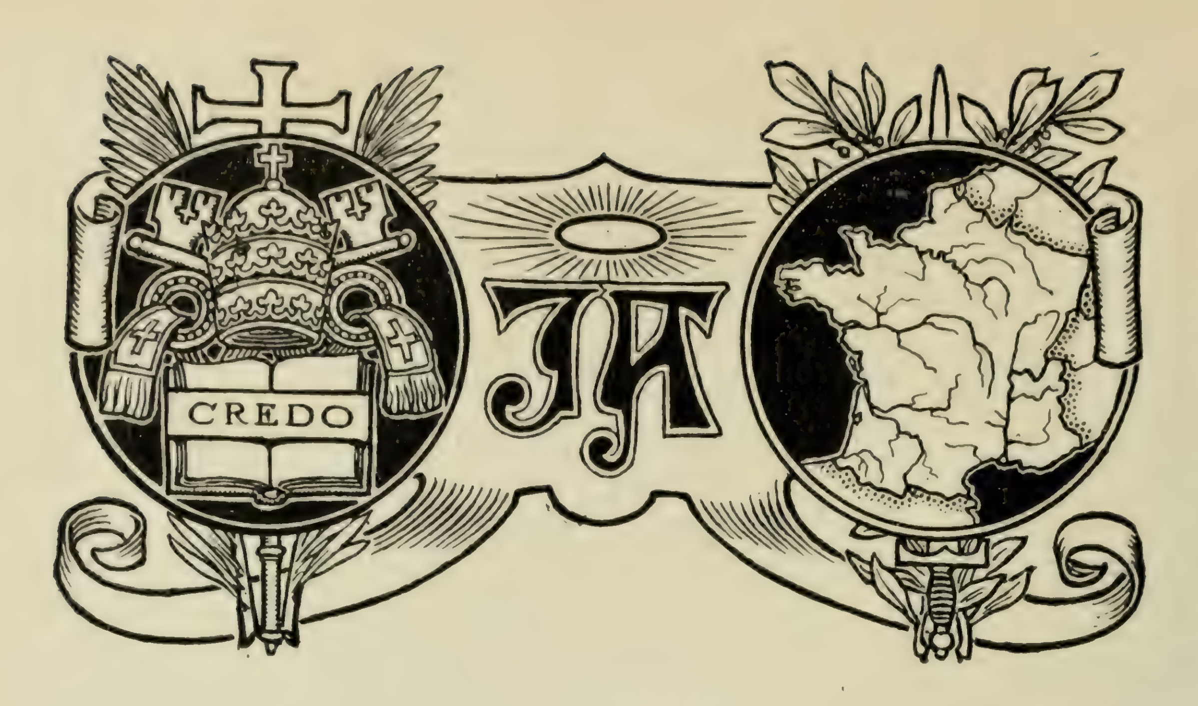
1. Paris. Lethielleux, 1920.

comment l'Église regarde Jeanne et comment elle la voit, comment l'Église écoute Jeanne et comment elle l'interprète. La gloire religieuse de Jeanne, en même temps qu'elle trouvait dans Benoît XV son définiteur, a trouvé dans Monseigneur Touchet son exégète. Il convenait qu'Orléans, au terme d'un labeur plus de cinq fois séculaire, revendiquât comme un dernier honneur la tâche d'expliquer cette gloire : son évêque s'en est chargé, et l'a lumineusement remplie.

Rome, jusqu'aux jours d'hier, interrogeait Orléans pour mieux connaître Jeanne : à présent, dans la chaire de Sainte-Croix, des échos de Saint-Pierre de Rome se répercutent. « Rome parle, et ses sentences sont aussi de l'histoire, » écrivait en 1911 M. Gabriel Hanotaux[1]. Les voilà désormais incorporées à l'histoire de Jeanne, telle que la retrace Monseigneur Touchet, comme un suprême élément d'appréciation, et comme la formule définitive de l'opinion publique chrétienne.

1. Hanotaux, *Jeanne d'Arc*, p. 411.



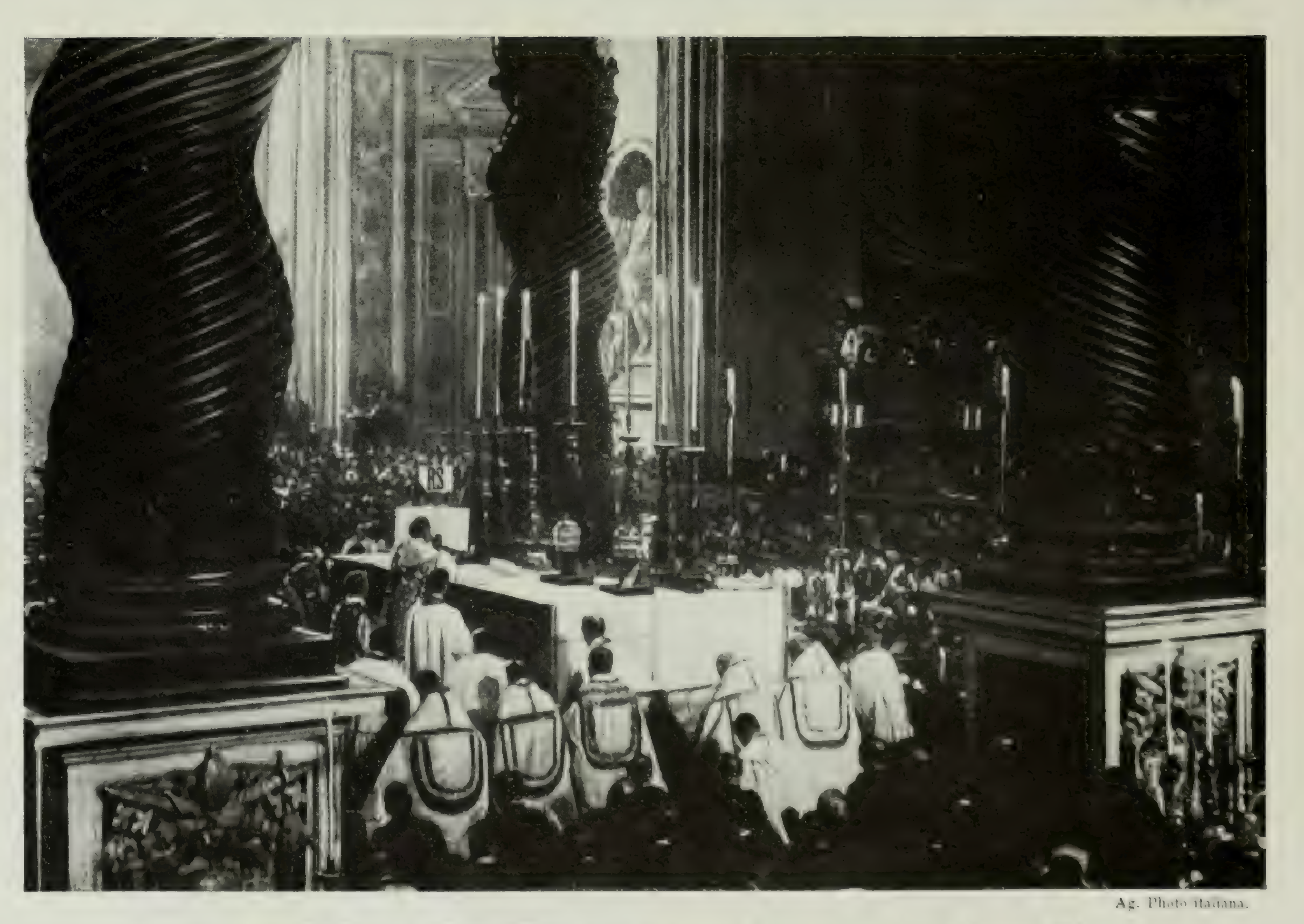


ÉPILOGUE

Mais Dieu qui la destine
A la palme des saints
Permet que l'héroïne
Tombe en d'hostiles mains.

Vous trouvez ces quatre vers dans une *Romance de Jeanne d'Arc*, publiée en 1820, et dont l'auteur, aussi lui, avait en son temps organisé la victoire. Il s'appelait Lazare Carnot ; et c'est chose émouvante, plus encore que piquante, de voir en son exil de Magdebourg l'ancien conventionnel, l'ancien membre du comité de salut public, chercher pourquoi Dieu permit le bûcher de Jeanne, et répondre : Pour « la palme des saints[1]. » Il nous

1. *Opuscules poétiques du Général Carnot*, p. 257. (Paris, 1820.) — Huet, *Sur*



Ag. Photo italiana.

Rome. — Sa Sainteté Benoît XV célèbre la messe de canonisation de Jeanne d'Arc (16 mai 1920.)

plait qu'il y a cent ans la France moderne, dans la personne du grand Carnot, ait conçu comme une suprême étape des destinées providentielles de Jeanne la cime où fut exaltée sa gloire religieuse, le 16 mai 1920, par le verdict définitif du pape Benoît XV.

*
* *

Ce jour-là, dans Saint-Pierre de Rome, en présence de trois cents évêques et de cinquante à soixante mille fidèles, le pape Benoît XV, entouré de la cour pontificale, vit s'avancer près de son trône un avocat consistorial, qui trois fois de suite, « instamment » d'abord, puis « plus instamment, » enfin « très instamment, » le « supplia » de canoniser la Bienheureuse Jeanne d'Arc.

Deux fois le secrétaire des brefs aux princes répondit au nom du Pape :

« *Le Saint-Père est pleinement éclairé touchant les vertus et les miracles de la Bienheureuse Vierge Jeanne d'Arc. Cependant implorons une fois de plus les lumières d'en haut, en associant tout le Paradis à notre requête.* »

Et sous les voûtes de Saint-Pierre, les litanies des saints résonnèrent ; on eût dit que ces milliers de lèvres humaines fai-

deux complaintes de Jeanne d'Arc. (*Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, 1908.)

saient appel à la société céleste, pour qu'elle accueillît, en vertu de la parole du Pape, successeur de ce Pierre qui tient les clefs du ciel, la fille de France qui, sur la bannière spécialement exécutée pour ces fêtes, apparaissait à cheval, et déjà nimbée. Puis on vit le Pape s'agenouiller, et le *Miserere*, puis le *Veni Creator*, retentirent. Avant d'ajouter un nom au catalogue de l'Église triomphante, l'Église militante s'humiliait, invoquait l'Esprit.

Mais lorsque l'avocat consistorial eut fait entendre sa « très instante » supplication, le secrétaire des brefs aux princes signifia de la part du Pape qu'elle allait être exaucée, et le Pape, parlant en docteur universel, décréta :

« *Pour l'honneur de la Sainte et Indivisible Trinité, pour l'exaltation de la foi catholique et l'accroissement de la religion chrétienne, par l'autorité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, celle des Bienheureux apôtres Pierre et Paul et la Nôtre, après mûres délibérations, après avoir versé de nombreuses prières, après avoir pris l'avis de Nos vénérables frères les cardinaux de la Sainte Église Romaine, les patriarches, les archevêques, les évêques présents dans la Ville, Nous déclarons que la Bienheureuse Jeanne d'Arc est sainte, et Nous l'inscrivons au catalogue des Saints. Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Amen.* »

Ainsi parla le Pape ; et tout de suite, par un *Te Deum*, la chrétienté remercia.

Quelques instants après, Benoît XV célébrait la messe liturgique de Jeanne. A l'épître, le cardinal qui faisait l'office de sous-diacre proclamait :

« *La sagesse fut la compagne de ma vie... Elle a été mon suprême bien, la lumière de mes pensées, la consolation de mes chagrins... Elle m'a donné la prudence devant mes juges... J'arrangerai le destin des peuples et celui des nations... Les multitudes proclameront mes vertus et mon courage guerrier.* »

Un à un, ces versets du livre de la *Sagesse* glorifiaient la merveilleuse jeune fille ; et les lèvres qui les chantaient, devant le monde chrétien rassemblé, étaient celles du cardinal Gasquet, — un Anglais [1].

La messe se déroulait en un long cri de joie.

« Chantons le Seigneur, car il a fait éclater sa gloire, » avait dit l'Introït. « En moi sa servante, disait le Graduel, le Seigneur a accompli l'œuvre miséricordieuse qu'il avait promise à la maison d'Israël. »

Quand Benoît XV eut communié, il murmura, courbé vers l'autel :

« *Nous nous sommes nourris du pain céleste, qui tant de fois a donné à Jeanne la force d'être victorieuse ; accordez-nous, Seigneur, nous vous en prions, que cet aliment de salut nous rende victorieux de nos ennemis.* »

1. Mgr Touchet. *Correspondant*, 10 juin 1920, p. 815-822.

La nouvelle sainte témoignait pour l'efficacité de l'Eucharistie : elle avait trouvé, dans le sacrement, la force de vaincre, — de vaincre pour le salut de la France, et sous les voûtes de Saint-Pierre, Dieu « premier servi » était ainsi premier glorifié.

*
* *

Cinq semaines s'écoulèrent, et le 24 juin 1920, au Palais-Bourbon, les élus de la France votèrent une loi d'après laquelle, désormais, « la République Française célébrera annuellement la fête de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme. »

Rome et Paris semblaient ainsi rivaliser pour exalter la bonne Lorraine.

Mais non, ce n'était point une rivalité, c'était une collaboration. Car sous les auspices de Jeanne, Rome et Paris avaient, dès le 16 mai 1920, recommencé de collaborer ; et pour assister à la remise de la « palme des saints, » jadis entrevue par Lazare Carnot, la France officielle avait passé les monts.

L'historien de Jeanne, M. Gabriel Hanotaux, était, en un poste d'honneur, comme ambassadeur extraordinaire de la République française, le témoin du verdict qui, sous les voûtes de Saint-Pierre. ouvrit le ciel aux regards des hommes pour que leur prière y trouvât Jeanne.

La cérémonie qui édifiait sur une cime suprême la gloire de cette fille de France marquait en même temps une reprise de contact entre la France officielle et le siège de Pierre. Au ving-

tième siècle comme au quinzième, dans les altitudes de l'Église triomphante comme dans les traverses de l'Église militante, Jeanne faisait office de lien entre la nationalité et la chrétienté, entre la société civile et la société religieuse ; et c'est au pied de son image qu'après dix-sept ans d'interruption les rapports des deux sociétés se renouvelaient.

De retour à Paris, M. Hanotaux commentait :

« *La France* « *impie,* » *la France* « *matérialiste,* » *la France* « *perverse,* » *tel était le thème répandu par les incendiaires de Louvain, les destructeurs de Reims. Et le Pape répond en désignant l'héroïne française et la France à l'admiration de l'univers !*[1] »

Le 16 mai 1920, point culminant de la vie posthume de Jeanne, insérait ainsi l'action de Jeanne dans l'histoire même de notre époque. Le monde avait cru, naguère, que la France et l'Église avaient cessé de se connaître ; et dans le resplendissement de lumière que projetait sur elles deux l'auréole de Jeanne, voici qu'elles se reconnaissaient, et qu'elles se le disaient.

1. *Revue des Deux Mondes*, 15 août 1920, p. 692.





TABLE DES GRAVURES


NON NOBIS GLORIAM SED IPSI
Jos. Girard



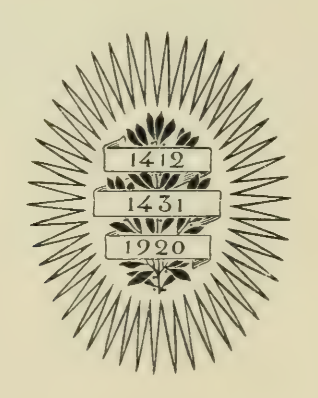
TABLE DES MATIÈRES

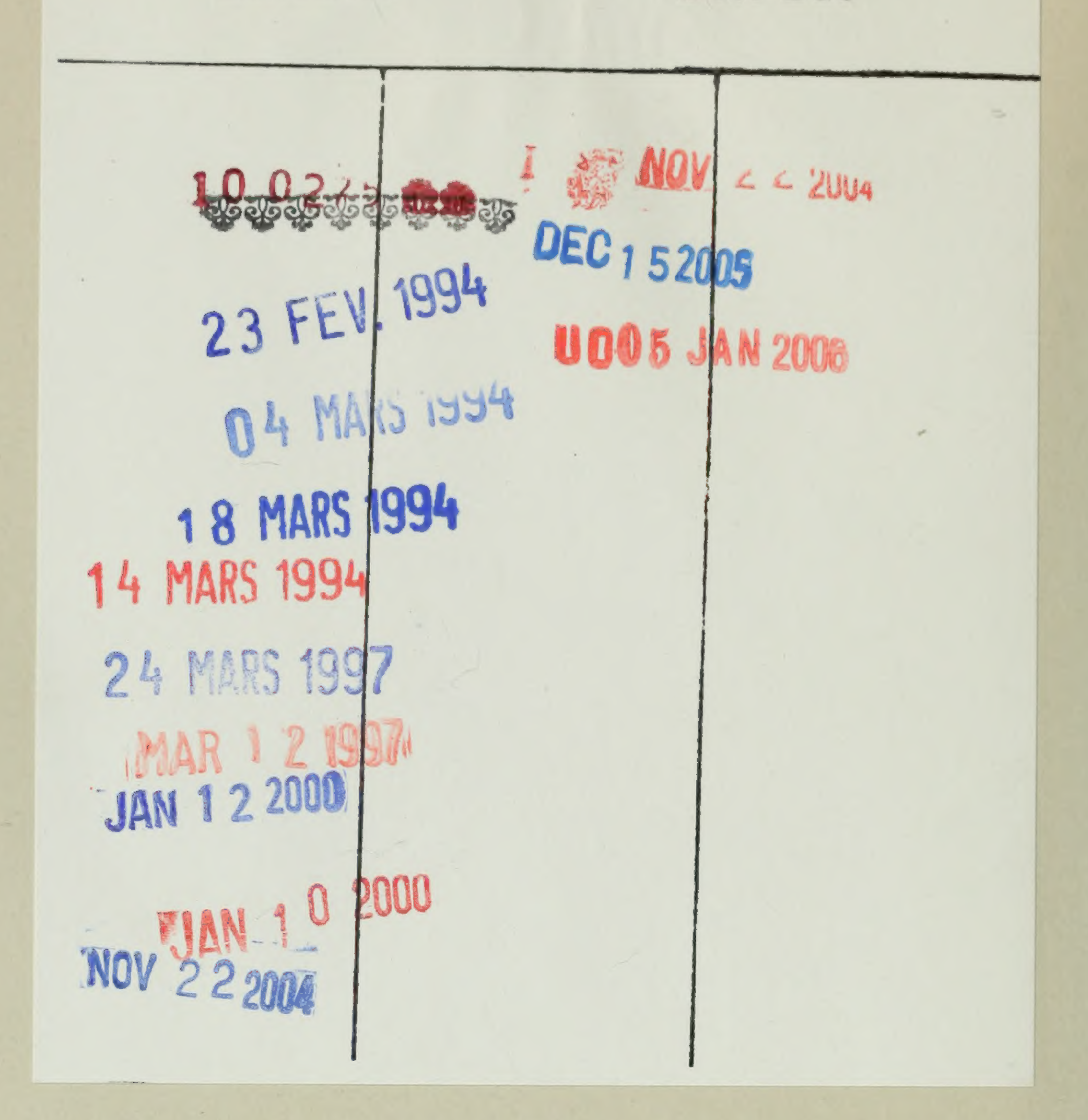
PREMIÈRE PARTIE

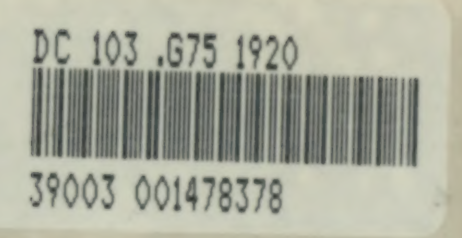
L'ÉGLISE DU XVe SIÈCLE ET LA MISSION DE JEANNE D'ARC

SECONDE PARTIE

DE SAINTE-CROIX D'ORLÉANS A SAINT-PIERRE DE ROME




La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance
The Library
University of Ottawa
Date Due
23 FEV. 1994
04 MARS 1994
18 MARS 1994
14 MARS 1994
24 MARS 1997
MAR 12 1997
JAN 12 2000
JAN 10 2000
NOV 22 2004
NOV 22 2004
DEC 15 2005
JAN 2006


DC 103 .G75 1920
39003 001478378

